

L'UROLOGIE  
ET LES  
MÉDECINS UROLOGUES  
DANS LA MÉDECINE ANCIENNE

---

GILLES DE CORBEIL  
SA VIE — SES ŒUVRES — SON POÈME DES URINES

PAR  
C. VIEILLARD

AVEC PRÉFACE DU PROFESSEUR R. BLANCHARD  
Membre de l'Académie de Médecine



PARIS  
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
**F. R. DE RUDEVAL**, Éditeur  
4, RUE ANTOINE DUBOIS. (VI<sup>e</sup>)

1903

# GILLES DE CORBEIL

---

SA VIE. — SES OEUVRES  
SON POÈME SUR LES URINES

---



Fig. 35. — Miniature du livre de Jean de Corbechon (XV<sup>e</sup> siècle).



# GILLES DE CORBEIL

---

## Sa Vie et ses Œuvres <sup>(1)</sup>



UNE étude sur Gilles de Corbeil présente le double intérêt de nous initier aux doctrines médicales du douzième siècle et de nous révéler un certain nombre de traits les plus curieux sur les écoles et les méthodes d'enseignement de cette époque lointaine et peu connue. Au point de vue médical, Gilles de Corbeil relève directement de l'Ecole de Salerne, dont il fut un des plus brillants disciples et dont il resta toute sa vie un fervent et reconnaissant admirateur ; c'est lui qui nous a conservé les noms des principaux Maîtres Salernitains et, il n'y a pas longtemps encore, que nous n'avions sur cette période, qui marque pourtant l'apogée de Salerne, d'autres sources d'informations que celles qui se trouvent éparses en divers endroits de ses œuvres. Aujourd'hui, il est vrai, les choses ont bien changé et, grâce aux savantes recherches de Henschel, de Renzi et de Daremberg, les manuscrits, si longtemps enfouis dans la poussière des bibliothèques, ont livré la plupart de leurs secrets ; on a pu, non seulement reconstituer à peu près entièrement l'histoire de l'Ecole de Salerne, mais encore publier un très grand nombre des ouvrages Salernitains (2). Gilles de Cor-

(1) Une partie de cette étude a paru dans la *France médicale*, n° des 10 et 25 novembre 1902.

(2) *Collectio Salernitana ; ossia documenti inediti, e trattati di medicina appartenenti alla scuola medica Salernitana, raccolti e illustrati, da G. E. T. Henschel C. Daremberg e S. Renzi*, premessa la storia della scolare pubblicata a cura di S. de Renzi. Napoli, 1852-1859, 5 vol. in-8.

Cf. aussi P. GIACOSA, *Magistri Salernitani nondum editi*. Turin 1901.

beil n'est pas sans avoir profité, dans une très large mesure, de cette tardive exhumation ; outre que l'intelligence de ses œuvres y gagne beaucoup, son caractère et le milieu dans lequel il a vécu nous apparaissent sous un jour tout nouveau et sous un aspect d'autant plus attrayant qu'il est plus lumineux, ou, si l'on préfère, moins obscur.

## I

**E**N dépit de la très grande notoriété dont il jouit de son temps, des nombreux commentateurs qui se sont occupés de ses ouvrages et des hautes charges dont il semble avoir été revêtu, la bibliographie de Gilles de Corbeil nous est à peine connue. Toutes, ou presque toutes les particularités de sa vie ont été mises en discussion et il n'est pas jusqu'à son identité et au lieu de sa naissance qui n'aient donné lieu à des opinions contraires. Cependant, la critique moderne, sans avoir fait sur tous les points une complète et définitive lumière, permet de fixer quelques dates et de rectifier quelques erreurs ; nous allons essayer d'en résumer les principales affirmations.

Quelques historiens, comme Trithème (1), Van der Linden (2), Bernier (3), etc..., ont confondu Gilles de Corbeil avec un certain Gilles d'Athènes, moine bénédictin qui vivait au sixième ou au septième siècle. Bernier l'appelle encore Gilles Callixte et en fait un moine du mont Cassin. Fabricius (4) lui donne le surnom d'Athénien, mais simplement parce qu'il suppose, sans en fournir d'ailleurs aucune preuve, qu'il avait étudié à Athènes (5). D'autres

(1) TRITHEMIUS, *De Scriptoribus ecclesiasticis*, C. 241.

(2) VAN DER LINDEN, *De Scriptis medicis*, édit. 3, p. 6.

(3) BERNIER, *Histoire chronologique de la Médecine*, 1717.

(4) FABRICIUS, *Biblioth. lat. med. et infim. ætatis.*, p. 52.

(5) Dans une volumineuse thèse de 1884, sur les *matières grasses de l'urine*, le docteur Monvenoux parle d'un Ægidius qui aurait vécu vers le milieu du huitième siècle et lui attribue le *Poème des urines* de Gilles de Corbeil, ce qui ne l'empêche pas, quelques pages plus loin, de citer des vers du même ouvrage et de les attribuer, cette fois, au véritable Gilles, médecin de Philippe-Auguste. On conviendra qu'il est difficile de jongler plus aisément avec les textes et les dates.

en font un dominicain anglais, ou le confondent avec un de ses contemporains, Gilles de Paris, l'auteur du poème dit *Carolin*, composé en 1198 pour le fils de Philippe-Auguste, depuis Louis VIII.

Pour faire vivre Gilles de Corbeil au septième siècle, il ne faut pas avoir lu ses ouvrages, où il se réclame presque à chaque ligne des Maîtres Salernitains du onzième; les citations qu'il fait en particulier de Constantin l'Africain, mort en 1087, et de Romoald, mort en 1181, le placent sans conteste entre la fin du douzième et le commencement du treizième siècle.

Comment admettre d'autre part que Gilles ait pu faire ses études à Athènes puisqu'il avoue lui-même ne pas savoir le grec? Quant à le confondre avec Gilles de Paris, c'est faire preuve d'une ignorance que rien ne saurait excuser. Gilles de Paris parle en effet de son homonyme, Gilles le médecin, mais pour se féliciter d'être son compatriote et le proclamer comme l'un des hommes les plus célèbres de son temps, qu'on ne saurait assez louer et qui mérite les plus grands honneurs :

Cum sit et hic alius nostræ non indecor urbi,  
Oris adornati, solo mihi iunctus in usu  
Nominis, in reliquis maior meliorque gerendus. —  
Nominis ille mei celeberrimus arte medendi  
*Cum sit et hic ortus*, cuius facundia grata est  
Et nunquam laudanda satis, nec in agmine vatum  
Nominis extremos sortiri debet honores (1).

Ce qui semble certain, c'est que Gilles était né à Corbeil ou à Paris même; l'épithète de *Corboliensis*, qui se trouve accolée à son nom dans la plupart des manuscrits, ou celle de *de Corboïlo* plaident de façon décisive en faveur de Corbeil et l'on conçoit très bien d'ailleurs que, même dans cette hypothèse, Gilles de Paris ait pu écrire: *cum sit et hic ortus*, ce qui voulait dire qu'il était de ce pays-ci, de la région ou des environs de Paris. Sur la foi d'un manuscrit, où il est nommé *Ægidius Corbeïensis*, on a voulu le faire naître à Corbie, mais c'est une opinion toute gratuite et que rien n'autorise.

(1) *Poème Carolin*, livre V.



Nous ignorons la date de la naissance de Gilles de Corbeil; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il florissait vers le dernier tiers du douzième siècle et qu'il faut placer sa mort vers 1220.

Gilles nous apprend lui-même, comme nous le verrons, qu'il avait étudié la médecine à Salerne; étudia-t-il aussi à Paris et à Montpellier? C'est peu probable, au moins pour Montpellier, dont il ne parle qu'avec le plus profond mépris. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il exerça et professa la médecine à Paris et fut un des premiers et des plus illustres maîtres de cette École. L'épithète de *Celeberrimus arte medendi* que lui donne Gilles de Paris montre qu'il était plus qu'un praticien ordinaire et qu'il était considéré comme un prince de l'art de guérir; s'il en fallait d'autres preuves, la charge de premier médecin (*archiater*) de Philippe-Auguste, qu'il occupa avant Jean de Saint-Alban, en serait une absolument démonstrative.

Riolan, malgré sa haine contre l'École de Montpellier, admettrait à la rigueur que Gilles y ait professé la médecine, mais non qu'il soit allé l'y apprendre. « Ce même Egidius, dit-il, peut avoir esté à Montpellier pour leur enseigner la médecine, d'autant que Balæus dit qu'Egidius, médecin de Paris, a esté enseigner la médecine à Montpellier : ma preuve est tirée de ce qu'il loue dans sa poésie un médecin Renaudus, qui enseignait assez bien la médecine, les autres estant tout à fait ignorans (1). » Nous verrons que cette opinion de Riolan n'est guère soutenable.

Gilles était maître ès-arts libéraux et probablement aussi docteur en théologie; on admet également qu'il fut chanoine de Notre-Dame, mais rien n'indique, par contre, qu'il ait appartenu à un ordre monastique.

Si nous n'avons aujourd'hui que peu de renseignements sur la vie de Gilles de Corbeil, nous pouvons, dans une certaine mesure, nous en consoler en songeant qu'au dix-septième siècle, Riolan lui-même n'en savait pas davantage. « Petrus Egidius Corboliensis, dit-il, environ l'an 1220, était chanoine de de Paris et premier médecin de Philippe-Auguste. Il a composé

(1) RIOLAN, *Curieuses recherches sur les escholes en médecine de Paris et de Montpellier*, Paris 1651, p. 95. (B. F. M. P. 32394.)

un livre *De urinis*, un autre *De pulsibus*, que Gordon approuve et l'appelle dans ses livres *Venerabilem Egidium*, à cause de sa qualité ecclésiastique (1). »

Heureusement pour nous que, mieux que sa biographie, les œuvres de Gilles de Corbeil vont nous permettre de nous faire une idée à peu près complète de son caractère et de ses tendances ; mieux que des détails biographiques, elles peignent l'homme au vif, surtout lorsqu'on s'efforce, par la pensée, de se reporter au milieu où il a enseigné et où il a vécu.

## II

**Q**U'ÉTAIT l'enseignement en général, et celui de la médecine en particulier, à l'époque dont nous nous occupons, c'est-à-dire vers la fin du douzième siècle et le commencement du treizième siècle ? M. Luchaire, avec sa compétence toute spéciale en cette matière, nous a tracé de l'Université de Paris, sous Philippe-Auguste, un tableau très documenté dont l'étude facilitera beaucoup notre tâche, et auquel il faut se reporter pour comprendre cette époque (2).

La première chose à noter, dans cet ordre d'idées, c'est que l'enseignement, quel qu'il fût, mais surtout l'enseignement supérieur, les *studia generalia*, comme on disait alors, était entre les mains de l'Eglise. A Paris, comme à Montpellier, le premier statut d'organisation d'un corps universitaire fut l'œuvre d'un représentant du Saint-Siège, d'un cardinal-légat (Luchaire). Nous n'avons pas à nous demander si cette intervention de l'Eglise dans les Universités et la collation des grades fut toujours un bien ; il suffit, pour l'instant, de constater le fait sans nous y appesantir plus longuement.

L'enseignement supérieur comprenait deux degrés : au pre-

(1) RIOLAN, *Loc. cit.*, p. 93.

(2) LUCHAIRE, *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, Paris, Chevalier-Marescq, 1899.



mier, les sept arts libéraux, *le trivium* et *le quadrivium* (1), base immuable de l'édifice scolaire, enseignement traditionnel organisé et divisé comme au temps des Carolingiens ; au second degré, les études plus spéciales et de caractère professionnel la médecine (*physica*), le droit civil (*leges*), le droit canonique (*decretum*), et enfin la théologie (*sacra pagina*). Pour ne parler que de la France, on comptait, sous Philippe-Auguste, cinq principaux centres d'enseignement ou cités scolaires, savoir : Paris, Orléans et Angers au Nord, Toulouse et Montpellier au Midi. A Paris, du moins avant Gilles de Corbeil, s'enseignaient surtout la dialectique et la théologie ; à Orléans, le droit civil et la rhétorique ; à Montpellier, la médecine. Un moine de Cîteaux, Hélinaud, écrit en 1227 : « *Ecce quærunt clerici Parisiis artes liberales, Aureliani auctores classicos, Bononiæ codices, Salerni pyxides, Toleti dæmones et nusquam mores* (2). » Nos clercs vont chercher à Paris la connaissance des arts libéraux ; à Orléans, celle des belles-lettres ; à Bologne, celle des lois ; à Salerne, celle de la médecine ; à Toulouse, celle de l'astrologie ; mais nulle part, celle des bonnes mœurs.

Paris, à cette époque, suivant la judicieuse remarque de M. Franklin, était « devenu le foyer intellectuel de l'Europe. Déjà aux yeux des contemporains, l'Attique semblait revivre dans sa philosophie, la Grèce dans sa littérature, l'Orient dans sa passion pour l'étude. C'était aussi, d'après Matthieu Paris, la nourrice de la philosophie et l'élève de la sagesse.

» Un irrésistible entraînement s'était produit. De nombreux étudiants, accourus non seulement des Etats qui entouraient l'Ile-de-France, mais encore d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suède, de Danemarck, affluaient vers Paris, avides d'entendre la parole des maîtres qui y professaient (3). »

Il semble bien pourtant qu'au point de vue de l'enseignement de la médecine, Montpellier ait devancé Paris. Dès 1881, le seigneur de Montpellier, vassal immédiat de l'évêque Guilhem VIII,

(1) Le *trivium* comprenait : la grammaire, la rhétorique, la dialectique ou logique ; le *quadrivium* : l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.

(2) DAREMBERG, *Histoire des sciences médicales*, T. I, p. 256.

(3) A. FRANKLIN, *La vie privée d'autrefois. Ecoles et Collèges*, p. 9.

établit dans sa bonne ville, la liberté de l'enseignement de la médecine : « En dépit des instances les plus vives et des offres d'argent les plus séduisantes, *precio seu sollicitatione*, il n'accordera jamais à personne le privilège exclusif *de lire* ou de diriger des écoles, en matière de médecine, *in facultate phisice discipline*, attendu qu'il serait trop criant et trop contraire à la justice et à la religion, *contra fas et pium*, d'octroyer à un seul le droit d'enseigner une science aussi excellente (1). »

Aussi voyons-nous un maître de Salerne, *Salomon Mathæus*, enseigner à Montpellier, vers cette époque, au dire de Gilles de Corbeil ; bien plus, à en croire ce même Gilles, la gloire de l'École de Montpellier dépendrait uniquement de celle du maître salernitain ;

Quo Pessulanus nisi Mons autore niteret  
Jamdudum physicæ lux eclipsata fuisset (2).

Au moment où Gilles professa la médecine à Paris, il ne semble pas que cette science, sans y être absolument négligée, y fût en aussi grand honneur que la logique et les arts libéraux. C'est, en tout cas, l'impression qui se dégage d'un passage où Gilles, mettant son poème des médicaments composés sous la protection d'un certain Romoald, qui avait été son maître à Salerne, lui adresse ces paroles significatives : « Regarde, dit-il, ce nouvel ouvrage d'un œil favorable et ne crois pas que la médecine soit indigne de faire entendre à Paris ses chants mélodieux, alors que, dans cette cité où jaillit déjà la source de la logique et où les arts libéraux règnent en maîtres, elle se réjouit de fixer désormais son séjour et ne dédaigne pas d'habiter près de ses servantes. »

Ipse novo faveat operi, nec Parisianas  
Aestimet indignum physicam resonare Camœnas.  
Nam logices ubi fons scaturit. ubi plenius artis  
Excolitur ratio, sibi physica figere sedem  
Gaudet, et ancillis non dedignatur adesse (3).

(1) A. LUCHAIRE, *Loc. cit.*, p. 8.

(2) AEGIDIÏ CARMINA, *Loc. cit.*, *De compositis medicaminibus*, lib. I, V. 150-151.

(3) CHOULANT, *Loc. cit.*, T. I, V. 140 et suiv.

Il semble bien ressortir de ce texte que Gilles fut, sinon le premier, au moins un des premiers, qui professèrent la médecine à Paris. On comprend, dès lors, que Gabriel Naudé, dans son panégyrique de la Faculté de Médecine de Paris, appelle Gilles le génie qui avait présidé à la naissance de cette Faculté et la première de ses divinités tutélaires : « *Primum vestrae Facultatis genium et tutelarem deum Ægidium Corboliensem* (1). »

Cependant, il ne faudrait peut-être pas être trop exclusif et aller jusqu'à penser que Gilles ait réellement créé l'enseignement médical à Paris ; prise dans ce sens absolu, cette manière de voir ne semble rien moins que plausible ; tout ce qu'on peut avancer, avec quelque vraisemblance, c'est que cet enseignement y était encore restreint et peu en relief. Dès le règne de Philippe-Auguste, dit M. Luchaire, la médecine était professée. On en trouve la preuve dans un éloge de l'Université de Paris, celui qu'a laissé l'historien Guillaume le Breton dans le passage de sa chronique relatif à l'année 1210 : « En ce temps là, les lettres florissaient à Paris. On n'avait jamais vu dans aucun temps et dans aucune partie du monde, à Athènes ou en Egypte, une telle affluence d'étudiants. Ceci ne s'explique pas seulement par l'admirable beauté de Paris, mais par les privilèges spéciaux que le roi Philippe et son père Louis VII avaient conféré aux écoliers. Dans cette noble cité étaient en honneur l'étude du trivium et du quadrivium, celle du droit canon et du droit civil, et aussi la science qui permet de conserver la santé aux corps et de les guérir. Mais la foule se pressait avec un zèle particulier autour des chaires où s'enseignait la sainte Écriture, où se résolvaient les problèmes de la théologie (2) . »

La médecine, comme d'ailleurs les autres sciences, s'enseignait alors au Parvis Notre-Dame, en une maison où il y avait eu des étuves, entre l'Hotel-Dieu et la maison de l'Évesque. (Cf. Riolan, *Loc. cit.*) Nous savons, en outre, dit M. Franklin, que beaucoup de maîtres professaient soit chez eux, soit dans des salles louées à des propriétaires de la cité ; c'était dans la

(1) G. NAUDÉ, *De antiquitate et dignitate scholæ medicæ Parisiensis panegyris* (B. F. M. P. 71487).

(2) LUCHAIRE, *Loc. cit.*, p. 20.

propre chambre du doyen qu'avaient lieu le plus souvent les examens (1). Deux au moins de ces médecins antérieurs à Gilles de Corbeil, nous sont connus ; un certain Obizo qui fut médecin de Louis le Gros, en l'an 1110, et Pierre Lombard, médecin de Louis VII, en 1138.

Quoi qu'il en soit, il faut croire que la semence jetée par Gilles de Corbeil ne tarda guère à porter ses fruits, car le célèbre Lanfranc, qui enseigna à Paris vers 1231, n'hésite pas à dire que cette ville est le paradis terrestre de la médecine : « *Parisiensis civitas, cum ob alias causas, tum etiam propter physicorum intelligentiam Paradisus terrestris merito nuncupari potest.* »

Si l'enseignement médical était *libre* à l'époque dont nous parlons, il convient pourtant d'ajouter que cette liberté n'allait pas sans quelques restrictions. De nombreux abus s'étant produits, l'Eglise décida, vers la fin du douzième siècle, qu'elle seule « par l'intermédiaire du chancelier de Notre-Dame, accorderait le droit d'enseigner, « *Licentia docendi* », origine de notre *licence*. Beaucoup de maîtres protestèrent. Le pape, pris pour arbitre, ménagea les deux partis, restreignit le pouvoir du chancelier de Notre-Dame, autorisa l'abbé de Sainte-Geneviève à conférer la licence aux maîtres qui ne se proposaient pas d'enseigner la théologie (2). »

Le titre de Maître, *Magister*, était alors l'équivalent de celui de *Docteur*, qui ne fera son apparition qu'un peu plus tard. Toutefois, à l'époque de Gilles, il semble qu'on fût moins sévère qu'il n'eût convenu pour accorder le droit de professer et il n'est pas rare de voir un maître, éprouvé par sa science et sa doctrine, se plaindre amèrement de ce qu'on laissât enseigner de trop jeunes hommes. C'est la plainte formulée, en particulier, par Etienne de Tournai, dans une lettre adressée au pape, entre 1192 et 1203 ; il y a, selon lui, des maîtres-ès-arts beaucoup trop jeunes : « *Ces adolescents bien peignés, écrit-il, ont l'impudence d'occuper des chaires magistrales ; ils n'ont pas de poil au menton et les voilà assis à la place des hommes mûrs. Eux aussi, ils écrivent des manuels, des sommes,*

(1) A. FRANKLIN, *Les Médecins*, p. 31.

(2) A. FRANKLIN, *Ecoles et Collèges*, p. 13.



*compilations mal digérées, humectées, mais non pas nourries de sel philosophique (1). »*

Gilles de Corbeil se plaindra lui aussi de ce qu'on confère, même à Salerne, le grade de *Maître* à des enfants qui mériteraient encore le fouet et qui feraient mieux de se suspendre à la bouche de leurs vieux maîtres, que d'aspirer avant l'âge, aux honneurs de la chaire doctorale :

O nimis a ritu veterum, si decere fas est,  
 A recto quoque iudicio censura Salerni  
 Devia, cum tolerat, animo cum sustinet æquo,  
 Nondum maturas medicorum surgere plantas,  
 Impubes pueros Hipocratica tradere iura  
 At que Machaonias sancire et fundere leges,  
 Doctrina quibus esset opus ferulæque flagello,  
 Et pendere magis vetuli doctoris ab ore,  
 Quam sibi non dignas cathedræ præsumere laudes (2).

Ajoutez à cet abus la plaie des charlatans et des moines vagabonds qui, sous le couvert de la religion, se mêlaient aussi d'enseigner la médecine et de l'exercer, malgré leur ignorance. Gilles les a en abomination et leur interdit la lecture de ses ouvrages ; il n'entend pas que les arcanes de sa doctrine leur soient révélés et que les mystères de la philosophie leur soient dévoilés. Ne serait-ce pas jeter des perles aux pourceaux ? Ceux-là seuls devront lire ses ouvrages qui sont capables de les comprendre : « *Ab huius operis vestibulo planeticos et falsos discursores monachos, qui norma religionis abutentes pelle monachali remota de huius artis mysterio præsumunt, profanamus. Talibus enim huius operis secreta nolumus propalari nec margaritæ spargendæ sunt porcis, nec philosophiæ mysteria divulganda sunt imperitis. Omnes ergo tales sic submovemus, ut quæ capere intellectu nequeunt, ad ea legenda videantur indigni (3).* »

Cette sélection que veut faire Gilles de Corbeil, nous conduit à parler d'un autre caractère de l'enseignement au douzième siècle. S'il était à peu près libre, du moins à ce moment, l'enseignement

(1) LUCHAIRE, *Loc. cit.*, p. 23.

(2) AEGIDII CARMINA, *De comp. med.*, l. 3. V. 564 et s.

(3) *De pulsibus : proæmium*, p. 26.



médical était en outre *strictement privé*. Nous voulons dire par là qu'il n'était pas encore donné dans des chaires et des établissements publics ; il est bien vrai que les Universités étaient déjà constituées et possédaient leurs statuts et leurs privilèges, mais il faut entendre par ce mot d'Université une collectivité, une corporation, une sorte de confrérie formée par le maître, d'une part, et les élèves de l'autre, *Universitas magistrorum et scolarium* (Cf. Luchaire). Chaque maître groupait autour de lui un noyau d'élèves plus ou moins important, suivant sa notoriété, élèves qui lui composaient une sorte de famille intellectuelle et aux besoins matériels desquels il fournissait lui-même, moyennant une rétribution fixée d'un commun accord.

Un article du statut du cardinal Conrad de Porto, qui organisa en 1220, l'Ecole de Montpellier, stipule ceci entre autres choses : « Si un professeur est en litige avec un de ses élèves, au sujet de son salaire ou pour toute autre raison, aucun professeur ne doit sciemment recevoir cet élève, avant que celui-ci ait donné ou promis satisfaction à son ancien maître. » De même, il est interdit aux professeurs de se faire une concurrence déloyale : « Qu'aucun maître n'attire le disciple d'un autre maître, pour le lui enlever, par sollicitation, présent ou quelque autre moyen que ce soit. » Les élèves sont, en quelque sorte, le champ intellectuel du maître, sa propriété privée, de même que, par une juste réciprocité, la doctrine du maître est le bien propre de ses élèves pour qui elle est spécialement rédigée et commentée. C'est ce lien étroit entre le disciple et le maître qui en fait une véritable famille et justifie à la fois les précautions prises pour s'assurer le monopole de l'enseignement du maître et la jalousie, souvent mal dissimulée, que suscite l'enseignement du voisin.

Gilles de Corbeil nous offre de très curieux exemples de cette double tendance. Il ne cesse de répéter que c'est pour ses disciples, compagnons de sa vie domestique, qu'il compose son poème sur les urines. « *Sociis nostris domesticæ fidei quorum gratia hoc opus suscepimus huius novæ institutionis primicias offerimus* (1). »

S'il écrit un traité sur le pouls, c'est pour en mettre la doctrine à la portée de ses élèves, de ceux qui se nourrissent de sa

(1) CHOULANT, p. 4.

science : « *Ut mediocritate servata scholarium nostrorum qui doctrinæ nostræ edulio cibantur, intelligentiæ serviamus* (1). »

Il est vrai qu'ailleurs il paraît se préoccuper quelque peu de l'intérêt général, mais ce n'est qu'en second lieu et c'est bien l'intérêt de ses élèves, c'est-à-dire le sien propre, qu'il place au premier rang : « *Ut scholarium nostrorum eruditioni consuleremus et communi utilitali inserviremus* (2). »

Aussi, que de précautions pour s'assurer la propriété de ses livrés ! Quel souci pour les préserver des faussaires et des envieux ! Et tout cela s'explique fort bien si l'on songe qu'à cette époque les ouvrages étaient tous manuscrits et qu'un copiste malhonnête pouvait facilement se les approprier. Plus les maîtres étaient célèbres et en vue, plus on avait intérêt à plagier leurs œuvres et plus aussi cela devenait facile, en raison de leur plus grande diffusion.

« Jusqu'à l'invention de l'imprimerie, observe M. Gaston Boissier, on ne pouvait pas avoir une idée nette de ce que nous appelons le droit d'auteur. Une fois qu'un livre était publié, il appartenait à tout le monde. Rien n'empêchait ceux qui se l'étaient procuré, de le faire copier autant de fois qu'ils le voulaient et de mettre en vente les exemplaires dont ils ne se servaient pas (3). »

C'est ce qui s'était probablement produit pour le poème sur les urines, car Gilles se plaint que cet ouvrage ait été prématurément répandu dans le public, avant qu'il ait eu le temps d'y mettre la dernière main. Mais comment empêcher cette divulgation intempestive d'une œuvre qui était sur les lèvres de tout le monde, écoliers et professeurs, et qu'ils ne se faisaient pas faute de dénigrer et de déchirer à belles dents en public, quitte à s'en servir en secret pour enrichir la pauvreté de leur savoir et réparer la disette de leur intelligence.

Qui liber (urinarum) incorrectus et incastigatus a nobis est elapsus. Subito enim in lucem prodiit et non exspectans tempus editionis legitimum, factus est abortivus, ut non de facili posset revocari, cum iam in manus plurium venerit scriptura mala attritus et dedignatus abscondi ;

(1) CHOULANT, p. 25.

(2) CHOULANT, p. 24.

(3) Gaston BOISSIER, *Nouv. prom. archéologique*, p. 42.

est in labiis singulorum, qui, quamvis cum palam livoris morsibus obtrectent, ex eo tamen suam locupletant paupertatem et penuriam et sui intellectus reficiunt ariditatem (1).

Pour le traité du pouls, même crainte et même appréhension des *falsigraphes* qui ne craignaient pas de changer le titre d'un livre et de le publier ensuite sous leur nom. De peur qu'ils n'aient l'audace de récolter un grain qu'ils n'ont pas semé et de convertir en fausse monnaie la monnaie frappée au coin de son génie. Gilles met carrément son nom en tête de son livre : ici commence le traité du pouls de Gilles. Le passage est absolument typique et nous nous reprocherions de ne pas le citer intégralement :

Ne huius libri auctoritas in laudem detractoris infanda tituli mutatione convertatur, ne alius grana, quæ non seminavit, colligere præsumat : demisso vultu et verenda fronte titulum supponimus. ut detractor falsigraphus nostram monetam ingenii et laboris alia imagine et adulterina effigiare non possit. Tunc ergo sit titulus talis : incipit liber Magistri Aegidii de pulsibus metricè compositus (2).

On conçoit sans peine que de tels maîtres aient suscité des envieux et qu'à la longue, l'exaspération aidant, Gilles fût arrivé à s'en exagérer à lui-même le nombre et à en voir tout autour de lui. C'est bien, en effet, la note qui ressort de son œuvre et l'on ne saurait, en conscience, lui en faire un bien sérieux reproche. Lorsqu'il interpelle sa muse, à la fin du poème des urines, et qu'il l'invite au repos après un si long labeur : ferme soigneusement ta porte, lui dit-il, et redoute l'œil des envieux, de peur que la secte adverse ne te cherche querelle :

Sobria claude larem, metuens livoris ocellum  
Ne tecum moveat contraria secta duellum (3).

Au fond, ce n'était ni de son entourage immédiat, ni même des maîtres de Paris, que Gilles redoutait surtout la jalousie, mais bien de ses rivaux de Montpellier. Nous voyons poindre ici la rivalité des deux Ecoles, qui durera plusieurs siècles à l'état aigu et

(1) CHOULANT, p. 24.

(2) CHOULANT, p. 27.

(3) *Carmina de urinarum judiciis*, V. 344 et 345.

qui est à peine disparue de nos jours. A quoi tenait au juste cet antagonisme ? Nous ne saurions le préciser exactement, mais il est fort probable qu'il faudrait invoquer plusieurs causes pour en fournir une explication satisfaisante. Montpellier, comme centre d'études médicales, se réclamait d'une plus grande ancienneté que Paris : on y croyait, ou du moins l'on y cherchait à faire croire, qu'Apollon lui-même, exilé du reste de la terre, en avait été le fondateur (1). Quand on possède de si nobles origines, il est difficile de souffrir des rivaux et l'Ecole de Paris en était un avec lequel il fallait compter. De son côté, Paris, ville universitaire par excellence, où les étudiants, au dire de Philippe de Harvengt (2), étaient en si grand nombre, que leur multitude dépassait presque celle des habitants laïques, Paris, capitale du royaume, devait tenir à sa suprématie et ne pas voir d'un très bon œil les orgueilleuses prétentions de Montpellier.

« Ceux qui comparent, dit Riolan, l'eschole de Montpellier avec celle de Paris, ne sont-ils pas ridicules, voulans mettre en parallèle la ville de Montpellier, avec celle de Paris ; ils ressemblent à mon jugement à ce pauvre berger Tityrus, en la première églogue de Virgile, qui croyait que son village estoit semblable à la ville de Rome (3). »

Quoi qu'il en soit, un fait est constant et ressort clairement des livres de Gilles de Corbeil, c'est que déjà, à la fin du douzième siècle, la guerre était déclarée ; le *contraria secta* n'a pas d'autre sens.

Les preuves de cette assertion fourmillent dans Gilles ; nous nous bornerons à en citer quelques-unes au hasard. Dans l'épilogue de son livre des urines, il prend soin d'expliquer ce qu'il faut entendre par *la secte adverse* ; c'est le maître de Montpellier qui va à la recherche de disciples. Et de quelles épithètes ne le décore-t-il pas ? C'est un homme d'humeur acariâtre, toujours prêt à mordre, emporté, braillard, stupide ; il ne se nourrit que de mauvais grains, c'est-à-dire de mauvaise doctrine, et se gonfle avec un mélange crû de toutes sortes de farines :

(1) Cf. Maurice REYNAUD, *Les médecins au temps de Molière*, p. 220.

(2) LUCHAIRE, *Loc. cit.*, p. 49.

(3) RIOLAN, *Loc. cit.*, p. 73.



Dyscolus et mordax, vehemens, clamosus, inanis.  
 Quem sterili lolio pascit, faragine cruda  
 Inflat et infatuat Mons Pessulanicus errans (1).

Nous avons vu que si Salomon Matheaus, un Salernitain, n'avait soutenu la renommée de Montpellier, celle-ci, au dire de Gilles de Corbeil, eût été bien vite éclipsée. Pour Gilles, en effet, l'école de Montpellier ne mérite que dédain et nous comprenons mal qu'on ait soutenu qu'il y avait étudié et même professé ; il ne connaît de maîtres que ceux de Salerne, de science que celle de cette Ecole. Aussi, c'est sous la protection de ses anciens maîtres qu'il place tous ses ouvrages ; c'est à eux qu'il les dédie, à eux qu'il en fait hommage. Aucun moyen ne lui semble plus sûr pour se débarrasser des envieux, désarmer les jaloux, confondre ses détracteurs. « *Pour que ton essor soit plus rapide, dit-il en s'adressant à son livre sur le Pouls, pour que l'envieux t'épargne et que le vulgaire ne te tourne pas en risée, garde en toi la saveur des doctrines de Musandinus, réclame-toi de maître Salernus, et montre que tu portes le sceau de l'Illustre évêque Alphanus* » :

Ut sit processus securior et tibi parcat  
 Invidus, ut fatui vites ludibria vulgi,  
 Verba Musandino maneant condita sapore :  
 Omnibus æquivoci titulum prætende Salerni,  
 Præsulis Alphani claro signata sigillo (2).

Et ailleurs, dans le prologue du livre des médicaments composés, il n'est pas moins explicite et moins pressant dans son appel à ses vieux maîtres de Salerne. « *Que Musandinus, dit-il, le plus haut sommet de la science, lui qui, semblable à un éclatant soleil, a rayonné et rayonne encore sur Salerne, que Musandinus apaise tes envieux et prenne ta défense ; si son corps a été dissous par la mort, son esprit est toujours vivant et anime de son souffle le grand et illustre Maurus* » :

Temperat invidiam, tibi defensacula ponet  
 Musandinus apex quo tanquam sole nitenti  
 Et nitet et nituit illustris fama Salerni :  
 Cuius si fuerit resolutum funere corpus,

(1) CHOULANT, *Loc. cit.*, V. 346, *De urinis*.

(2) *De puls*, Édit. Choulant, V. 232 et s.



Spiritus exultat et magni pectora Mauri  
Tota replet... (1).

La jalousie est le cauchemar de Gilles ; il l'appelle une *peste criminelle* et une *voleuse de réputation*, qui sème l'ivraie à la place du bon grain :

Invidiae scelerata lues, furuncula famæ  
Pessima pro puris spargens zizania granis (2).

Il n'est pas un de ses ouvrages où il ne prenne à partie, sous le nom de Zoïle, les critiques injustes qui s'attaquaient à sa renommée. « *Tu façon d'agir, Zoïle, est injuste et perverse ; tu ne cesses de dénigrer des œuvres que tu serais incapable de produire. Tes critiques sont un titre de gloire et consacrent la valeur de celui qui en est l'objet. Ton blâme est un éloge et la louange qui vient de toi prend l'aspect de l'erreur et du vice : »*

Sed perversa tui lex et regula moris,  
Ut quod scire nequis, id depreciares labores :  
Quod facit Zoïlus, ad laudis titulum famamque coronat  
Et meritum cumulat : tua nam reprehensio laus est,  
Et tua laus vitium redolet culpamque figurat (3).

En allant bien au fond des choses, il ne serait pas impossible de découvrir que Gilles prêtât quelque peu à la jalousie par un orgueil excessif, non moins que par une tendance naturelle à la satire. Nous verrons qu'il avait écrit un long poème (de plus de 5.000 vers) contre les prélats de son temps : *Hierapicra ad purgandos prælatos*, et l'on conviendra que ce ne devait pas être de nature à lui faire beaucoup d'amis. D'autre part, s'il évoque à tout propos le souvenir de ses maîtres de Salerne, ce n'est pas qu'il doute de son mérite et de sa valeur personnels ; s'il avoue qu'il a puisé sa science dans les jardins bien arrosés de Musandinus, il ajoute aussitôt que si ce même Musandinus vivait encore, il ne serait pas sans éprouver du plaisir à lire ses vers, à en approuver la doctrine et à leur rendre l'honneur qu'ils méritent :

(1) CHOULANT, p. 51.

(2) *De pulsibus*, p. 38.

(3) *De med. comp.*, p. 117.

O utinam Musandinus nunc viveret auctor !  
 Ille meos versus digno celebraret honore,  
 Ipse meis scriptis signum punctumque favoris  
 Imprimeret, placido legeret mea carmina vultu :  
 Et quod in irriguis illius creverat hortis,  
 Ipse meum sentiret olus, gustuque probaret  
 Ex proprio sale doctrinæ traxisse saporem (1),

Mais Musandinus est mort ! C'est alors maître Maurus qui le remplacera et qui, s'il est nécessaire, corrigera les erreurs de Gilles. C'est bien le moins que le berger reconnaisse ses brebis, la tête ses membres, le maître son serviteur, le docteur son disciple et la mère son enfant.

Suppleat et Petri Maurus mihi damna reformet,  
 Pastor ovem, membrumque caput, famulum que patronus,  
 Doctor discipulum, noscat sua mater alumnum (2).

Ces vers expriment de beaux sentiments et nous y voyons à l'actif de Gilles une marque indiscutable de sa déférence et de sa reconnaissance pour ses anciens maîtres. Un homme qui parlait de la sorte ne pouvait être dépourvu de cœur et si, dans certains endroits, il paraît quelque peu dur à ses ennemis, tenons-lui au moins compte, par compensation, de sa fidélité à ses amis.

Il est vrai qu'à cette époque tous les maîtres ne ressemblaient pas à Gilles de Corbeil. Jean de Salisbury, vers la fin du douzième siècle, s'élève avec violence contre ce qu'il appelle la tourbe des mauvais professeurs : Ils citent, dit-il, Hippocrate et Galien avec ostentation, profèrent des paroles inintelligibles, débitent à tout propos leurs aphorismes et étourdissent la cervelle avec leurs expressions nouvelles et tonitruantes. Ces enfants d'hier, maîtres aujourd'hui, croient qu'ils peuvent tout parce qu'ils osent et promettent tout : « *Hippocratem ostentant aut Galenum, verba proferunt inaudita, ad omnia suos loquuntur aphorismos, et mentes humanas, velut afflatas tonitribus, sic percellunt nominibus inauditis. Creduntur omnia posse quia omnia factitant, pollicentur, hesterni pueri magistri hodierni* (3) ».

Les élèves, au moins en général, ne valaient guère mieux, au

(1) Ibid., p. 52.

(2) Id. ibid.

(3) DAREMBERG, *Loc. cit.*, I, p. 256.

dire d'Alain de Lille qui écrivait d'eux au douzième siècle: « Les élèves de notre temps fréquentent plus volontiers les écoles de l'Antéchrist que celles du Christ; ils préfèrent les festins à l'étude, l'argent aux livres, et imitent Marthe plutôt que Marie: « *Clerici nostri temporis potius sequuntur scholas antechristi quam Christi, potius dediti gulæ quam glossæ, potius colligunt libras quam legunt libros; libentius imitantur Martham quam Mariam* (1). »

Un règlement de l'Evêque de Paris en date du 11 janvier 1269, reproche aux clercs « *quod de die et nocte multos vulnerant atrociter, interficiunt, mulieres rapiunt, obprimunt virgines, hospicia frangunt, necnon latrocinia et multa alia enormia Deo odibilia sæpe et sæpius committendo* (2). »

De pareils écoliers ne pouvaient aimer beaucoup le travail. Aussi, Gilles de Corbeil adjure son maître Ricardus de les y exhorter: Apprends-leur, lui dit-il, à suer sur mes ouvrages; ils y trouveront, clairement exposées, beaucoup de choses qu'il leur importe de savoir, ils y apprendront la façon de les exprimer en vers et la manière dont il convient d'en parler. Qu'elle lise donc mes écrits, cette jeunesse, et qu'elle les tienne enfermés sous la clef de la mémoire au plus profond de son cerveau, si elle veut qu'on lui dévoile les arcanes de la médecine; qu'elle sache bien que c'est ce livre qu'elle doit lire et non les farces et les histoires lascives d'Ovide:

Edoceat pueros (Ricardus) his insudare libellis,  
Ex quibus utilium claret sententia rerum,  
Et metrici ratio nexus et forma loquendi.  
Hæc mea scripta legat et linguæ verset in udo.  
Mentis in acarno memori sub clave sigillet  
In medicas artes introducenda iuventus.  
Huncque librum potius sibi noverit esse legendum  
Quam nugas et lascivos Nasonis amores (3).

Ces sages conseils furent-ils écoutés? Nous n'oserions l'affirmer; ils montrent tout au moins que Gilles prenait son rôle de professeur au sérieux et que, s'il avait une bonne opinion de ses œuvres, il en avait une plus haute encore de la science qu'il était chargé d'enseigner et de l'art sublime auquel il préparait ses élèves.

(1) Id., *ibid.*

(2) Cf. FRANKLIN, *Ecoles et Collèges*, p. 17.

(3) CHOULANT, p. 53.

## III

**Q**u'on connaîtrait mal Gilles de Corbeil, si, en même temps que le professeur, on n'étudiait aussi l'*Homme* et surtout le *Médecin*, ce dernier non moins soucieux de sa dignité professionnelle que de la santé de ses malades. Les vers que Gilles consacre aux conditions de moralité et de savoir que doit remplir le médecin sont parmi ses plus beaux, autant par l'élégance du style que par l'élévation de la pensée. Comme pour les professeurs, il veut que le praticien soit d'un certain âge; celui qui n'est encore que grossier apprenti et qui sort, fraîchement émoulu, de la fournaise de l'école, doit être soigneusement mis à l'écart; il sait peut-être disserter sur son art, mais il n'a pas encore donné la mesure de sa valeur; habitué qu'il est à résoudre certains points de médecine théorique, il débite avec emphase de vains discours; l'avarice le ronge, cette plaie si redoutable aux hommes de l'art, et pourtant il ne craint pas de s'attribuer la haute mission de guérir les malades:

. . . . . medicum vitare decebit  
 Qui novus et medicæ rudis est tirunculus artis,  
 Qui crudus de doctoris fornace recedens,  
 Verborum lites sed nullos attulit actus :  
 Gutturè qui tumidus dum ventos garrit inanes,  
 Assuetus quosdam physicæ dissolvere nodos,  
 Tactus avaritia, multum metuenda peritis,  
 Curandi morbos excelsa negotia curat (1),

Aussi que fait-il? Sans attendre que les jours critiques soient passés et que le malade ait réparé ses forces, il lui donne des médicaments trop violents qui le conduisent au trépas. Gilles veut que le médecin soit avancé en âge et il ne comprend pas davantage un roi enfant, un juge imberbe, un docteur impubère dont le visage ressemble encore à celui de sa mère:

(1) CHOULANT, p. 122.



Rex puer, imberbis iudex, cathedræ moderator  
 Absque pilis, matremque gerens impubere vultu  
 Et medicus pleno nondum provectior ævo,  
 Dissona sunt, nullaque ratione cohærent,  
 Et physicæ titulos hæc maiestatis obumbrant (1).

Quelle insanité! Quelle erreur! Quelle aberration de confier la santé de pauvres malades à de tels médecins, qu'aucune expérience n'éclaire, artisans de morts subites, ennemis déclarés du genre humain! Pourquoi les lois royales qui punissent les criminels et leur font trancher la tête, épargnent-elles ces médecins? Le code de Philippe-Auguste condamne les coupables aux potences, aux bûchers, aux chaînes, aux cachots obscurs et il tolère que de tels médecins soient impunis! Alors que d'anciens usages permettent de marquer au fer rouge le front des criminels, pour que leur crime apparaisse aux yeux de tous et dénonce leur perversité, pour que les innocentes colombes ne se laissent pas prendre dans leurs lacets, pourquoi, seul, le mauvais médecin va-t-il le front haut?

O vesana hominum rabies, errorque profanus,  
 Devius intuitus, miseros qui talibus ægros  
 Committunt medicis, quos nulla probatio coxit,  
 Nulla quibus fidei manet experientia testis ;  
 Quos subitæ necis artifices, hostesque malignos  
 Humani generi posset lictoris iniqua  
 Condemnare manus : nam cur lex regia sontes  
 Arguit et sævo capitis dîserimine damnat,  
 Talibus ut parcat medicis ? Suspendia, flammæ,  
 Vincula, tela, cruces et carceris abdita nigri  
 Infligenda reis censura Philippica dictat,  
 Et patitur medicos tales discedere salvos :  
 Horum cum calido frontes exurere ferro  
 Justitiæ rigidus veterum permetteret ordo,  
 Ut fraus damnati signata caractere vultus  
 Et sua conditio perversa notabilis esset,  
 Et laqueos tenues possent vitare columbæ (2).

Combien différent est le médecin digne de ce nom ! Il est honnête, religieux, de mœurs douces ; il connaît à fond les règles de

(1) CHOULANT, p. 123.

(2) CHOULANT, p. 123.



son art et garde précieusement dans son cœur les écrits des anciens ; il est humble, modeste en ses discours ; ses paroles ne résonnent qu'au dedans de lui-même et non par les mouvements désordonnés de sa langue ; il n'a pas la présomption de la gloire ; une vieille expérience est le seul garant de sa bonne foi et de son mérite et suffit à lui attirer les éloges et les honneurs. Exercée par un tel homme, la médecine s'attire plus efficacement le secours d'en-haut et atteint plus facilement son but qui est de guérir ; quant au médecin, il s'enrichit d'agréables amis et fait à son malade l'inestimable présent de la santé :

Si sapis, accedas medico, quem condit honestas,  
 Ornat religio, depingit gratia morum,  
 Qui physicæ leges, veterum qui scripta virorum  
 Pectore clausa tenet, mitis, sermone modestus,  
 Et verbo resonans mentis, non verbere linguæ :  
 Quem non exaltat famæ præsumptio, mentis  
 Interpres, nec laudis inops iactantia tollit ;  
 Cui fidei custos et rerum fida probatrix  
 Sollemnes titulos vetus experientia fecit,  
 Et laudem et celebris famæ præscribit honorem.  
 Practica per talem digne celebrata ministrum  
 Plenius assequitur divini dona favoris :  
 Felices habet eventus et fine beato  
 Clauditur, artificem iocundis ditat amicis,  
 Languentem dono vitali præmiat ægrum (1),

Il faut reconnaître d'ailleurs que ces qualités du bon médecin sont également celles que recommande l'Ecole de Salerne ; nous en avons un curieux témoignage dans un petit traité d'un maître salernitain anonyme qui a pour titre : *De adventu medici ad ægrotum*. Entre autres recommandations que l'auteur fait au médecin, nous y lisons celle-ci : en entrant dans la chambre du malade n'affecte pas un air orgueilleux et n'aie pas le visage d'un avare ; salue humblement l'assistance... Sois affable dans tes discours, digne dans ton maintien et confiant dans le secours de Dieu : « *Ingradiens ad infirmum nec superbientis vultum nec cupidi prætendas affectum... sis sermone blandus, vitæ spectabilis, divino attentius expetens auxilio adjuvari* (2). »

(1) CHOULANT, p. 124.

(2) Coll. Salern., p. 11, 74.

Si il interdit aux médecins l'amour exagéré du lucre et de l'avarice, Gilles de Corbeil ne s'oppose cependant pas à ce qu'ils retirent de leur art une juste rémunération. Ses conseils, à cet égard, sont marqués au coin de la morale la plus pure et pourraient encore aujourd'hui servir de ligne de conduite aux praticiens modernes. Si le malade est pauvre, il faut le soigner gratis et ne pas le dépouiller du peu de bien qui lui reste ; il ne fait pas marché de sa science, il la donne pour rien et ses élèves doivent de même en faire profiter les indigents ; un bienfait qui se vendrait ne serait plus un bienfait et ce que l'on a reçu gratuitement, doit se donner de la même façon ; les soins donnés aux malades mériteraient-ils le nom d'un bienfait, s'ils étaient achetés comme la faveur d'une courtisane ?

Mais il peut arriver que le médecin soit pauvre lui-même. En ce cas, il peut, à bon droit, exiger la rétribution de ses soins. Amyclas ne s'est-il pas enrichi des trésors de Crésus et Horace n'a-t-il pas bénéficié des largesses de Mécène ? Quoi de plus juste ?

Si, au contraire, le médecin est riche, s'il possède de grands biens, sa conduite est toute tracée. Aux pauvres il prodiguera ses soins sans compter, il leur donnera les choses nécessaires à leur subsistance ; c'est là le but le plus noble de la médecine ; sous aucun prétexte, en effet, le médecin ne doit refuser aux indigents la part qui leur revient dans les présents qu'il a reçus des riches ; l'abondance de ceux-ci doit servir à soulager la misère de ceux-là ; il est bon que le riche soit parfois abaissé pour que le pauvre s'élève ; la fortune ne lui a pas été donnée pour que, comme Thaïs, il se couvre de parfums et de pourpre, pour qu'il entasse des trésors, ou qu'à défaut de mérite, il achète les honneurs comme un simoniaque :

Hos, pueri ac iuvenes, physica quos Delphicus artis  
 Spiritus inflammat, curvatis pondere ramis.  
 Carpite maturos fœcunda ex arbore fructus ;  
 Venativa mali quæstus quos nulla cupido,  
 Nullus avaritiæ stimulus, sed gratia sola  
 Ac divinus amor dare vos compellat egenti ;  
 Cum data sit gratis ; non debet gratia vendi,  
 Gratuito debent gratis accepta rependi :  
 Gratia curandi, quæ mercenaria prostat  
 Et meretricali ritu venalis habetur.

Dum spoliare bonis ægros contendit egenos,  
 Se male gratificat et rem sibi nominis aufert.  
 His etenim gratis est impendenda salutis  
 Gratia : nam cuius de solo munere constat  
 Cuncta salus, precium cumulo maiore rependet.  
 Si tamen arcta tibi res est et macra facultas,  
 Secure potes externis pinguescere donis :  
 Divitiis Cræsi pauper ditetur Amyclas,  
 Et Mœcenatis relevet se munere Flaccus.  
 At si dives eris, si magnis rebus abundans,  
 Aegris pauperibus et munimenta medendi  
 Largius impendas, ut subsidiaria vitæ  
 Dona pluas miseris, qui iustior est medicinæ  
 Fructus et uberior ; nulla ratione recuses  
 Quæ tibi nobilium fundit præiarga virorum  
 Munera nobilitas : sua namque repletio solvi  
 Debet, ut ariditas foveatur pauperis ægri,  
 Interdum minuendus erit pro paupere dives,  
 Non ut Thais olens pretioso splendeat ostro,  
 Non ut in immensum surgat thesaurus acervum,  
 Non ut ob argenti meritum malus emtor honorum  
 Summos conscendas apices a Simone raptos (1).

Quelle plus belle leçon de socialisme pourrait-on faire entendre de nos jours ! Quelle force et quelle vigueur dans l'expression ! Pour Gilles, l'inégale répartition des richesses, si elle n'est pas une injustice et un crime, est une anomalie ; sans doute, il n'irait pas jusqu'à permettre qu'on dépouille le riche de son avoir, mais il veut que celui ci sache bien que sa fortune lui impose des devoirs, qu'il doit payer le prix de son abondance, *sua repletio solvi debet*, et que ce prix ne saurait mieux se payer qu'en donnant largement aux pauvres.

Ce n'est pas que Gilles fût insensible lui-même aux honneurs et à l'argent, mais il voulait qu'ils fussent la récompense du mérite ; qu'aucun traité, dit-il, qu'aucun engagement ne lie le médecin à son malade, lorsque celui-ci est d'illustre origine et détient le souverain pouvoir. Si le prince est généreux, il saura combler son médecin de richesses et reconnaître son mérite ; s'il est avare, il sera bon de le cultiver quand même, ne vous payât-il qu'en honneurs et en célébrité :

(1) CHOULANT, p. 196-197.

Ad summum celebris tamen est cultura potentis  
 Et medicum splendere facit quem ditat honore  
 Et famæ titulis omni potioribus auro (1).

Ajoutez à cela que, grâce à la faveur dont ils jouissent près de leur maître, les médecins de cour sont comblés d'honneurs et de présents. Mais il n'en faut pas moins être pratique et la conduite à tenir avec les malades riches de la classe moyenne sera toute autre. Avec ceux-là, au contraire, il faut convenir d'avance des honoraires, si l'on ne veut être dupé ; c'est qu'en effet les belles promesses s'envolent en fumée et, seules, les conventions écrites font foi. Pendant qu'il souffre, le malade promet tout ce que l'on désire ; dès qu'il se sent mieux, il se refroidit et l'avarice reprend le dessus ; le médecin commence à devenir à charge ; on ne lui trouve plus aucun mérite et il n'est bon qu'à déguerpir au plus vite, les mains vides ;

At tu privatos homines classique secundæ  
 Addictos, opibus plenos quos publica testis  
 Fama probat, quos ingratos sententia vulgi  
 Arguit et meritis male respondere fatetur,  
 Ne laterem fortasse laves, ne semen in agro  
 Abscondas sterili, firmis vincire memento  
 Pactorum laqueis . . . . .  
 . . . . .  
 Dum dolor excruciat ægrum, dum maior in illo  
 Dandi fervet amor, se pignore pactio firmet.  
 Defervente mali motu gelidus recidivat  
 Torpor avaritiæ : frigescit gratia doni,  
 Incipit et medicus gravis ac onerosus haberi,  
 Cuius opus minuit ingratus et improbat æger  
 Et meritum attenuat, vacuumque recedere cogit (2).

Ces conseils de sage prudence se trouvent dans tous les ouvrages salernitains ; nous nous bornerons à citer les vers qui terminent le *Regimen Sanitatis* :

Dum dolet infirmus medicus sit pignore firmus ;  
 Ægro liberato dolet de pignore dato ;  
 Ergo petas precium, patienti dum dolor instat ;  
 Nam dum morbus abest, dare cessat, lis quoque restat ;

(1) CHOULANT, p. 198.

(2) CHOULANT, p. 198.



. . . . .  
 Est medicinalis medicis data regula talis ;  
 Ut dicatur : *da, da, dum profert languidus ha, ha !* (1).

Il semble bien d'ailleurs, que les médecins de ce temps, ceux en particulier de Salerne et de Montpellier, ne se faisaient pas faute de pressurer leurs malades, s'il faut en croire ce que rapporte saint Bernard d'un évêque qui, allant en pèlerinage, s'était arrêté à Montpellier pour s'y faire soigner (1113). Les médecins, dit-il, lui firent dépenser tout ce qu'il avait et même ce qu'il n'avait pas : « *Cumque infirmaretur pertransiit ad Montem Pessulanum, ibi aliquando commoratus, cum medicis expendit et quod habebat et quod non habebat* (2). »

Jean de Salisbury, vers 1140, ne parle pas en termes moins durs, des médecins de son temps :

Certains, dit-il, se rendant compte de leur propre ignorance en philosophie, s'en vont à Salerne ou à Montpellier et là, s'attachant à des médecins, deviennent bientôt médecins eux-mêmes, aussi habiles dans cet art qu'ils l'étaient auparavant dans la philosophie. Ayant recueilli un certain nombre de recettes trompeuses, ils s'en retournent au plus tôt pour pratiquer soigneusement ce qu'ils ont appris... J'ai remarqué qu'ils ont surtout retenu deux choses qu'ils pratiquent souvent ; l'une est un texte d'Hippocrate (qu'ils détournent d'ailleurs de son vrai sens) où il y a *indigence et famine, il ne faut point travailler*. Et, de fait, ils estiment qu'il est mal à propos d'assister les pauvres, si ce n'est en paroles. L'autre aphorisme n'est point tiré d'Hippocrate, mais les médecins diligents et à pres au gain ne font pas faute de s'en servir : pendant que le malade souffre, réclamez vos honoraires ; il n'y a point, en effet, de plus belle occasion d'exiger que lorsque la douleur tourmente le malade et que l'avarice du médecin et la cruauté du mal coopèrent ensemble (3).

(1) Collect. Salern., V, p. 103.

(2) RIOLAN, *Loc. cit.*, p. 78.

(3) « Alii suum in philosophia intuentes defectum, Salernum vel ad Montem Pessulanum profecti, facti sunt clientuli medicorum, et repente quales fuerant philosophi, tales in momento medici eruperunt, fallacibus enim reffecti experimentis, in brevi redeunt, sedulo exercentes quod didicerunt... Duo deprehendi eos fideliori tenuisse memoria, et frequentius in eorum operatione versari. Alterum quidem Hippocratis est (sed ibi vergit ad alium intellectum) : ubi, inquit, indigentia, non oportet laborare, et revera inopportunum et inofficiosum opinantes dare operam indigentibus et eis qui nolunt aut nequeunt : vel solis verbis eorum plene gratiam referre mercedis. Alterum profecto est, non, quod meminere, Hippocratis, sed diligentium adjectio medicorum : dum dolet accipe. Occasio siquidem exigenti maxime opportuna est, cum dolor excruciat aegrotantem, sibi que cooperantur languentis exulceratio et avaricia medentis. »

RIOLAN, *Loc. cit.*, p. 79.



Si Gilles de Corbeil était sévère pour les abus qui se glissaient dans la pratique de la médecine, il ne l'était pas moins pour ceux qui déshonoraient le clergé. C'est cette indignation si légitime et si justifiée, à la vue des vices et de la dépravation des prélats de son temps, qui nous a valu la mordante satire intitulée : *Médecine sacrée pour purger les prélats* : « *Hierapigra ad purgandos prælatos* ». Bien que cette œuvre semble tout particulièrement dirigée contre le cardinal Galon ou Guala, le légat d'Innocent III, elle vise, en réalité, tous les abus qui régnaient alors dans le haut clergé et cela seul suffit à témoigner de la part de son auteur d'un courage peu commun à cette époque où l'Église était toute-puissante.

Gilles, au début du poème, se défend d'aborder un sujet qui ne cadrerait pas avec ses ouvrages de médecine, lui qui, interprète des œuvres de la nature, ignorait les subtilités et les règles du droit ; il a peur qu'on l'accuse de porter sa faux sur les moissons d'autrui :

Ipse tamen solitus físicas celebrare Camaenas,  
 Qui naturalis colui secreta Sophiæ  
 Nature interpres, ignarus iuris et expers,  
 Messibus externis præsumo immittere falcem.

Mais cette crainte ne l'arrête pas longtemps et il ne lui faut pas moins de six mille vers (exactement 5929), divisés en neuf livres, pour soulager son cœur qui débordait de colère. Nous avons vu comment Gilles comprenait le médecin et quelles qualités il exigeait de lui. Voici le portrait qu'il trace d'un mauvais docteur de l'Église : « Le docteur de l'Église, dit-il, qui enseigne bien et qui vit mal, ressemble à une cloche qui sonne, à un cierge qui brûle, à une croix plantée sur le chemin. La cloche sonne, avertit le peuple, et l'invite à venir aux saints offices, mais sans avoir elle-même le sentiment de ce qu'elle fait. Le cierge rayonne, brille, éclaire le temple, dissipe au loin les ténèbres, mais lui-même il se consume et il périt. La croix du chemin dirige le voyageur, mais elle-même ne marche pas et reste attachée à la terre. Ainsi le pasteur qui ne l'est que de nom, lorsqu'il monte en chaire, tout éclatant de pierreries, de pourpre et d'or, balançant sur sa tête les cornes mystiques de la mitre épiscopale, fait retentir aux oreilles du peuple, comme des cymbales qui résonnent, comme un vase qui tinte, les récompenses promises aux justes et les peines réservées aux méchants, sans que rien dans sa vie ne s'accorde

avec ses paroles, inflexible airain que n'amollit point la vertu; c'est un cierge qui répand sur le peuple la lumière de sa doctrine, tandis qu'il s'anéantit lui-même en faisant le mal et travaille à sa ruine et à sa mort. C'est une croix qui montre la route, une route qu'il ne suit pas lui-même, comme s'il était de bois et qu'il fût enchaîné à la terre par le péché » :

Ecclesiae doctor, bene qui docet, et male vivit,  
 Est veluti campana sonans, quasi cereus ardens,  
 Et quasi crux infixæ viæ. Sonat illa monetque  
 Et populum invitât, ut sacra negotia curet ;  
 Nec tamen hæc sentit quod agit, cum sit sine sensu,  
 Cereus irradiat, et clara luce serenat  
 Illustratque domum noctem quoque lumine ditat  
 Sed se diminit, depauperat atque resolvit.  
 Crux stans infixæ vias ostendit eunti,  
 Non tamen ipsa viat, sed terræ intrusa tenetur.  
 Haud secus Ecclesiae pastor, qui numine nullo  
 Officium pastoris habet, sed nomine solo,  
 Cum sedes altæ et consistoria scandit,  
 Puniceo indutus saturatæ murice vestes,  
 Splendidus et rutilans, gemmis ornatæ et auro,  
 Mystica cornutæ gestans insignia mitræ  
 Cymbala quæ resonant, et vas quod tinnit adequat  
 Voce sonat ; populumque monet vitamque beatam  
 Atque fidem et mores, et præmia debita justis  
 Prædicat.....

Pour comprendre tout ce que ces paroles, adressées à un cardinal légat, ont de hardiesse et de sévérité courageuse, il faut se rappeler que Galon, entre autres abus qu'il avait voulu réformer en France, avait tenté de soumettre les clercs à une continence plus rigoureuse, sans se préoccuper lui-même de s'y astreindre et d'en donner le premier exemple. Gilles de Corbeil ne pouvait être dupe de cette duplicité et il eut le courage de la dénoncer publiquement.

Ces sentiments honorent au plus haut point celui qui les avait à la fois au fond du cœur et sur les lèvres, à un moment où il n'était pas prudent de tout dire et où les rois eux-mêmes n'osaient que rarement résister en face aux puissants dignitaires ecclésiastiques; ils sont l'indice d'une haute valeur morale et la marque d'un noble et courageux caractère.

## IV

**G**ILLES DE CORBEIL a eu cette bonne fortune que tous ses ouvrages, à l'exception d'un seul dont il ne nous reste que des fragments, nous sont parvenus dans leur intégrité, soit qu'ils aient été imprimés dès le quinzième siècle, comme les poèmes *sur les urines* et *sur le pouls*, soit qu'ils n'aient vu le jour qu'au dix-huitième siècle, comme le poème *des médicaments composés* ou même, comme la *hierapigra* et les fragments des *signes et symptômes des maladies*, qu'ils n'aient été découverts qu'au milieu du dix-neuvième siècle.

La première, en date, des œuvres de Gilles est son poème sur les jugements des urines, *Carmina de urinarum judiciis*. Nous avons vu qu'il se plaignait d'avoir été contraint de le publier prématurément et avant de l'avoir mis au point. C'est, en effet, par rapport au style, la moins parfaite des œuvres de Gilles, ce qu'on pourrait appeler une œuvre de jeunesse. Le professeur n'y cède jamais la place au moraliste et nous n'y trouvons aucune de ces belles envolées qui sont si fréquentes dans le traité des médicaments composés.

Le traité du pouls, *Liber de pulsibus metricè compositus*, est la seconde, en date, des œuvres médicales de Gilles; il est précédé d'une longue préface en prose, écrite dans un style facile et élégant, où l'auteur expose succinctement la doctrine physiologique en honneur à son époque. Nous y trouvons, entre autres choses curieuses, cette théorie de la prééminence du foie sur les autres organes, qui a eu cours dans la médecine ancienne jusqu'au dix-septième siècle, c'est-à-dire jusqu'à la découverte géniale d'Harvey sur la circulation du sang. Pour Gilles et les médecins de son temps, le foie était l'organe formé le premier dans l'organisme, le fondement et la cause de tout le corps: « *Corporis ædificium ab hepate tanquam a fundamento primario consurgit, ideo hepar prima radix corporis indicatur* ». Le traité du pouls compte 380 vers divisés en trois parties.

Le poème des médicaments composés, *De laudibus et virtutibus compositorum medicaminum*, est une œuvre beaucoup plus con-



sidérable: il comprend dans les quatre livres qui le composent 4663 vers, consacrés à la description de 80 médicaments composés. Pour la doctrine, ce n'est qu'une paraphrase poétique des gloses de maître Mathieu Platearius sur l'antidotaire de Nicolas dit le *prapositus* ou le *myrepse*. Je voudrais, y dit Gilles de Corbeil, que ce savant maître en médecine que fût Platearius vécût encore; il se réjouirait de retrouver ses écrits dans mes vers et de voir sa prose asservie aux lois de la poésie.

Vellem quod medicæ doctor Platearius artis  
Munere divino vitales carperet auras  
Gauderet metricis pedibus sua scripta ligari  
Et numeris parere meis... (1)

Le poème des médicaments composés est de beaucoup la plus intéressante des œuvres de Gilles de Corbeil au point de vue documentaire; chaque livre est précédé d'un long prologue où se rencontrent de nombreux détails sur les maîtres salernitains et sur les devoirs du médecin. Cet ouvrage n'était pas encore imprimé au dix-septième siècle et Gabriel Naudé, qui en cite quelques passages dans son panégyrique de la Faculté de Paris, déplore qu'il soit encore exposé à la piqure des vers et enfoui dans la poussière des bibliothèques, *nondum a blattis et pulvere typorum beneficio sunt vindicatæ*. Il fut publié pour la première fois en 1721 à Magdebourg, dans une collection d'œuvres poétiques du Moyen Age. Choulant en a donné une excellente édition à Leipzig en 1826, ainsi que des poèmes sur les urines et sur le pouls.

Dans le traité des médicaments composés, Gilles de Corbeil annonce qu'il se propose d'écrire un livre sur les signes et symptômes des maladies, mais qu'il se réserve de le publier lorsqu'il sera plus âgé, car sa moisson, dit-il, est encore en herbe et les fruits ne sont pas encore mûrs.

At te morborum varias distinguere causas.  
Quos eadem species communi claudit et arctat  
Limite, signorum ratio discreta docebit,  
*Quam nunc concipio* pariturus tempore partus  
Legitimo, cum iam plenis adoleverit annis  
Et rude nunc semen ex se producere fructus  
Maturus poterit : sed adhuc mea messis in herba est.

(1) CHOULANT, p. 52.



Cet ouvrage, dont on ne connaissait que le titre « *De signis et symptomatibus ægritudinum* » a été en grande partie retrouvé par Daremberg, dans un manuscrit de la Bibliothèque Boldéienne à Oxfort. « Un trait caractéristique, dit Daremberg, rattache le fragment sur les signes et les causes des maladies aux autres productions du médecin de Philippe-Auguste, c'est cet esprit de causticité, cette ardeur pour la polémique qu'on retrouve presque à chaque page dans ses ouvrages médicaux... De pareils ouvrages, où tant de difficultés ont été habilement vaincues ne sont pas moins utiles pour l'histoire de la langue et de la poésie que pour celle de la médecine au Moyen Age ; ce poème, comme du reste tous ceux de Gilles, n'est dépourvu ni de verve, ni de sentiment poétique ; plusieurs vers feraient même honneur aux meilleurs poètes de la moyenne latinité (1). »

Ces quatre ouvrages de Gilles de Corbeil formaient, suivant la coutume du temps, un cours complet de médecine ; c'est ce qui nous explique que la plupart des maîtres salernitains aient traité les mêmes sujets, et, presque toujours, dans le même ordre. Il en était de même d'ailleurs dans la médecine grecque ; c'est ainsi, par exemple, que nous avons de Théophile un traité *sur les urines*, un autre *sur le pouls* et un dernier sur la *différence des fièvres* ; Actuarius, outre son *Traité sur les urines* qui est le plus connu de ses ouvrages, a également laissé un *Traité des médicaments composés* et un livre *sur le pouls* (2).

Au dire de Renzi, et cette opinion nous paraît fort plausible, Gilles de Corbeil aurait composé ces divers ouvrages dans un espace de quarante ans environ (3).

Quoi qu'il en soit, on ne saurait discuter leur ordre chronologique ; il est bien certain que le traité des urines est le premier en date et le moins parfait à tous les points de vue. Nous savons que son auteur le considérait comme une œuvre de jeunesse, publiée prématurément et contre son intention.

Renzi pense que le poème *des urines*, celui *du pouls* et les deux premiers livres du poème *des médicaments composés* au-

(1) DAREMBERG, *Notice et Extraits des manuscrits médicaux des principales bibliothèques d'Europe*, Paris, 1853.

(2) Cf. CORLIEU, *Les Médecins grecs*, p. 137 et s.

(3) Coll. Salern., T. IV, p. 573.

raient été écrits avant 1193, tandis que le reste de ce dernier poème, celui des *signes et symptômes des maladies* et la *hiéropi-gra* auraient été composés de 1193 à 1220, date probable de la mort de leur auteur. Cette thèse est fort vraisemblable et, à défaut de dates précises, rien n'empêche de l'accepter au moins jusqu'à nouvel ordre.

## V

**Q**UE faut-il penser des œuvres médicales de Gilles de Corbeil ? Au point de vue de la doctrine, elles ne valent ni plus ni moins que les autres ouvrages salernitains qui nous sont parvenus ; ce sont les mêmes théories, le même langage, les mêmes enfantillages ou, si l'on préfère, les mêmes aberrations. La conséquence de ce fait, c'est que, pour comprendre Gilles de Corbeil, il importe, avant tout, de se faire une idée précise de ce qu'était Salerne, comme centre d'études médicales, vers la fin du douzième siècle et de rechercher quelle influence les Maîtres de cette École célèbre ont exercé sur le plus illustre de leurs disciples.

En s'appuyant sur les travaux de Renzi, et sur ses propres recherches, Daremberg a mis au point nos connaissances actuelles sur l'école de Salerne (1). Grâce à lui, nous savons qu'au onzième siècle, et jusque dans les deux premiers tiers au moins du douzième siècle, l'influence des Arabes ne s'était pas encore fait sentir à Salerne ; au fond, les maîtres salernitains de cette époque professent l'humorisme d'Hippocrate et de Galien, dont plusieurs ouvrages étaient déjà traduits en latin. « Jusqu'au milieu du douzième siècle, dit Daremberg (la voix de Constantin, sur la fin du onzième siècle, est une voix isolée et presque sans écho), la médecine salernitaine, comme la médecine du reste de l'Occident, reste *néo-latine*, ou, pour préciser davantage, *gréco-latine* (2). » Nous

(1) Cf. Collect. Salernit., *Op. cit.*, et DAREMBERG, *Histoire des sciences médicales*, T. I, passim. — *La Médecine, histoire et doctrines*, p. 123 et s. — *L'École de Salerne*, préface.

(2) DAREMBERG, *Hist. des Sc. méd.*, I, 261.

verrons cependant qu'il faut faire une légère réserve au sujet de l'urologie, car Constantin avait précisément traduit le traité des urines du juif arabe Isaac, que citent souvent les Maîtres de Salerne antérieurs à Gilles de Corbeil. Si donc ce dernier, comme nous le verrons, se réclame des dogmes de Maurus, *dogmata Mauri*, dans le poème des urines, il ne faut pas oublier que ce même Maurus, dans ses *Regulæ urinarum*, cite souvent Isaac et s'appuie sur sa doctrine ; de plus, comme l'observe Renzi (1), la pathologie de Maurus se ressent fortement de l'influence arabe, plus encore peut-être que de celle de Galien.

La même observation s'applique au *Traité du poulx*, dans la préface duquel Gilles cite Constantin l'africain, en même temps que Galien et Philarète ; le traité des *médicaments composés* renferme, lui aussi, plusieurs formules d'origine arabe ; mais, dans tous ces ouvrages, la part imputable à l'influence arabe est fort limitée. En réalité, ce n'est qu'au milieu du douzième siècle, c'est-à-dire postérieurement à l'époque où florissaient, à Salerne, les maîtres aimés de Gilles, que les livres arabes se substituent définitivement aux ouvrages gréco-latins et que l'École de Salerne perd son autonomie (2).

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler, dans ce travail, les noms des vieux Maîtres Salernitains, sous la protection desquels Gilles de Corbeil place ses divers ouvrages ; il ne sera par sans intérêt de rappeler ici en quelques mots le peu que nous savons de leur histoire ; elle est si intimement liée à celle de Gilles qu'on ne saurait parler de l'un sans évoquer la mémoire des autres.

Le premier et le plus saillant des noms salernitains cités dans le poème des urines, est celui de Musandinus ; nous le rencontrons pour la première fois, dans la préface de l'édition de 1484 (Venise). Gilles ne veut pas que les moines errants, imbus de doctrines étrangères, *feribus alienis imbuti*, lisent ses ouvrages ; il leur enjoint de s'éloigner des dogmes de Musandinus, *a Musandino dogmate recedant alieni* (3) ; à la fin de ce même traité, il engage sa muse à mettre une digue aux torrents d'éloquence de Musandinus :

(1) Coll. Salern., III, p. 2.

(2) Cf. DAREMBERG, *Loc. cit.*, I, p. 263.

(3) Le texte que nous publions, et qui est celui adopté par Choulant, porte : « *a nostro dogmate recedant.* »

Claude Musandini torrentes fluminis undas (1).

Enfin, dans le livre *du pouls*, il veut que ses écrits conservent toujours la saveur de la doctrine de Musandinus :

Verba Musandino maneat condita sapore (2).

Mais, c'est surtout dans le traité des *médicaments composés*, que Gilles se réclame de Musandinus. C'est à lui, le plus haut sommet de la science, semblable à un radieux soleil, qu'est due la gloire et la renommée de Salerne :

Musandinus apex, quo tanquam sole nitenti  
Et nitet et nituit illustris fama Salerni (3).

Qu'était-ce donc que ce Musandinus ? Maître Pierre Musandinus ou de Musanda fut à la tête de l'École de Salerne vers le milieu du douzième siècle ; il était déjà mort lorsque Gilles écrivit son poème des médicaments composés, mais nous savons que Gilles était lui-même alors avancé en âge, *provecior ætate*. Nous n'avons que quelques fragments des ouvrages de Musandinus, et spécialement d'un traité qu'il avait composé sur *la préparation des boissons et des aliments à l'usage des malades* : *Summula de præparatione ciborum et potuum infirmorum*. Daremberg a donné une analyse succincte de ce traité, dont on trouvera le texte dans l'ouvrage de Renzi (4). Il est fort probable, pour ne pas dire certain, que Musandinus avait composé un traité des urines, mais il ne nous est pas parvenu.

Le nom de Maître Salernus revient souvent aussi dans les ouvrages de Gilles de Corbeil, et toujours avec l'épithète d'*æquivocus*, ce qui voulait simplement dire que la similitude de son nom avec celui de la ville de Salerne prêtait à la confusion et à l'équivoque. Nous avons de Salernus, outre son *Compendium de médecine* (5), ses tables des drogues simples, *Tabulæ Salerni* (6). Voici comment il parle de lui, au début de ce dernier ouvrage : « *Pro Salerno Salernus nominor, et Salernitanus a civitate æquivocus. Foecundus in opere et*

(1) CHOULANT, p. 18.

(2) CHOULANT, p. 38.

(3) CHOULANT, p. 51.

(4) DAREMBERG, *La médecine, hist. et doctrines*, p. 154 et Collect. Salern., II, 407.

(5) Coll. Salern., T. V, p. 201.

(6) Ibid., p. 233.



*facundus in sermone, benignitate largiflua et charitate non simulata proprii alimenti copiam alumnis puris offero et arcana pectoris fluenta propino.* » On voit que maître Salernus ne brillait pas précisément par l'humilité et qu'il avait conscience de son mérite ; il florissait vers le milieu du douzième siècle et l'on a quelques raisons de croire que c'est lui qui avait donné à Gilles le bonnet doctoral.

Maître Maurus était plus jeune que Musandinus et semble lui avoir succédé (1). Gilles de Corbeil nous le représente comme un médecin très fortuné et très recherché des riches : « *Multo spectabilis auro* (2). » Nous avons de Maurus un traité des urines : *Regulæ urinarum magistri Mauri* (3), dans lequel Gilles a puisé beaucoup pour son poème des urines ; nous aurons occasion de signaler plusieurs passages identiques dans les deux traités.

Maître Urso est le quatrième nom cité dans le poème des urines « *Ursonis apices.* » Gilles en parle encore dans le poème des médicaments composés et le donne comme un maître des plus habiles à résoudre les questions difficiles et embrouillées.

Strenuus ambiguos causarum solvere nodos,  
Cujus ab ingenio nulla indecisa recedit  
Quæstio, qui tantos rationum compluit imbres  
Quod solvit subitus æqualiter et meditatus (4).

Nous ne connaissions jusqu'à ces derniers temps aucune œuvre de Maître Urso, mais P. Giacosa vient de publier dans sa magnifique collection, *Magistri Salernitani nondum editi* (Turin 1901) un traité des urines de ce Maître Salernitaire : *Compendium Magistri Ursonis de Urinis*. Nul doute que ce traité ne soit celui auquel fait allusion Gilles de Corbeil dans son poème des urines ; non seulement la doctrine est la même que celle de Gilles, mais les expressions sont souvent identiques et il y aurait à faire un curieux rapprochement entre les deux œuvres ; il est de toute évidence que le poème de Gilles n'est que l'adaptation en vers du traité de son maître Urso et l'on comprend dès lors qu'il en fasse une mention aussi élogieuse.

On pense qu'Urso florissait vers 1195.

(1) Cf. CHOULANT, p. 51.

(2) CHOULANT, p. 79.

(3) Coll. Salern., III, p. 2.

(4) CHOULANT, p. 52.

S'il fallait en croire Riolan, les trois maîtres : Urso, Maurus et Musandinus auraient été des médecins de Paris. « A la fin de son poème, dit-il, en partant de Gilles, il nomme *trois médecins de Paris Urso, Maurus et Musandinus* (1). » Nous venons de voir que ces noms appartiennent bien à Salerne et que l'opinion de Riolan est dénuée de tout fondement.

Gilles cite encore plusieurs autres maîtres de Salerne, tels par exemple que Jean Castalius, Romoaldus, Salomon Mathaeus, Ricardus et Platearius. Ce dernier florissait entre 1130 et 1150 et était mort lorsque Gilles écrivit son poème des médicaments composés ; on lui doit un commentaire sur l'*Antidotaire de Nicolas le préposé* ; c'est ce commentaire que Gilles a mis en vers, dont il regrette que Platearius ne puisse admirer l'élégance et la précision :

Gauderet metricis pedibus sua scripta ligari.  
Et numeris parere meis..... (2)

L'antidotaire de Nicolas le Préposé (3), qu'il ne faut pas confondre avec le grand antidotaire, *Antidotarium magnum* de Nicolas le Myrepse (4), a joui d'une très grande réputation durant tout le Moyen Age. Gilles de Corbeil en parle dans les termes les plus élogieux. « A mon sens, dit-il, et pour dire toute ma pensée sans détour et sans ambages, j'estime que si les jeunes gens qui s'adonnent à la médecine, possédaient bien l'art de distinguer les maladies, si les connaissances théoriques éclairaient toujours leur pratique, ils pourraient se passer de l'inutile fatras de certains traités de médecine et se limiter au seul Antidotaire, dont la doctrine est largement suffisante... (5) »

Le savant bibliothécaire de l'École de Pharmacie, le docteur Paul Dorveaux, nous a donné une édition critique des plus remarquables de l'antidotaire Nicolas, d'après un manuscrit du quatorzième siècle de la Bibliothèque nationale (6).

(1) RIOLAN, *Loc. cit.*, p. 93.

(2) Cf. CHOULANT, p. 52, vers 112 et s.

(3) Ou le Prévot, c'est-à-dire le chef de l'École de Salerne.

(4) Cf. RENZI, I, 217 et s. et CORLIEU, *Loc. cit.*, p. 169 et s.

(5) *Traité des médicam. composés*, préface.

(6) *L'antidotaire Nicolas*, par le docteur Paul DORVEAUX, Paris, Welter 1896.

## VI

**U**N grand nombre des ouvrages des Maîtres Salernitains, dont nous venons de parler, ayant été retrouvés et publiés dans la *Collectio salernitana* par MM. De Renzi et Daremberg, il est on ne peut plus facile de se faire une idée exacte des théories médicales qu'ils enseignaient et dont Gilles de Corbeil s'était fait, à Paris, l'élégant propagateur. Nous avons vu, qu'à cette époque, l'enseignement de la médecine comprenait invariablement trois traités fondamentaux, ceux des fièvres, du pouls et des urines ; nous savons aussi que Gilles de Corbeil avait composé des poèmes didactiques sur ces trois matières et que seuls les poèmes des urines et du pouls sont arrivés jusqu'à nous dans leur intégrité. Le poème des urines, *Carmina de urinarum judiciis*, est celui qui nous intéresse le plus au point de vue particulier de l'urologie au Moyen Age ; nous le publions plus loin avec sa traduction française et nous l'étudierons à part, en raison de son importance.

Quant au poème du pouls, *Liber de pulsibus metricè compositus*, il est précédé d'une longue préface en prose, où l'auteur expose avec une très grande lucidité, et non sans élégance dans la forme, les théories physiologiques alors en honneur. En voici un abrégé succinct :

Quatre membres (ou organes) principaux : le *cerveau*, le *cœur*, le *foie* et les *testicules* servent de base et de fondement à l'organisme humain. Si on les appelle membres principaux, *membra principalia*, ce n'est pas que la suppression de l'un d'eux soit nécessairement suivie de mort, car on peut, à la rigueur, vivre sans testicules ; mais on les qualifie de *principaux* parce qu'ils régissent et gouvernent tout l'organisme. Dans le cerveau siège, en effet, la *faculté motive et sensitive* : *virtus motiva et sensibilis* ; dans le cœur, la faculté végétative et respiratoire, *virtus vegetativa et spiritualis* ; dans le foie, la faculté augmentative (de croissance) et nutritive, *virtus augmentativa et nutritibilis* ; enfin, dans les testicules, la faculté propagative et génératrice, *virtus propagativa et generabilis*.

De ces quatre facultés, *la nutritive* est de beaucoup la plus utile.



Elle s'exerce dans le corps, bien avant l'apparition de l'âme ; elle est la compagne inséparable de la nature, son associée la plus intime et la plus fidèle. Comme, d'autre part, cette faculté ne saurait agir sans un organe qui lui serve de base, et que le foie est précisément cet organe, il en résulte que le foie doit être formé avant tous les autres membres ou organes. C'est ainsi que l'édifice de tout l'organisme repose sur le foie, qui en est, en quelque sorte, la première racine : « *Ideo hepar prima radix corporis indicatur.* »

Quoique plus élevée en dignité, la faculté végétative (qui réside dans le cœur) est pourtant postérieure en date à la faculté nutritive. De même, bien que plus noble que les deux précédentes, la faculté motive et sensitive (cerveau) ne fait son apparition qu'après elles et l'organe qui en est le siège ne se forme également qu'après le cœur et le foie.

Quant à la faculté génératrice, comme elle est beaucoup inférieure aux autres, elle n'apparaît que bien après elles.

Etant donnée cette prééminence du cœur et du foie sur tous les autres organes, il est de toute nécessité, comme l'enseigne Galien, que tout le corps humain reçoive d'eux sa *crase*, c'est-à-dire sa disposition, sa constitution ; la conséquence de cette doctrine c'est qu'il importe surtout de bien connaître l'état et le fonctionnement de ces deux organes et, par conséquent, d'étudier le poulx et l'urine qui en sont les meilleurs et les plus sûrs interprètes : « *Non potuerunt melius perpendi et expressius investigari quam iudicio pulsuum et discretionem urinarum.* »

Ces théories physiologiques sont bien celles de Salerne et nous trouvons dans les *Regulæ urinarum* de maître Maurus, la même division du corps humain en quatre régions principales : il y a, dit-il, quatre régions dans le corps humain. La première est le cerveau et les organes de la vie animale. La seconde est le cœur et les organes respiratoires. La troisième, le foie et les organes de la nutrition. La quatrième, les reins, les testicules et tout ce qui est au-dessous : « *Sunt regiones humani corporis quatuor. Prima regio est cerebrum et membra animata. Secunda cor, et membra spiritalia. Tertia epar et membra nutritiva. Quarta renes, testiculi et cetera inferiora* (1). »

(1) Collect. Salern., III. Cf. *ibid.*, V, p. 45.



De même, la théorie, fort juste d'ailleurs, que l'urine est le miroir fidèle de l'état du foie, est classique chez les Salernitains, comme elle le restera jusqu'à nos jours. Nous en pourrions citer de nombreuses preuves, mais il nous suffira d'invoquer encore le témoignage de Maurus : bien que l'urine, dit-il, nous permette de conjecturer l'état de tous les membres du corps, il faut observer qu'elle montre surtout l'état du foie et celui des voies urinaires. « *Notandum est quod licet urina vitii vel vigoris omnium membrorum corporis conietualiter quodammodo sit declarativa, principaliter tamen vitii vel vigoris epatis et viarum urinalium est significativa* (1). »

Observons, à notre tour, que la sémiologie urinaire moderne n'a pas d'autre programme et n'affiche pas d'autres prétentions.

Le traité du pouls, de Gilles de Corbeil, s'inspire à la fois de Galien, de Constantin l'Africain (2) et de Philarète. On sait que Philarète était l'auteur d'un traité sur le pouls, *Περὶ σφυγμῶν*, et que beaucoup d'historiens croient que c'est le même que Théophile dont nous avons un traité des urines (3). Gilles reproche à Galien d'être prolixe, à Constantin d'avoir décrit une si grande variété de pouls qu'il est presque impossible de donner à chacun d'eux un nom particulier, et enfin à Philarète d'être obscur pour avoir voulu être trop concis ; il s'efforcera d'éviter ces deux extrêmes et de prendre un moyen terme entre les deux écueils : « *Nos meliorem eligentes semitam, brevitatem et confusionem abhorrentes de pulsuum differentiis componentes libellum ex utraque contemperamentum fecimus* (4). »

Il divise son livre en trois parties : dans la première, il traite du pouls en général, et en distingue dix principales espèces qui, à leur tour, comportent de nombreuses variétés ; la seconde partie est consacrée aux règles qui doivent présider à l'observation du pouls et à la signification de ses divers genres ; la troisième partie porte également sur la sémiologie du pouls.

Nous ne retiendrons rien de ce traité du pouls que ces beaux vers sur le cœur, qu'anime un souffle vraiment poétique :

(1) Coll. Saler., III, p. 5.

(2) Cf. *Sur. Constantin* ; DAREMBERG, *Hist. des Sciences médicales*, T. I, p. 261 et 317 et CORLIEU, *Loc. cit.*, p. 158.

(3) Cf. CORLIEU, *Loc. cit.*, p. 139.

(4) CHOULANT, p. 25.

Cor vitæ sedes, vitalis fida caloris  
 Mansio, naturæ basis unica, sol microcosmi,  
 Vivifici thalamus, thronus et penetræ vigoris,  
 In quo fonticulus scaturit, qui fomite puro  
 Membra regit, vegetat, auget, disponit, adaurat.  
 Hinc stabiles numeros et physica vincla requiras,  
 Ex quibus humanæ constant fundamina vitæ (1).

« Le cœur est le siège de la vie, l'inviolable séjour de la chaleur naturelle, l'unique fondement de la nature, le sol du microcosme, le lit nuptial, le trône et le sanctuaire du principe vital. C'est là que jaillit cette source de la chaleur vitale qui gouverne tous les autres membres, les fait vivre et croître, les ordonne et les fait respirer. C'est là que tu iras chercher la connaissance de ces pulsations dont le nombre est si bien réglé et de ces lois naturelles sur lesquelles repose toute la vie humaine. »

Combien curieux aussi ces conseils sur la façon dont il convient d'explorer le pouls. Tout d'abord, il faut choisir une artère située en lieu honnête et décent ; cette artère doit être, autant que possible, superficielle, longue, droite et proche du cœur. On s'adressera de préférence à celle de la main gauche, qui remplit toutes ces conditions ; le médecin soulèvera donc, de sa main gauche, la main gauche du malade, en prenant garde que celui-ci ne ferme pas trop la main ou ne l'étende outre mesure, et il appliquera légèrement sur l'artère les doigts de sa main droite, jusqu'à ce qu'il ait compté cent pulsations. C'est, en effet, le nombre le plus conforme à la nature et celui qui permet le mieux de se rendre un compte exact de l'état du pouls :

Nec prius absistat, donec centesima fiat  
 Motio, qui numerus naturæ servit et huius  
 Iudicio numeri claret sententia veri (2).

Nous retrouvons la même pratique et les mêmes recommandations dans le petit traité salernitain, que nous avons déjà eu occasion de citer : *De adventu medici ad ægrotum*. Elles sont trop curieuses pour que nous ne les reproduisions pas ici : Lorsque, dit l'auteur anonyme de cet opuscule, tu auras rassuré le malade et

(1) CHOULANT, p. 28.

(2) CHOULANT, p. 33.

que sa respiration sera devenue calme, touche-lui le pouls ; prends garde qu'il ne soit couché sur le côté que tu examines, qu'il n'ait les doigts trop étendus ou la main trop fermée ; soutiens-lui le bras avec ta main gauche et compte au moins jusqu'à la centième pulsation. C'est le meilleur moyen de discerner quel est le genre de pouls du malade et, en même temps, cette longue attente te fera bien venir des assistants : « *Data ergo securitate ægro interea jam spiritu quiescente pulsum consideres, et attende ne super latus illud jaceat, ne digitos habeat extensos, vel in palmam reductos, et tu cum sinistra sustentens brachium, et usque ad centesimam percussio-nem ad minus consideres, ubi et diversa pulsuum genera investiges, et astantes ex longa expectatione verba tua gratiora suscipiant* (1). » On voit que les médecins du douzième siècle n'étaient pas, non plus, ennemis d'une certaine mise en scène et que compter jusqu'à cent pulsations n'était pas seulement indiqué par la nature, mais aussi quelque peu par le besoin d'*avoir l'air* de faire sérieusement une chose qui, au fond, ne l'était guère, même peut-être dans la pensée de quelques-uns.

## VII

**C**OMME nous l'avons déjà dit, le Traité des médicaments composés : *De laudibus et virtutibus compositorum medicaminum* n'est qu'une adaptation en vers des commentaires de Mathieu Platearius sur l'Antidotaire Nicolas. Il est à remarquer que Gilles ne reproduit pas les formules des médicaments, ce qui n'aurait offert sans doute qu'un médiocre intérêt puisque l'Antidotaire était entre les mains de tous les médecins ; il se borne, à propos de chaque recette, à en louer les effets plus ou moins merveilleux et à en décrire les propriétés mirifiques. De là un prétexte continuel à des digressions et à des remarques des plus curieuses et des plus intéressantes sur les mœurs médicales du temps. Nous avons déjà largement puisé dans cette mine si riche, où il resterait

(1) Coll. Salern., II, p. 74 et 75.

encore un grand nombre de traits à glaner et de passages typiques à citer ; nous nous limiterons aux suivants qui offrent un intérêt de tout premier ordre et que nous ne saurions nous dispenser de signaler.

Voici, par exemple, l'*Acharistum Antidotum* (1) qui est souverain contre les maladies de poitrine et, en général, contre toutes les affections catarrhales ou arthritiques « à ceux qui ont artétique et tus », comme dit l'Antidotaire publié par le docteur Dorveaux (2). Savez-vous quelle est la signification de ce mot *acharistum* ? Il est tiré du grec *αχαρίστον* et veut dire *ingrat*, parce que son action était réputée si efficace que les malades, se trouvant promptement rétablis, croyaient avoir été peu gravement atteints et payaient leur médecin d'ingratitude. Aussi, Gilles dit-il que le médecin qui l'ordonne n'est jamais rétribué :

Fertur Acharistum sine munere : nam suus actus  
Sic celer et properus et præmaturus habetur,  
Sic quoque præcelerata optata dona salutis  
Quod medicum donis et munere privat honoris,  
Et facit ingratum oculis discedere laxis (3).

Aussi vaut-il mieux prescrire des médicaments moins héroïques ; on attribue plus volontiers à la médication qu'à la nature la guérison qui se fait attendre et le médecin y trouve mieux son compte :

Gratior esse solet medico (lenta salus), magis obligat ægrum,  
Imprægnatque manum donis et nomen honore (4).

On ne se serait pas attendu à trouver dans la vieille pharmacopée du Moyen Age des recettes aussi merveilleuses et ce n'est pas de nos jours, au moins pour le même motif, que le médecin a à redouter l'ingratitude des malades. Par contre, combien de praticiens modernes, s'ils ne vont pas jusqu'à prolonger à plaisir la maladie de leurs clients, ne sont pas autrement peïnés de la voir traîner en longueur.

(1) CHOULANT, p. 70.

(2) DORVEAUX, *Loc. cit.*, p. 3.

(3) CHOULANT, p. 71.

(4) *Id.*, *ibid.*



Lenta satus.....  
 Grator esse solet medico.....

Gilles de Corbeil a-t-il beaucoup vieilli ?

Il est vraisemblable que l'*Acharistum*, malgré la complexité de sa formule (1), ne se vendait pas un prix fort élevé, car les malades l'eussent, sans aucun doute, trouvé moins efficace. Mais il n'en allait pas de même du *Diamargariton*, dans la composition duquel entraient deux sortes de perles : les perforées (*margarites partusées*) et les non perforées, d'où son nom d'electuaire des deux perles (*μαργαριτι-της*, perle) : les deux *margarites* (2). C'était une drogue dont les riches seuls pouvaient faire usage, aussi ne fallait-il le prescrire qu'à bon escient. « Si la bourse du malade, dit Gilles, est arrondie, si l'or et l'argent brillent dans son coffre, si sa maison regorge d'obséquieux clients, s'il est habillé de pourpre, si un anneau d'or resplendit à son doigt, si des vins de choix coulent dans des coupes enrichies de pierres précieuses, il est bon que le traitement devienne plus onéreux, qu'il dépasse même la limite ordinaire ; qu'on ne craigne pas, pour soigner de tels malades, de broyer les gemmes les plus précieuses, de réduire en poudre l'or et d'ajouter l'ambre à ses mixtures savantes :

Aggravet hic medicina manum : sumtus onerosos  
 Exigat : hic positos debet transcendere fines,  
 Contundat gemmas, molat aurum, misceat ambram (3).

Mais si le malade est pauvre comme Codrus (4), que fera-t-il ? Parce que son ventre crie famine, que son avoir est maigre et que sa bourse sonne creux, restera-t-il sans secours ? Non, certes ! Mais qu'a-t-il besoin de médecin, ce miséreux ? La pauvreté lui servira de médecine, car celui qui ne se nourrit que de fèves, d'un peu de lard et de grossiers légumes, celui-là se nourrit mieux que le riche, se porte mieux, et vit plus longtemps. Quel meilleur moyen de guérir les maladies qu'une vie sobre et bien réglée ? L'eau pure et quelques maigres aliments donnent aux habitants des chaumières

(1) Cf. DORVEAUX, *Loc. cit.*,

(2) Cf. DORV., *Loc. cit.*, p. 74.

(3) CHOULANT, p. 79.

(4) Codrus, poète latin, contemporain de Juvénal, était si pauvre que son nom passa en proverbe. On disait : *Codro pauperior*, plus pauvre que Codrus lui-même.

res plus de force et de vigueur que n'en sauraient fournir les palais des Césars, les coupes de nectar ou de falerne, le gibier des forêts et les saumons ou les truites rouges des fleuves. L'estomac s'accommode mal de ces mets délicats et l'obésité précoce en est le châtement :

Quæ via curandi morbos, quæ causa fidelis  
 Certa medela malis, nisi parcæ sobria vitæ  
 Regula privatis plerumque accommoda mensis ?  
 Plus aqua, plus tenuis sub tecto paupere victus  
 Roboris ac vitæ confert, quam Cæsaris aula,  
 Nectarei calices, quam vitis vina Falernæ,  
 Quam caro sylvestris latrantum parta labore,  
 Salmones sapidi, rumbæ trutæque rubentes  
 Inter regales epulas, tacetaque crassa.  
 Languet in his gula luxurians et venter obesus (1).

On conviendra qu'il est difficile de donner de plus sages conseils d'hygiène et surtout de les donner sous une forme plus élégante à la fois et plus humoristique. On sait d'ailleurs qu'il était alors d'usage courant d'employer des médicaments différents pour les riches et pour les pauvres ; aux premiers, on donnait des médecines coûteuses et compliquées ; aux seconds, des herbes et des simples :

Pro vanis verbis montanis utimur herbis  
 Pro caris rebus, pigmentis et speciebus (2).

dit le *Regimen sanitatis*. C'est là encore que nous trouvons ces vers qui expriment la même manière de voir que celle de Gilles de Corbeil sur l'intérêt qu'il y a pour le médecin à prescrire aux riches des drogues chères :

Empta solet care multum medicina juvare ;  
 Si quæ detur gratis, nil affert utilitatis (3).

Il y avait encore un autre antidote, le *Diasatyryon* (4), que le médecin ne devait pas administrer *pro vanis verbis*. La description, vraiment curieuse, que Gilles de Corbeil nous donne

(1) CHOULANT, p. 80.

(2) Coll. Salern., I, p. 514.

(3) Id., ibid.

(4) Voir la formule dans DORVEAUX, *Loc. cit.*, p. 8.

de ses propriétés mériterait d'être reproduite intégralement, si la langue française pouvait rendre la crudité des expressions et le réalisme des images que supporte déjà assez mal le latin. Les vertus du diasatyryon sont telles que celui qui en fait usage est apte à tous les combats de l'amour. Mais qu'entreprend-il, l'insensé ! Prétendre satisfaire à l'ardeur amoureuse des femmes n'est pas moins difficile qu'il le serait de chercher à remplir l'enfer ou à faire déborder l'Océan ; on peut fatiguer cette ardeur, mais jamais la rassasier ; c'est un feu grec (grégeois) (1) que rien ne saurait éteindre ; c'est un port à l'entrée duquel tous les matelots brisent leur mât :

Stulte, quid aggrederis vulvæ saturare bolismum ?  
 Cur avidæ affectas implere voraginis antrum ?  
 Tartarus, os vulvæ nequeunt pontusque repleri.  
 Lassari multo coitu, nunquam satiari  
 Vulva potest : Græcus furit intus et æstuat ignis,  
 Qui nulla moritur nullaque extinguitur arte ;  
 . . . . .  
 Omnis ad istius pelagi fit navita portum  
 Naufragus et rupto semper subit ostia malo (2).

Malheur donc à celui qui s'adonne aux amours illicites ! il joue sa vie à ce jeu et le diasatyryon ne doit pas servir à cet usage. Et pourtant, au pis aller, il vaudrait peut-être mieux que ces débauchés abusent de cette drogue, qu'ils en augmentent même l'activité en lui ajoutant du Stincus (3), de l'Eruque (4) ou de la noix de l'Inde (5). L'excès même de leur ardeur en amènerait bientôt l'extinction et ceux qui n'ont pas eu le courage d'être chastes de leur plein gré seraient contraints de le devenir par l'abus même de leurs vices.

(1) On appelait autrefois le feu grégeois *ignem græcum*, que l'on appelle maintenant feu d'artifice (*ignem artificialem*) composé de soufre qui ne s'éteint pas dans l'eau.

Note de LEYSERIUS sur ce passage.

(2) CHOULANT, p. 83.

(3) Le Stincus serait une sorte de poisson analogue au crocodile ou au lézard, « il augmente le coit tellement qu'il ne sera point appaisé se ce n'est par la sorbition et que l'on hume du jus de laictues et de lentilles ». *Hortus sanitatis*, édit. française de 1538, in alphita : *piscis est similis lacertæ aquaticæ*.

(4) Roquette (*Brassica eruca*). Cette plante est appelée Eruque dans l'*Hortus sanitatis*. (Cf. DORVEAUX, *Loc. cit.*, p. 61.)

(5) Noix d'inde ou noix de coco.

C'est à ceux qu'unit un mariage légitime que peut servir le diasatyryon ; s'ils sont paresseux en amour, surtout s'ils n'ont pas d'héritier, et que leur épouse anxieuse songe à faire appel à un plus ardent laboureur, alors le diasatyryon est utile et trouve sa raison d'être :

Cum virtus genitiva perit, cum mortificantis  
 Frigoris excessu sterilis devolvitur ætas,  
 Nec fructum dat planta suum, sed rebus habendis  
 Defectu sobolis extraneus imminet hæres :  
 . . . . .  
 Agricola cum forte novum sibi vindicat uxor  
 Matricis sterilem qui fortius exarat agrum,  
 Talibus in causis Dyasatyryon sua præstat  
 Commoda coniugibus, quos copula sacra ligavit (1).

Encore faut-il que le diasatyryon soit convenablement administré, car si on en fait abus il produit un effet tout opposé :

..... Veneris detenditur arcus :  
 Virga iacet, quamvis blando palpata frequenter  
 Contactu manuum, surdaster pamphilus aurem  
 Non levat : expectans mulier sibi sustinet ægre  
 Gaudia differri, longo languentia voto :  
 Accusat Diasatyryon : artem medicinæ  
 Arguit et medicos reprobat, qui talia tradunt,  
 Cum modus in culpa sit dandi, non medicina (2).

Aussi, ce bon Gilles voudrait-il que les jeunes moines, à la face rubiconde et au ventre obèse, abusent du diasatyryon pour qu'une précoce impuissance les éloigne à jamais du fruit défendu :

Hoc monacho iuveni, rubicundo, ventris obesi,  
 Qui veneris stimulos et amoris pabula quærit,  
 Imprecor, in coitu quod tanto incandeat igne,  
 Quod finem statuât vetitis consumptio rebus (3).

Ce merveilleux diasatyryon n'est pas seulement un aphrodisiaque ; c'est aussi le remède souverain des maux de reins. Malheureusement, même dans ce cas particulier, ceux qui font

(1) CHOULANT, p. 84.

(2) CHOULANT, 85.

(3) Id., ibid.



profession de chasteté ne pourront en faire usage, s'ils sont encore jeunes et si leur vertu n'est pas encore à l'abri des tentations ; on le réservera pour ceux qu'une longue pratique de la vie religieuse à éprouvés ; tout au plus le diasatyron pourra-t-il les exciter quelque peu, mais s'il se produit un accident, le consentement n'y ayant point part, ce sera sans importance et l'on ne pourra pas dire que le petit renard a rongé la vigne :

..... Non corrodit vulpecula vitem.

On chercherait longtemps dans la littérature médicale du Moyen Age des pages comparables à celles que nous venons de résumer ; c'est d'une crudité parfois choquante, mais aussi d'une exquise naïveté. Il faut bien croire d'ailleurs qu'à cette époque on ne se faisait pas faute d'appeler les choses par leur nom, car les fabliaux du même temps vont encore beaucoup plus loin et poussent le réalisme jusqu'à l'ordure. « En les lisant par devoir professionnel, a dit d'eux un érudit historien de la littérature française, le critique a hâte de quitter cette sentine de l'esprit français (1). » Ce jugement ne saurait s'appliquer à Gilles de Corbeil, d'abord parce qu'il écrivait pour des médecins et aussi parce qu'il écrivait en latin et que :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Avec l'électuaire *Diacostum* (2), nous revenons aux médicaments coûteux et propres aux seuls riches. Gilles de Corbeil ne manque pas de reprendre à ce propos sa thèse favorite de l'éternel conflit du riche et du pauvre qui ne peuvent se soigner de même façon. Ici, c'est le malade lui-même, mais le malade pauvre bien entendu, qui se répand en invectives contre son médecin. Le morceau vaut la peine d'être cité. « Toi qui te donnes comme un artisan et un pourvoyeur de santé, qui portes un anneau d'or tout resplendissant de pierres précieuses, penses-tu que le cœur soit autre selon la peau qui le recouvre ? Ton art n'est-il donc fait que pour les riches ? Lorsque tu mé-

(1) Cf. LINTILHAC, *Littérature française*, I, p. 63.

(2) Du grec, *δία*, avec, et *κόστος*, *costus*, racine de l'*Aucklandia Costus*, Cf. DORVEAUX, p. 13 et 56.

langes ensemble le macis, le musc, la noix muscade, le baume, le nard, la girofle, l'aloès, la castoreum, la myrrhe et tout ce qui pousse sous l'ardent soleil du Gange, crois-tu ne travailler que pour des Césars et mets-tu de côté les pauvres » :

Artigenem qui te provisoremque salutis  
 Constituis, . . . . .  
 Qui tibi gemmato digitis radiantibus auro  
 Cor varium variis ex pellibus esse fateris,  
 Ars tua divitibus solis, quibus ampla facultas,  
 Quos vanos trahit in sumtus opulentia rerum,  
 Servit et optatæ præbet solatia vitæ.  
 Ars tua divitiis avide sua retia tendens  
 Solis divitibus medicinæ suggerit usum.  
 Dum maces, muscum, muscatum, balsama, nardum,  
 Antophilos, aloës lignum, dum castora, myrrham,  
 Dum varias species et aromata multa recensens,  
 Quæ parit ad rapidos soles Gangetica tellus,  
 Cæsaribus solis loqueris, quos non nisi cara  
 Oblectare queunt, sterilesque excludis egenos (1).

La réponse de Gilles, il faut en convenir, n'est pas des plus douces et l'on ne retrouve pas ici le ton compatissant que nous avons signalé dans d'autres passages. C'est qu'aussi bien le malade s'est attaqué trop violemment à la dignité médicale ; il mérite une verte réplique et elle ne se fait pas attendre : « Insensé, de quoi te plains-tu ? sache au moins supporter avec résignation ce que tu ne saurais éviter. Mesure-toi à ta propre mesure ; le bélier n'a pas les cornes du bœuf et la bruyère ne lutte pas de hauteur avec le platane, le buis avec le laurier, le buisson avec le cèdre, l'algue avec le troëne ; la lavande ne se revêt pas des splendeurs de la rose ; l'étoile ne brille pas du même éclat que la lune. Tout reste dans l'ordre, dans la nature, mais il n'en est pas de même dans l'espèce humaine. L'homme ne rougit pas de jouer le rôle passif de la femme, le fils maudit la vieillesse de son père et convoite son héritage, la femme vend sa chair à un vil prix et devient adultère. La pauvreté ne sait se contenter de son sort. Pourquoi donc poursuis-tu le médecin de tes vaines plaintes ? Parce qu'il ne te donne pas les drogues

(1) CHOULANT, p. 100.

chères qu'apporte l'indien au teint pâle ? La forêt ne te fournit-elle par gratis toutes les plantes nécessaires à ta santé ? N'es-tu pas riche sans rien dépenser ? »

Stulte, quid exacuis vanis tua verba querelis ?  
 Quod vitare nequis, est æqua mente ferendum :  
 . . . . .  
 Te metis metire tuis : fit libera multum  
 Tutaque paupertas proprio quæ fine tenetur.  
 . . . . .  
 Non aries babulo frontis contendit honore,  
 Non celsæ platano certat pinguina myrica.  
 Non lauro buxus, cedro rubus, alga ligustro ;  
 Non saliuca rosæ splendescere quærit amictu,  
 Non sibi stella minor lunæ præsumit honorem.  
 . . . . .  
 Rebus in humanis naturæ regula fallit.  
 . , . . . . .  
 Masculus enormis sexus activa relinquens  
 Jura sui, dum passivos mollescit in actus,  
 Fit mulier.....  
 . . . . .  
 Ad patris interitum dominandi tactus amore  
 Filius aspirat et segnes increpat annos ;  
 , . . . . , . . . .  
 Flagrat adulterio mulier, quæ prodiga frontis  
 Fit caro venalis vili mandata macello.  
 . . . . .  
 ..... Cur ergo querelis  
 Persequeris medicum vanis, quod non tibi caras  
 Exponit species, quas decolor advehat Indus.  
 . . . . .  
 Cur tibi præsumis ? gratis brevis ordinis amplas  
 Cum tibi fundat opes, reparandæ larga salutis  
 Munera cum dives sine munere silva ministret (1).

La cherté de certains médicaments poussait, sans doute quelquefois, les apothicaires à les falsifier. Ceux de Montpellier étaient-ils, à cet égard, plus suspects que les autres, ou Gilles les poursuivait-il de la même haine que les médecins de cette ville ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'il en trace un portrait plutôt repoussant s'il n'est chargé de parti pris :

(1) CHOULANT, p. 100 et 101.

..... Sibi caveant Montani pharmacopolæ  
 Verbosi, vani, fallaces Quintiliani,  
 Quos facit artifices attritæ frontis egestas,  
 Quos gula, quos stimulat et cogit avara dolosi  
 Ambitio nummi carmen ructare Salernum,  
 Quos non artis amor, non fama, sed ambitiosi  
 Incitat et pungit venalis gratia quæstus :  
 Non male præsumant genus hoc tentare medendi,  
 In quo plus valet ars, quam præceps alea casus (1).

Et ailleurs, à propos de l'électuaire Diaprunis qui, suivant les cas, devrait être préparé tantôt avec du miel, tantôt avec du sucre, quelles invectives contre les apothicaires qui vendent de mauvaises drogues et commettent ainsi le double crime de compromettre la réputation du médecin et de mettre en péril la vie du malade :

Ergo luant facinus et quæ discrimina mortis  
 Fraude sua plerumque alios incurrere cogunt,  
 Hæc ipsi subeant, et mortem morte rependant,  
 Qui vendunt species et aromata, pharmacopolæ,  
 Qui pigmenta colunt : qui dum sua pondera mutant,  
 Et trutinas fallunt, et formas conficiendi  
 Fraudis adulterio viciant, dum mella syropi  
 Compellunt supplere vices, dum noxia vendunt  
 Et bona testantur, medicorum nomina primo  
 Turpibus offuscant titulis, hominumque salutes  
 Deiciunt, perennant morbos ægrisque timendas  
 Accelerant morbos, et testamenta resignant.  
 Mors miseros depascat eos : sit lectus eorum  
 Flamma gehennalis, nisi versa mente dolosis  
 Artibus abiectis et proditione relicta  
 Ad rectum revocantur iter virtutis amore (2).

Et pourtant, certaines petites fraudes sont permises au médecin, pour flatter son malade et s'en faire bien venir. En voici un curieux exemple à propos de l'onguent populeum : on sait que cet onguent a une couleur verte, mais on aura parfois intérêt à la modifier avec du bois de santal, du safran, de la rose rouge ou du camphre, pour avoir l'air de prescrire au malade un médicament nouveau, tout en lui donnant toujours le même. Ce chan-

(1) CHOULANT, p. 170.

(2) CHOULANT, p. 104-105.




gement de couleur prouve que le médecin n'épargne rien pour guérir son malade et ses honoraires ne peuvent qu'y gagner.

Expedit unguenti medicum variare colorem :  
 Res eadem data multotiens sub compare forma  
 Respuitur. . . . .  
 . . . . .  
 Discolor unguenti species variata frequenter  
 In cura ægrolî probat artificem studiosum  
 Atque manum medici dono prægnante decorat (1).

Nous arrêterons ici cette longue étude du poème des médicaments composés; ce que nous en avons cité est plus que suffisant pour montrer quel intérêt se dégage de cette œuvre magistrale et quelle source intarrissable de documents l'histoire de la médecine peut y rencontrer, au point de vue surtout des mœurs et des habitudes médicales du Moyen Age.

## VIII

 part ces œuvres médicales, Gilles de Corbeil, comme nous l'avons vu, avait écrit une violente satire contre certains prélats de son temps, sous le titre bizarre et qui demande à être expliqué de : *Hierapigra ad purgandos prælatos*. Cet ouvrage fut découvert en 1837 dans un lot de manuscrits provenant de Pierre Pithou et vendus en même temps que la bibliothèque de la duchesse du Berry; le précieux manuscrit fut acheté par M. Jérôme Pichon, qui le communiqua au savant éditeur Victor Leclerc à qui on en doit une très intéressante analyse (2). Le manuscrit commence par ces mots : « *Incipit herapigra magistri Aegidii de Corboïlo ad purgandos prælatos* » et finit par ceux-ci : « *Explicit herapigra magistri Aegidii de Corboïlo ad purgandos prælatos.* » L'identité de l'auteur ne saurait être mise en doute puisqu'il est nommé deux fois, au début et à la fin du poème.

Rappelons, en passant, au sujet du titre de cet ouvrage, qu'il ne

(1) CHOULANT, p. 185.

(2) Cf. *Hist. litt. de la France*, T. XXI.

faut pas lire, comme le porte le manuscrit, *hierapigra* mais bien *hierapicra*, c'est-à-dire médecine sacrée et amère. Le mot *hiera* (du grec *ιερος*, saint, sacré) signifie dans la médecine ancienne une recette souveraine et vraiment divine. Voici d'ailleurs la définition de ce mot que nous trouvons dans un vocabulaire salernitain ayant pour titre « *Alphita*, » nom dérivé de la première lettre de l'alphabet grec, alpha: « *Yera interpretatur sacrum; inde yerapigra, id est sacrum amarum pigra enim interpretatur amarum.* » On employait fréquemment le mot *hiera* pour désigner une recette merveilleuse et Gilles de Corbeil décrit lui-même la *Hiera* de Constantin, *Hiera Rufini* et enfin la *Hiera picra* de Galien qui purgeait le cerveau de son humeur froide et visqueuse.

La *Hierapicra ad purgandos prælatos* ne comprend pas moins de 5929 vers, divisés en neuf livres, où l'auteur passe en revue, souvent avec une prolixité désespérante, tous les abus qui régnaient alors dans le haut clergé et plus spécialement l'amour du luxe et de la bonne chère, le cumul des bénéfices, l'orgueil et l'avarice des prélats.

Nous avons vu, à propos des œuvres médicales de Gilles de Corbeil, qu'elles ne sont, au fond, qu'une ingénieuse adaptation en vers des écrits salernitains, selon la mode du temps. On constate, en effet, à cette période de l'histoire de la médecine, tout un cycle de poésie ou, pour être moins ambitieux, de versification médicale qui embrasse toutes les parties de la médecine et même de la chirurgie. Gilles de Corbeil ne faisait donc pas exception à la règle commune, et s'il se distingue à cet égard de ses contemporains c'est simplement par une plus grande pureté de la forme.

Mais on peut se demander à quel mobile obéissaient ces écrivains, et Gilles en particulier, en mettant leurs œuvres didactiques sous forme de vers. La réponse est des plus faciles et nous la trouvons nettement formulée dans tous ces poèmes médicaux, quels qu'ils soient. Il faut se rappeler que l'enseignement était purement oral et que nombre d'élèves, pour ne pas dire le plus grand nombre, ne pouvaient se payer le luxe d'acheter le parchemin nécessaire à la transcription des leçons du maître; il importait donc que, tout en restant claires et intelligibles, ces leçons fussent condensées le plus possible et données sous forme d'axiomes faciles à retenir; or, rien ne s'y prêtait mieux que le vers et sur-

tout le vers léonin avec ses assonances et ses consonances. Gilles a bien soin de nous dire en plusieurs endroits de ses œuvres que c'est la considération qui l'a guidé dans le choix de la forme métrique. Ce qui doit être confié à la mémoire, dit-il, dans la préface du poème des urines, s'accommode mieux de la concision du vers que de la lâche prolixité de la prose : « *Quæ certa ratione debent censerî et expresso commemorationis caractere sigillari, potius metricæ brevitatis affectantur compendium quam prosaicæ prolixitatis dispendium* (1). » Même explication dans la préface du traité du pouls : « Nous l'avons écrit en vers, dit-il, afin que les mots, étroitement asservis aux règles de la prosodie se retiennent mieux et que la doctrine pénètre plus sûrement dans les intelligences : « *Scribimus autem secundum artificium metricæ positionis sive rationis ut verba nexibus pedum ligata sub sigillo memoriæ fidelius claudantur et certior doctrina operetur* (2). »

Nous pourrions multiplier ces citations car elles abondent dans Gilles de Corbeil ; disons seulement qu'il ne faisait en cela que suivre le sentiment commun et l'exemple de ses prédécesseurs.

Dès le septième siècle, Crispus, archevêque de Milan, écrit un traité de médecine en vers et, dans sa préface, adressée à un certain Maurus, il a bien soin de dire qu'il écrit en vers pour faire naître en son élève l'amour de la doctrine, car la prolixité engendre le dégoût qui à son tour, enlève le désir d'apprendre : « *Heroïco te melle pascere cupio, ut paulatim ad artis amorem adducam, ne si plura primitus in ostendendo relaxero, pluralitas fastidium faciat, fastidium desiderium tollat* (3). »

Enfin, dans un fragment retrouvé par Daremberg dans un manuscrit de la Bibliothèque Boldéienne et publié à la suite du *Regimen sanitatis*, nous trouvons ces vers curieux :

In metro pauca mox commemorantia multa  
 Quod phisis regimen statim compendio scitur,  
 Cura sic est prompta langor qua tollitur æger.  
 Metra iuvant animos, convertunt plurima paucis,  
 Pristina commemorant, sunt hæc tria grata legenti (4).

(1) CHOULANT, 3.

(2) CHOULANT, 25.

(3) Collect. Salern., 1, p. 73.

(4) Id., ibid., p. 315.

- Pour ce qui est du style de Gilles de Corbeil, il faut lui rendre cette justice qu'il est de beaucoup supérieur aux œuvres analogues de son siècle, et l'on comprend très bien qu'il ait joui près de ses contemporains d'une haute réputation de science et d'éloquence :

« *Cujus facundia grata est et nunquam laudanda satis* », au dire de Gilles de Paris.

Voici l'appréciation de Victor Le Clerc sur le style de Gilles de Corbeil : « Le style (de la *Hierapigra*), dit cet éminent critique, a les mêmes caractères que dans les trois poèmes didactiques du médecin de Corbeil ; il est facile, abondant, ingénieux et ne manque pour le siècle, ni de correction, ni d'harmonie... L'auteur, qui, à l'exemple des poètes latins de cet âge, avait une vive prédilection pour Lucain, a conservé de cette longue familiarité avec le chantre de la Pharsale, dont il est plus aisé d'imiter les défauts que les qualités, toutes les habitudes de l'amplification, et il ressemble quelquefois, comme lui, à un déclamateur de l'École, qui n'abandonne une pensée que lorsqu'il croit avoir épuisé, pour la rendre, tous les mots et toutes les formes du langage.

» Outre Lucain, de qui il emprunte, ainsi que plusieurs auteurs du même temps, son *Pauper Amyclas*, il imite très souvent Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Claudien... (1). »

Il est vrai que Gilles ne se fait pas illusion sur les imperfections de son style et il avoue, très ingénument d'ailleurs, qu'il a bien pu donner quelques entorses aux mots d'origine grecque :

Si qua incomposito surgat mea pagina versu  
 Dissona materiae, metrici compagine nexus  
 Angustique pedum laqueis non passa teneri,  
 Nomina de graecis quaedam detorta loquelis  
 Nunc nimis extendens, nunc sub brevitare coercens.  
 Parcat in auctorem satyræ diffundere virus  
 Et labiis lector se circumcidat honestis.

Il faut que le lecteur soit indulgent et qu'il songe à la difficulté du sujet :

(1) *Hist. litt. de la France*, XXI, p. 355.



. . . . . totumque refundat  
 Crimen in austeros et duræ Materiaei  
 Difficiles nodos. . . . . (1).

Nous ne serons pas plus exigeants que le lecteur du douzième siècle et nous tiendrons compte à Gilles, non seulement, comme il le demande, de la matière qu'il mettait en vers, mais encore de l'époque où il écrivait. « Plusieurs de ses vers, dit Daremberg, pèchent contre les règles sévères de la prosodie classique ; mais ces irrégularités sont consacrées dans la poésie du Moyen Age et Gilles a pu se les permettre sans scrupule ; ainsi il use largement du bénéfice de la césure pour rendre longues les syllabes terminales brèves, qui devraient rester telles eu égard à leur position et il ne tient aucun compte de la quantité des mots grecs latinisés, comme il le dit lui-même, attendu qu'il ne connaissait pas le grec et qu'il se servait des mots mis en circulation par les traducteurs (2). »

Nous avons vu un exemple typique de cette ignorance du grec dans le mot *pigra* mis au lieu de *picra* ; on en retrouverait cent autres du même genre, mais il suffit d'avoir signalé le fait et d'en avoir fourni l'explication. Par contre, on trouve beaucoup de mots nouveaux dans Gilles dont quelques-uns sont d'un réalisme étonnant. C'est ainsi qu'en parlant des prélats qui abusent de la bonne chère et s'engraissent comme des pourceaux, il dit qu'il se *porcifient*, *porcescunt*. Ailleurs, lorsqu'il veut peindre le crime de la simonie, il forge de toutes pièces l'épithète de *parentosus*, dont nous n'avons pas l'équivalent en français et qui indique une affection exagérée pour les siens. On avouera qu'il est difficile d'être plus réaliste et de mieux appeler les choses par leur nom. Rabelais, trois siècles plus tard, n'ira pas plus loin et Gilles, à certains égards, en pourrait être considéré comme le précurseur.

Le succès des œuvres médicales de Gilles de Corbeil semble avoir été des plus considérables, si l'on envisage le nombre et l'autorité de ses commentateurs, parmi lesquels il faut au moins nommer Bernard de Gordon, Gilbert l'Anglais, et Gentilis de

(1) CHOULANT, p. 146.

(2) DAR., *Loc. cit.*, p. 166-177.

Foligno. Une autre marque, non moins évidente, de l'estime dans laquelle le Moyen Age tenait les ouvrages du médecin de Philippe-Auguste ressort du nombre des manuscrits et des éditions imprimées qui sont parvenus jusqu'à nous. Choulant ne décrit pas moins de onze manuscrits du poème des urines et il ajoute qu'il en existe dans presque toutes les bibliothèques ; on compte au moins six éditions imprimées du poème des urines et de celui du pouls. Seule, peut-être, pour les ouvrages médicaux de cette époque, la bibliographie du *Regimen sanitatis* serait plus considérable. Ce qui est certain en tous cas, c'est que le traité des urines et celui du pouls jouirent d'une très grande vogue durant tout le Moyen Age. Il est très vraisemblable, observe Choulant, que le poème des urines servit de thème aux leçons des professeurs jusqu'au seizième siècle : « *Verisimile est, hoc opusculum usque ad sæculum XVI, doctoribus medicinæ tanquam compendium ad habendas prælectiones inseruisse* (1). »

En réalité, les poèmes de Gilles de Corbeil ne furent jamais considérés comme faisant partie intégrante de l'Enseignement officiel proprement dit ; comme nous dirions aujourd'hui, ils ne figuraient pas au programme de l'Ecole ; nous savons en effet par un curieux document de la seconde moitié du treizième siècle (1270-1274), que les candidats à la licence en médecine devaient justifier d'avoir *entendu lire* le *Traité des urines de Théophile*, le *Viatique*, les *ouvrages d'Isaac* et l'*Antidotaire Nicolas*. Encore faisait-on une distinction entre ces divers ouvrages ou certaines de leurs parties ; il y avait en effet deux façons d'entendre un cours, la façon *ordinaire* qui était la plus importante et qui vraisemblablement comprenait le commentaire du texte fait par le professeur, et la façon *rapide* ou *abrégée* qui paraît s'appliquer à une lecture rapide du texte. C'est ainsi qu'il suffisait d'avoir lu une fois *cursorie* les urines de Théophile, tandis que le *Viatique* devait avoir été expliqué au moins deux fois, *bis ordinariæ*. Quant aux vers de Gilles de Corbeil, ils n'étaient pas obligatoires : « *Versus Aegidii non sunt de forma* (2). »

(1) CHOULANT, p. XII.

(2) P. DENIFLE, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, T. I, p. 517 : capitulum eorum ad quæ tenentur illi qui volunt licentiari in medicina Parisiis, et de libris audiendis ann. 1270-1274.

Quoi qu'il en soit, le règne scientifique de Gilles de Corbeil prend définitivement fin au seizième siècle, lorsque les œuvres des médecins grecs furent enfin connues et que l'invention toute récente de l'imprimerie en eut permis la diffusion. C'est alors que Léon de Nole traduit le traité des urines d'Actuarius, qui sera dès lors l'oracle de l'École. Dans sa préface, Léon de Nole fait à peine allusion aux urologistes latins du Moyen Age et encore en parle-t-il en termes méprisants. Je passe sous silence, dit-il, les Latins qui n'ont rien écrit sur les urines si ce n'est quelques méchants vers : « *Latinos taceo qui nihil super urinaria materia præter paucula quædam carmina litteris tradiderunt.* »

Gilles de Corbeil méritait mieux que ce dédain de parti pris et, à tout prendre, nous ne voyons pas bien aujourd'hui en quoi le traité d'Actuarius était si supérieur à ceux des maîtres Salernitains et aux vers du médecin de Corbeil. Heureusement, pour ce dernier, qu'il devait trouver dans Gabriel Naudé, au commencement du seizième siècle, un panégyriste digne de lui et de ses œuvres. C'est le dieu de Cinthus, Apollon lui-même, qui vient admonester Naudé et lui rappeler qu'il doit célébrer les louanges de Gilles de Corbeil, le plus illustre des poètes qui aient jamais écrit sur la médecine, le prince des archiâtres de Philippe-Auguste, l'honneur, la gloire et l'ornement de la Faculté de Paris, et il ne faut pas qu'il s'acquitte de ce devoir à la hâte et avec précipitation, comme ferait un chien qui fuirait les eaux dangereuses du Nil, mais qu'il le fasse avec ampleur et éclat. Aussi voyez avec quelle ardeur l'excellent Naudé embouche la trompette héroïque en l'honneur de Gilles, « N'y aura-t-il donc pas, ô Gilles, toi dont l'éloquence fut si grande, un nouveau Marius qui vengera ta gloire de l'injure du temps et de l'injustice des hommes ; qu'il se lève enfin cet heureux génie qui arrachera à l'indifférence ta doctrine, tes vers et les charmes de ton style, qui tirera ta gloire de l'oubli et protégera tes œuvres de la poussière et des vers ; qui te défendra contre ce Trithème qui voudrait faire de toi un moine grec, toi le plus ancien et le plus illustre des médecins de Paris, toi le premier médecin du roi Philippe-Auguste, toi le plus élégant et le premier des poètes qui aient écrit depuis les temps consulaires ; qu'il apprenne aux siècles futurs que tu es digne des plus grands honneurs, qu'on ne saurait trop te louer et que tu mérites de vivre à travers les siècles ! »

Nous sommes bien obligé de convenir que cet éloge dithyrambique, écrit dans le style ampoulé de l'époque, dépasse quelque peu les bornes et que Gilles ne méritait peut-être pas cet excès d'honneur. Quoi qu'il en soit, il mérite encore moins l'oubli dans lequel il est si longtemps resté et sa personne, comme ses œuvres, valent qu'on s'y arrête. C'est en somme, une belle figure et un beau caractère, en même temps qu'un écrivain original et non dépourvu d'une certaine élégance ; vague et indéfinie lueur dans les ténèbres du Moyen Age, il eut été sans doute un astre radieux dans les lumineuses clartés de la Renaissance.







Fig. 33. — Miniature d'un manuscrit de Rhazès appartenant à la Bibliothèque Nationale de Turin.

*(Figure extraite de l'Atlas de P. Giacosa, Turin 1901.)*

# Le Poème des Urines de Gilles de Corbeil

---

## **Carmīna de vīnarum**

**judicijs: edita ab excellētissimo dño magi  
stro Egidio cum expositione ⁊ com  
mēto magistri Gentilis de fulgi  
neo nouiter castigatis et  
pluribus in locis emē  
datis per magistrus  
Auenantiū de ca  
merino artiū  
et medicine  
professo  
rem.**

Vers sur les jugements des urines (1) composés  
par très excellent seigneur maître Gilles,  
avec l'exposition et le commentaire de  
maître Gentilis de Foligno (2) nou-  
vellement revus et corrigés en  
plusieurs endroits par maître  
Avenantius de Camerino  
professeur d'arts li-  
béraux et de  
médecine

Fac-simile du titre de l'édition de Jacques Myt, Lyon 1515.

(1) Voir notes et éclaircissements page 302 et suivantes. Les chiffres placés dans le texte renvoient aux notes.

**C**armīna de vīnarum iudicijs edita ab  
excellētissimo domino magistro Egidio cū  
commento eiusdem feliciter incipiunt.



Iste liber noue institutionis: studio  
se compositionis artificio ex auctori  
sciētij elicitus est et exortus: in quo  
p̄p̄ficalis scientie restant archana: q̄  
secreta iudicia vīnarū continentur:  
quem quidem quoniam lectoris anī  
mum erigit et extollit: nostrorū amī  
corū instātie inscripsim⁹. De iudicijs  
vīnarū et p̄ceptorū traditiones in hoc op̄e metricē descri  
būtur. Metrica nāq̄ oīo succincta breuitate discurrēns  
diffinitas specificās alligata est certitudini. Ideoq̄ con  
firmat memoriā: et corroborat doctrinam. P̄fosaica n̄o  
oratio: p̄p̄ria libertate subfugiens conturbat memoriā  
et ignoꝛatiē parit confusionem. Unde qui debēt certa ra  
tione censerī et exemplo commemorationisq̄ caractere  
figillari potius metricē breuitatis affectant compendi  
um: q̄ p̄fosaicē p̄lixitatē dispēdiūm. Fortasse igitur de  
versib⁹ incōpositis et de metri incōgruitate nos arguet  
lector importunus. Sed attendat. qm̄ p̄p̄ficalium verbo  
rum causa lex est et ratio: q̄ metricē orationis consortiū  
vīne designant: vix. em̄ multo conatu mansuescere vixq̄  
castigari potuerūt quin metroꝛum legibus arctarentur.  
Ad hoc aut̄ opere fugiant qui planctici sunt et discursi  
res alienis fecibus imbuti: et a musandino dogmate re  
cedant alieni. Socijs aut̄ nostris domesticē fidēi quorū  
gratia hoc opus suscepim⁹ huius noue institutionis offe  
rimus. Diuiditur aut̄ iste liber in duas partes: in primā  
sc̄z in sc̄bas. In primā igitur pte agit de iudicio vīnarū  
p̄m. cognitionē colorū ⁊ substantiarū. In secunda agit de  
iudicijs vīnarū p̄m distinctionē suorū contentorū.

¶ ¶

Fac-simile de la préface de l'édition de 1515.

On remarquera que le texte diffère quelque peu de celui que nous donnons ci-après,  
qui est celui de Choulant.

## PRÉFACE

**C**E nouveau traité, qui va servir de thème à nos leçons, est le fruit d'un studieux labeur et le fidèle résumé de la doctrine des anciens auteurs : on y trouvera les arcanes de la science médicale et les mystérieux jugements des urines ; comme il est propre à développer l'intelligence du lecteur et à le guider dans ses jugements, nous l'avons intitulé : *Traité du jugement des urines*.

Nous avons mis en vers, dans cet ouvrage, tout ce qui se rapporte à la science des urines ; les vers, en effet, par la concision qu'ils imposent au discours et la propriété d'expression qu'ils exigent, se prêtent mieux à la démonstration ; ils viennent en aide à la mémoire et fortifient la doctrine. La prose, au

## PROOEMIUM

**L**IBER iste novæ institutionis, quem legendum proponimus <sup>(3)</sup>, studiosæ compositionis artificio de antiquorum criptis est elicitus et extortus ; in quo physicalis scientiæ resultant arcana et secreta urinarum iudicia continentur. quem, quoniam lectoris animum git et extollit in iudiciorum statu, inscripsimus instituta de iudiciis urinarum. In hoc autem opere metricè describuntur urinarum præreceptorum traditiones. Metrica autem oratio succincta brevitate discurrens definitis specificata terminis alligata est certitudini ; ideoque confirmat memoriam, corroborat doctrinam. Prosaica vero oratio propria subterfugiens libertate turbat memoriam, ignorantiae parit confusionem. Unde, quæ certa ratione debent censerì et expresso commemorationis caractere sigillari, potius metricæ brevitatis affec-



contraire, abusant de la liberté qui lui est propre, trouble la mémoire et engendre la confusion, mère de l'ignorance. Aussi convient-il d'astreindre à la concision du vers, plutôt que de l'abandonner à la prolixité de la prose, tout ce qui demande une exposition rationnelle et précise et doit se conserver sous le sceau de la mémoire.

Mais peut-être qu'un importun lecteur nous reprochera d'avoir fait des vers incorrects et irréguliers ! Qu'il prenne garde que c'est le propre du langage médical de mal s'accommoder aux exigences des vers et que c'est à grand peine qu'on parvient à le soumettre aux lois de la métrique. Quant à ces sophistes vagabonds, imbus de doctrines étrangères et nauséabondes, qu'ils s'éloignent, comme des profanes, et de ce livre et de notre enseignement. C'est pour nos élèves, pour les fidèles compagnons de notre foyer domestique, que nous avons écrit ce nouveau traité ; c'est à eux que nous en offrons les prémices.

Ce livre est divisé en deux parties, savoir la première et la seconde ; la première a pour objet les jugements des urines, d'après leur couleur et leur substance ; la seconde traite des jugements de ces mêmes urines, d'après les diverses choses qui y sont contenues.

tantur compendium, quam prosaicæ prolixitatis dispendium. Fortasse igitur de versibus incompositis et de metri incongruitate nos lector arguet importunus : sed attendat, quod physicalium verborum ea lex est, quod metricæ orationis consortium dedignantur. Vix enim magno conatu mansuescere potuerunt, ut metrorum legibus arcerentur. Ab hoc autem opere fugiant planetici discursores <sup>(4)</sup> alienis fecibus imbuti, quos a nostro dogmate profanamus. Sociis autem nostris domesticæ fidei, quorum gratia hoc opus suscepimus, huius novæ institutionis primitias offerimus. Distinguitur autem liber iste in duas partes, in primam scilicet et secundam. In prima agitur de iudiciis urinarum secundum colorum et substantiarum cognitionem ; in secunda de iudicio ipsarum urinarum secundum distinctionem contentorum.

---

**D**erivationem nominis urine ponit.



**U**ritur urina: quoniam fit in renibus una  
 Aut ab urith greco: quod demonstratio fert  
 Aut quia quod tangit mordet desiccatur et urit.  
 Ut de lacte ferum se liquat eliquat humor.

Sic liquor urine de massa sanguinis exit.  
 Sanguinis est urina serum subtile liquamen.  
 Humor: quos conficit ars regitua secunda.  
 Et princeps operis: dum fit cribratio rerum.  
 Dum fit ab impuris pure discretio partis.

**D**icitur urina. Expositio. In libro isto auctor ille intendens doctrinam tradere de urinis in principio ponit derivationem nominis. Urina ergo secundum sententiam illorum trium versus derivatur altera trium derivatione. **P**rima derivatio est illa. Urina dicitur quasi una renibus quia in renibus formaliter generatur: quoniam in epate principium et substantiam assumpserit. Assumit tamen in renibus secundum usum, vel quia magis fideliter habet significare super habitudinem renium quam aliorum membrorum. Hec est ergo sententia primi versus. **A**ut ab urith. Secunda derivatio ponitur in hoc versu: cuius sententia hec est: Urina dicitur ab urith grece quod est demonstratio latine: quia per ipsam urinam dispositiones humani corporis demonstrantur: ut sanitas egritudo et neutralitas: repletio et inanitio vel media habitudo et similia. **A**ut quia quod tangit. Hic ponitur tertia derivatio urine: et est talis Urina dicitur ab uris: quia habet virtutem urandi et desiccandi. Et ideo dicitur valere contra pustulas et cetera, sicut expressum scriptum est in commento. **U**t de lacte ferum. Hic ponit quandam similitudinem inter serum et urinam ut de ipsius urine essentia doctrina clarius habeatur: sed sicut serum de lacte per grossarum partium expressionem sequitur: ita liquor urine de massa sanguinea eliquatur. **S**anguinis est urina. In hoc loco ponit diffinitio

### L'auteur établit l'étymologie du mot urine

Le mot *Urine* vient de ce que ce liquide acquiert dans le rein son *unité*, ou du grec *urith* qui signifie démonstration, ou de ce que l'urine corrode, dessèche et *brûle* tout ce qu'elle touche.

De même que, du lait, se sépare une humeur limpide et séreuse ; de même, de la masse du sang se sépare la liqueur de l'urine. L'urine est le sérum du sang ; elle est le résidu subtil des humeurs engendrées par la force qui régit la seconde digestion et préside à son œuvre : elle se forme au moment où s'opère le criblage des aliments, où leurs parties pures se séparent des impures.

### Ce qu'il faut considérer dans l'urine

S'il veut passer pour habile à juger les urines, le médecin notera avec soin les points suivants : Quel est l'aspect de l'urine ? Quelles, sa consistance et sa quantité ? Quelle est la nature des choses qui y sont contenues ? Il tiendra compte des circonstances de lieu, de nombre et de temps, de l'âge du malade, de son tempérament, de son sexe, des exercices auxquels il se livre, de son irascibilité, de

### Dérivationem nominis urinæ ponit

Dicitur urina, quoniam fit renibus una.  
 Aut ab urith graeco, quod demonstratio fertur.  
 Aut quia, quod tangit, mordet dessicat et urit.  
 Ut de lacte seri se limpidus eliquat humor  
 Sic liquor urinæ de massa sanguinis exit.  
 Sanguinis est urina serum, subtile liquamen  
 Humorum, quos conficit ars regitiva secundi  
 Et princeps operis : dum fit cribratio rerum (5).  
 Dum fit ab impuris puræ discretio partis.

### Conditiones urinæ ponit

Quale, quid, aut quid in hoc, quantum, quotiens, ubi, quando.  
 Ætas, natura, sexus, labor, ira, diæta.  
 Cura, fames, motus, lavacrum, cibus, unctio, potus.  
 Debent artificii certa ratione notari.  
 Si cupit urinæ iudex consultus haberi.

son régime, de ses soucis ; il s'informerá si le malade est privé de nourriture ou de boissons, s'il est à jeun, s'il se donne du mouvement, s'il fait usage de bains ou d'onguents.

Toutefois, les quatre premiers points sont surtout à considérer et l'emportent sur tous les autres.

S'il opère de la sorte, le médecin retirera de son examen des indications certaines sur l'intégrité de la santé, la maladie, l'état des forces, le vice des organes, l'excès, le défaut ou l'équilibre de leurs fonctions.

**L'auteur montre quelles sont les couleurs de l'urine et ce qu'elles signifient.**

On distingue, dans l'urine, vingt couleurs (*ou nuances*) différentes que nous allons décrire dans ce qui va suivre.

De couleur noirâtre, l'urine annonce la guérison de la fièvre quarte. Elle présage aussi la mort par extinction de la chaleur naturelle (*c'est-à-dire par mortification*), ou par adustion (*c'est-à-dire calcination des humeurs*).

S'il se forme, au fond du vase, un dépôt noirâtre, c'est signe que la matrice se purge de toutes ses humeurs.

Enfin, dans la fièvre, une urine noire, fétide, rare, épaisse, est un signe certain de mort, à moins qu'elle ne soit imputable à une affection des reins ou de la vessie.

Quattuor ex primis, cum præcipue dominantur,  
Debet iudicii potior sententia sumi :  
Integritas, lapsus, virtus, vitium, minus aut plus  
Et status his medius fit ab hoc examine certus.

**Ostendit quot sint urinarum colores.**

Bis deni urinam possunt variare colores  
Quos ex subscriptis poteris perpendere formis.  
Nigrior urinæ facies incommoda febris  
Quartanæ solvit, <sup>(6)</sup> mortem portendit, adurit <sup>(7)</sup>.  
Si niger ad fundum residens se deprimat humor  
Matrix purgatur multi sentina fluoris <sup>(8)</sup>.  
In febre fert mortem nigra, fœtida pancula, pinguis,  
Vesicæ vitio prorsus renumque remoto.



**De l'urine noire qui a une nuée noire.**

L'urine noire, abondante, où flotte un nuage noir qui l'obscurcit jusques dans sa profondeur, et où nage un léger sédiment, si elle survient au jour critique, en même temps que de la surdité et de l'insomnie, annonce une hémorrhagie nasale, qui sera fatale ou salutaire, selon que les autres symptômes sont eux-mêmes des signes de mort ou de guérison.

**Quelle doit être la substance (consistance) de l'urine noire.**

L'urine noire est naturellement épaisse ; la couleur noire ne saurait s'allier à une liqueur subtile et ténue. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait un accident ou une cause violente, comme l'obstruction presque complète des voies par où passe l'urine.

**De urina nigra quæ nigram habet nubem.**

Multa die critico, quam nigra et pendula nubes <sup>(9)</sup>  
 Largius obfuscat, sedimenque natatile turbat,  
 Auribus oppressis, turbata pace soporis  
 Sanguineum fluxum signat de nare futurum,  
 Sed si signa mali concurrant sive salutis  
 Judicio mortis damnat vel liberat ægrum.

**Ostendit cum qua substantia conveniat niger color.**

Congrua mixturæ <sup>(10)</sup> cum spisso fœdera servans  
 Subtilis coïtum refugit nigredō liquoris,  
 Ut tenuem toleret, qui non sibi concolor hæret,  
 Impetrat eventus, casusque facit violentus :  
 Non obstrusa parum deductio clausa viarum.

**De la couleur livide.**

La couleur livide (*gris de plomb*) s'étend à toute l'urine, ou à une partie seulement.

Dans le premier cas, elle indique la mortification (*extinction*) de la chaleur dans un membre, ou celle de ses humeurs.

Si l'urine n'est livide qu'à sa partie supérieure, cela peut être le signe de maladies diverses, telles que : la fièvre demi-tierce (*hémihémite*), bénigne ou moyenne, le mal caduc, l'ascite, la fièvre synoque, la rupture d'une veine, le catarrhe, la strangurie, les maladies de matrice, le flux du ventre, une affection pulmonaire, une douleur articulaire, la phthisie consomptive, l'extinction de la chaleur naturelle. Telles sont les causes de la couleur livide, qu'il faut interpréter d'après les (*autres*) signes.

**Autres indications de la couleur livide.**

L'urine livide, huileuse, émise en petite quantité et avec difficulté est un signe de mort.

Peu abondante, mais fréquente, elle annonce la strangurie.

**De livido colore.**

Livida si fuerit, livor vel particularis  
 Vel totalis erit ; per totum livida : membrum  
 Aut membri monstrat humorem mortificari ;  
 At sursum livens variis accomoda causis :  
 Parvus hemitriteus, medius <sup>(11)</sup>, morbusque caducus <sup>(12)</sup>,  
 Ascites <sup>(13)</sup>, synochus <sup>(14)</sup>, venæ ruptura, catarrhus <sup>(15)</sup>,  
 Stranguriæ lapsus <sup>(16)</sup>, matricis passio, fluxus <sup>(17)</sup>,  
 Costæ pulmonis vitium <sup>(18)</sup>, dolor articularis.  
 Consumtiva phthisis, vis exstinctiva caloris,  
 Sint tibi livoris causæ, quas collige signis

**Specificatio per alias conditiones de livido colore.**

Paucula, vix mincta, livens, oleagina mortem ;  
 Stranguriam <sup>(19)</sup> monstrat livida pauca frequens ;  
 Livor cum granis seiunctis atque minutis

Livide, avec de fines granulations disjointes, elle est la marque constante d'une maladie des voies respiratoires.

Livide, avec un dépôt semblable à des atômes, elle est l'indice de douleurs dans les articulations et de rhumatisme.

Enfin, l'urine devient livide à sa surface si la matrice comprime les vertèbres ou le diaphragme.

#### De l'urine blanche et subtile.

L'urine blanche et subtile se rencontre dans les maladies de la rate, l'hydropisie, l'ivresse, la colique néphrétique, la phrénésie, le diabète, le rhumatisme, la bile noire (*mélancolie*), l'épilepsie, la scotomie (*vertige ténébreux*), le refroidissement du foie ; dans la fièvre ardente, elle est un signe de mort ; chez le vieillard, elle indique la débilité, chez l'enfant, la faiblesse ; à ceux qui souffrent de douleurs dans la région du cou ou des épaules, elle présage la lipothymie.

Elle annonce le fièvre quarte et la fièvre quotidienne. Chez la femme, elle est le signe de diverses affections de la matrice ; de même, elle accompagne les hémorrhoides et les condylômes.

Constanter loquitur spirituale malum <sup>(20)</sup> ;  
 Lividitas atomosa malum probat articulare,  
 Est quoque rheumatici nuncia fida mali.  
 Vertebra si matrix oppresserit aut diaphragma <sup>(21)</sup>,  
 Inficit urinæ lividus ora color.

#### Sequitur de colore albo cum tenui substantia.

Albo subtilis urina ingata colori  
 Splenem <sup>(22)</sup>, hydropem <sup>(23)</sup>, crapulam <sup>(24)</sup>, nephresim <sup>(25)</sup>, phrenesin, <sup>(26)</sup>, diabetem <sup>(27)</sup>,  
 Arteticam <sup>(28)</sup>, choleramque nigram, pædicon <sup>(29)</sup>, scotomiam <sup>(30)</sup>,  
 Hepatis algorem, cum febris caumate mortem ;  
 In sene vim fragilem, vel defectum puerilem,  
 In læsis humeros aut collum, lipothymiam <sup>(31)</sup> ;  
 Quartanam febrem declarat et amphimerinam <sup>(32)</sup>,  
 Matricis varias notat in muliere querelas,  
 Hæc hæmorrhoidas et condylomata signat.

L'urine blanche, fréquemment émise, subtile, avec de longues résolutions de chair. si les autres symptômes concordent, annonce le diabète.

Pour ne pas se tromper, le médecin se rappellera que ces urines (*blanches et subtiles*), correspondent à la crudité et à l'indigestion des humeurs.

Très claire et blanche, si la crise ne s'est pas produite avant (*son apparition*), elle annonce la phrénésie, messagère de la mort.

Enfin, glauque ou blanche, avec un cercle couleur de plomb, elle annonce l'épilepsie.

#### De la couleur glauque.

L'urine glauque n'est jamais épaisse ; elle a la même signification que l'urine blanche, mais se rapproche davantage de la couleur naturelle.

Si cette urine est médiocrement ténue ou médiocrement glauque ou blanche, elle indique une surabondance de phlegme acré ; tout à fait glauque, elle est la marque certaine d'un tempérament mélancolique.

(Alba frequens mincta, tenuis, resolutio longa  
Carnea, notificant, si convenient, diabetem) (1).  
Ut se iudicii fallax non inserat error  
Talis cruda potest atque indigesta vocari.  
Clarius alba crisi non præcedente profanat  
Continuo phrenesim : phrenesis mortale propinat.  
(Glaucæ vel albæ notat hieranoson plumbea circum) (2).

#### De glauco colore.

Spissi suscipiens commercia nulla liquoris,  
Est in iudicio glaucus color æmelus albo,  
At minus offendit nativi iura coloris.  
Si fuerit tenuis mediocriter, aut mediocris  
Glaucæ vel albæ, notat excessum phlegmatis acris ;  
Glaucæ melancholicæ craseos est conscia testis.

(1) Ces deux vers manquent dans l'édition d'Avenantius.

(2) Ce vers manque dans l'édition d'Avenantius.



**De la couleur lactée.**

L'urine lactée, moyennement ténue, au début d'une fièvre aiguë et violente, si les autres signes sont défavorables, condamne le malade à la mort.

Mais ce jugement de l'urine sera en défaut si l'on constate, dans leur ordre naturel, les signes ordinaires de la vie, c'est-à-dire l'intelligence, le sommeil, un bon appétit, une respiration normale et la persistance des forces.

Cette même urine, émise en abondance vers la fin de la maladie, au moment de la défervescence, délivre le patient et l'arrache aux étreintes de son mal.

Dans la fièvre intermittente, due à un refroidissement des humeurs, elle annonce que la maladie sera de longue durée.

Enfin, au déclin de la fièvre, elle est un signe de salut ; elle indique le relèvement des forces et le retour à la santé.

**De colore lacteo.**

Lactea subtenuis in acutæ caumate febris.  
 Litis in ingressu signis adiuncta sinistris  
 Damnat et accusat patientem crimine mortis ;  
 Fallitur urinæ sententia, si tibi certo  
 Ordine concurrant, quæ sunt vitalia signa :  
 Mens, sopor, affectus, bona respiratio. virtus.  
 Lactea subtenuis cum largo fusa liquore  
 Fine mali veniens, defervescente calore  
 Solvit et a morbi laqueis emancipat ægrum ;  
 In febre. quam replicat typicusque interpolat error,  
 Lactea subtenuis dictat, quod causa sit eius  
 Frigida, pressuram longi factura laboris.  
 Lactea subtenuis febre declinante salutem  
 Impetrat et corpus relevat vitamque refirmit.

**De la couleur blanche, lactée et karopos.**

Qu'elle soit blanchâtre, lactée ou karopos, l'urine épaisse annonce l'hydropisie, les coliques (*intestinales*), la pierre, les maux de tête, l'excès de phlegme, les fluxions des membres, le flux du ventre.

Cette urine annonce la disparition de ce qui cause les apostèmes (*ou abcès*).

L'urine lactée, non plus que la karopos, n'est jamais (*absolument*) ténue.

**Il décrit les quatre régions de l'urine.**

Il arrive souvent que l'urine se sépare en plusieurs couches, dont chacune revêt un caractère particulier (*ou présente un aspect spécial*), de sorte que le fond diffère de la partie moyenne ou de la supérieure.

C'est ainsi que l'extrême superficie, la partie moyenne ou le fond plus épais accusent des maladies (*dont le siège est*) dans les parties similaires du corps ; chaque région de ce dernier correspond en effet à une région semblable de l'urine.

Cette règle est générale et s'applique à toutes les autres parties de l'urine.

**De colore albo, lacteo et Karopos.**

Albescens charopos vel lactea spissa figurat  
Hydropisim, colicam, lapidem, capitisque dolorem,  
Phlegmatis excessum, membrorum rheumata, fluxum,  
Talis apostaseos causam complexio solvit.  
(Lactea vel charopos nunquam tenuis reperitur.) (1)

**Ostendit quattuor esse regiones in urina.**

Sæpe fit urinæ distans substantia, vultus  
Dispar, ut a medio vel summo discrepet inum :  
Summa superficies, mediana vel infima spissa  
Summam vel mediam, vel partem concutit imam,  
Et similis simili servit regio regioni,  
In reliquis est consimilis ratio generalis.

(1) Ce vers manque dans l'édition d'Avenantius.

**De la couleur pâle, sous-pâle et sous-citrine**

L'urine pâle ou sous-citrine, avec une substance (*consistance*) épaisse, annonce le retour périodique de la fièvre due au phlegme.

Pâle et ténue, elle indique l'adustion de la bile (*c'est à-dire les maladies causées par la bile noire*); pâle et moins ténue, elle indique la fièvre due au phlegme âcre; enfin, pâle et moyennement épaisse, elle est l'interprète fidèle du tempérament phlegmatique.

**De l'urine pâle qui succède à la blanche, à la lactée, à la glauque ou à la karopos.**

Lorsque le corps est en mauvaise disposition et que l'urine se montre pâle, après avoir été glauque, lactée ou karopos, c'est signe que la nature reprend ses forces et que la digestion revient à son activité normale.

Dans la fièvre lente continue, pourvu que les forces se maintiennent et que la vigueur persiste, l'urine pâle et limpide annonce qu'un apostème va se former dans le côté droit.

**De pallido colore vel subpallido et subcitrino.**

Pallida cum pingui vel subcitrina liquore  
Phlegmatica monstrat periodica frigora febris.  
Pallida cum tenui choleram declarat adustam.  
Pallida subtenuis ex acri phlegmate febrem.  
Pallida cui spissum mediocriter associatur  
Phlegmaticæ craseos interpres fida probatur.

**De colore subpallido sequente album vel lacteum, vel glaucum vel karopos.**

Si male disposito præcedat corpore glauca  
Lactea vel charopos et pallida post videatur:  
Signo palloris vires natura resumit  
Et redit ad proprium vis digestiva tenorem,  
In febre continua lenta subpallida clara  
Pondus apostaseos in dextra parte futurum

Une urine pâle, couverte d'écume, épaisse, livide, à l'aspect de cendre, peu abondante, est l'indice de la phtisie, s'il n'y a pas de flux de ventre. Si, au contraire, il y a flux de ventre, c'est signe que la mort approche et que la vie s'éloigne.

La crudité des humeurs, une obstruction, le flux de ventre, la consommation diminuent la quantité de l'urine. Le contraire l'augmente.

#### De la couleur citrine.

L'urine citrine et ténue a plusieurs significations.

Elle condamne le jeune homme phlegmatique ou mélancolique *aux attaques* de la fièvre tierce simple : le vieillard chargé d'années, à celles de la double tierce ; l'enfant, à la fièvre continue.

Elle est, chez le jeune homme en bonne santé, le caractère propre du tempérament bilieux.

C'est l'urine de la fièvre quarte erratique, de celle qui sévit surtout pendant l'automne et l'hiver.

Elle révèle les affections de la poitrine, celles de la rate et du

Indicat, affectu constante, vigore vigente,  
 Si fluor absentet ventris, nec viscera tentet,  
 Pallida, spumosa, pinguis, livens, cinerosa,  
 Paucula fit pestis phtisicæ non absona testis,  
 Si fluor accedit, mors intrat, vita recedit.  
 Crudor et emphraxis, fluxus, consumtio, paucam  
 Indicat urinam, ratio contraria multam.

#### De colore citrino.

Est multis tenuis citrina referta figuris.  
 Flegmaticum iuvenem, vel quem niger afficit humor,  
 Condemnat triteo ; duplici senis impedit annos ;  
 Continua puerum ; iuvenem cui fel dominatur,  
 Portendit sanum proprioque caractere signat.  
 Talem constituit quartana planetica febris <sup>(33)</sup>.  
 Autumno potius et sub brumalibus horis.



foie. Si la poitrine est en cause, l'urine est parsemée de fines granulations ; si c'est la rate, elle a des reflets brillants et semble parsemée de rayons lumineux ; abondante, elle indique la sécheresse du foie.

Au début de la fièvre continue, une semblable urine annonce que la maladie, par sa durée, va compromettre les forces ; au milieu *de cette fièvre*, elle fait craindre la phrénésie ; à la fin elle présage la crise *salutaire* qui va rendre la paix à l'organisme.

Lorsqu'elle persiste longtemps *avec ces caractères*, cette urine indique que le foie ou la rate succombent sous les atteintes de la fièvre quarte ou de la fièvre erratique.

C'est le mélange du phlegme et de la bile *jaune* qui donne à l'urine cette couleur, analogue à celle du citron et la rend ténue ; si l'humeur est crue, l'urine sera plus ténue ; moins au contraire, si elle est digérée *et cuite* ; la fièvre lui donne une couleur plus foncée ; sans fièvre, elle est plus pâle.

Thoracis, splenis, hepatis delicta fatetur :  
 Pectoris offensam, seiunctis obsita granis,  
 Splenem si multis radiis virgata coruscat,  
 Siccum monstrat hepar effusio larga liquoris.  
 In febre continua sub morbi lumine talis  
 Prolixando malum fert detrimenta vigoris,  
 In medio phrenesim monstrat, sub fine duelli  
 Designat criticæ formari fœdera pacis.  
 (Tempore si longo duraverit aut hepar aut splen  
 Opprimitur vel febris inest quartana vel errans). (1).  
 Phlegmatis et cholerae, quem conficit, unio reddit  
 Citrinam tenuem citri conterminus humor ;  
 Plus tenuem crudus, tenuemque minus resolutus,  
 Intensam cum febre magis, sine febre remissam.

(1) Ces deux vers manquent dans l'édition d'Avenantius.

**De l'urine rousse** (*jaune d'or*) **et subrousse** (*jaune pâle*).

L'urine de couleur jaune, rappelant la couleur de l'or pur, homogène en sa substance, limpide et de moyenne consistance, annonce le fonctionnement normal d'un tempérament pondéré.

Jaune, avec une substance ténue, elle est, chez l'enfant, signe de fièvre continue ; chez le jeune homme, de fièvre tierce ; chez le vieillard, le phlegmatique et la femme, de fièvre double tierce.

Si ces caractères de l'urine persistent longtemps, ils indiquent une affection du foie ou la fièvre quarte.

**Autres indications de la couleur rousse.**

Au début de la maladie, alors qu'elle ne fait que se déclarer, l'urine jaune, moyennement ténue, dont un léger nuage engendré par la chaleur, occupe la partie supérieure, annonce la fièvre intermittente due au phlegme salé ; si, au contraire, la maladie est en pleine évolution, cette urine présage la fièvre tierce.

Légèrement épaisse dans sa substance, ce n'est plus la fièvre

**De ruffo colore et subruffo.**

In ruffum vergens puri color æmutus auri  
 Æqualis, purus, medius cui se liquor unit,  
 Corporis eucratici <sup>(34)</sup> validos denunciat actus,  
 In puero, iuvene, sene, phlegmatico, muliere,  
 Rufa manens tenuis notat hæc incommoda febris :  
 Continuam, triteum, duplicem <sup>(35)</sup> ; sed tempore longo  
 Hepatis offensam, vel febrem quadriduanam.

**Alia regula de colore ruffo.**

Principio causæ, dum sunt nova semina morbi,  
 Rufa, parum tenuis, summam cuius regionem  
 Nubes rara tenet, motu generata caloribus,  
 De salso typicam succendit phlegmate febrem <sup>(36)</sup> ;  
 Sed triteum morbo iam procedente figurat,  
 Spissa parum iam non triteum, magis induciosam

tierce qu'annonce cette urine, mais bien la fièvre quotidienne due au phlegme salé ou au phlegme doux.

Si l'urine est jaune pâle, moyennement tenue, sans nubécule, qu'il n'y ait pas de fièvre et qu'elle garde longtemps cet aspect, c'est signe d'un excès de phlegme salé, qui cause des démangeaisons dans tous les membres et surtout à leurs extrémités.

Chez les hydropiques, cette urine est signe de mort.

**De la couleur rousse unie à une liqueur moyennement épaisse.**

L'urine jaune, peu épaisse, avec un léger nuage, indique un accès de fièvre provenant de phlegme doux.

Un peu moins colorée et de même consistance, elle marque, sans fièvre, la surabondance du phlegme doux.

Jaune, à peine tenue, ou *même* épaisse, livide à sa partie supérieure et conservant longtemps cet aspect, c'est une preuve certaine que les voies respiratoires sont obstruées par le phlegme doux ou le phlegme âcre ; chez la femme, elle marque surtout les maladies de la matrice.

Indicat ex salso vel dulci phlegmate febrem.  
 Phlegmatis at salsi mordax exuberat humor  
 Et sine febre furens enormes excitat actus (37).  
 Extremas pungens fervoris acumine partes.  
 Si subrufa parum tenuis non nubila fiat.  
 Et talem servet constanti tempore formam :  
 Hydropico talis portenditur exitialis.

**De ruffo colore cum substantia mediocriter spissa.**

Rufa, parum pinguis, retinens umbracula nubis  
 Indicat accendi febrem de phlegmate dulci ;  
 Infra si substet color et substantia constet,  
 Phlegmatis excessus dulcis sine febre notatur.  
 Rufa parum tenuis vel pinguis, livida constans,  
 Membra, quibus fiunt spiramina (38), phlegmate dulci  
 Vel salso monstrat certa ratione gravari.  
 In muliere magis portendit probra monetæ (39).

Si la couleur est jaune et la consistance épaisse, c'est signe de fièvre continue par accumulation de phlegme dans les vaisseaux.

Ces mêmes caractères pourront aussi se montrer lorsqu'un rhumatisme envahit un membre débilisé.

Si la maladie est récente et que la superficie de l'urine soit livide, on pourra craindre soit la fièvre hémitritée *bénigne*, soit la pleurésie. Mais si la maladie est ancienne, on songera plus tôt à l'ascite ou à l'empyème.

L'urine mousseuse, couleur de cendre, manifestement livide, jaune très pâle, annonce le changement de la pleurésie en pneumonie.

Enfin, l'urine épaisse, légèrement jaune, huileuse d'aspect, parsemée de crinnoides, est un signe certain de fièvre éthique.

#### De la couleur rouge.

Limpide et rouge, l'urine peut indiquer la double tierce, une affection du foie ou la fièvre quarte.

Le temps écoulé depuis que la maladie s'est déclarée, l'absence ou la présence dans l'urine de nubécule, la saison où l'on se trouve,

Si color est rufus, pinguis substantia, febrem  
 Signat continuam de phlegmate vasa tenente;  
 Debile rheumatica membrum tenente querela  
 Disponi poterit pinguis rufique coloris,  
 Si sit causa recens et summum livor obumbret :  
 Aut minor innuitur. aut pleuresis insinuat ;  
 Si vetus : ascites magis aut empyma notatur.  
 Si spumosa magis fiat, cinerisque coloris  
 Æmula, distincte livens, subrufa remissa :  
 Ad loca pulmonis morbus lateris peregrinat.  
 Pinguis, rufa parum, livens, oleagina, crinnis  
 Obsita, fit febris ethicæ legata fidelis.

#### De colore rubeo.

Clara rubens triteum duplicem. vel hepar calefactum  
 Quartanumque potest insinuare typum.  
 Hæc mora vel brevitæ, nubes, tempus, status, ætas.



le tempérament et l'âge du malade, la marche de la maladie, la complexion du sujet, le lieu où siège le mal, tout cela est à considérer pour que le médecin se prononce en toute sécurité.

**De l'urine rouge moyennement épaisse.**

L'urine rouge, trouble, un peu épaisse, est le signe certain de la fièvre tierce continue. — Verte, à la partie supérieure, ou avec une nubécule livide, cette même urine annonce la fièvre demitierce moyenne ou la pleurésie.

Épaisse, rougeâtre et livide à sa superficie elle indique la sinoque *putride*; sans lividité, c'est la sinoque simple; plus ténue qu'épaisse, c'est la fièvre bilieuse continue; plus épaisse que ténue, c'est la fièvre continue sanguine; ténue et ignée, cette urine indique la fièvre causus.

**De la couleur vineuse noire et rouge noire.**

Si la couleur de l'urine rappelle celle du vin noir, c'est mauvais signe dans la fièvre continue; sans fièvre, cette urine est moins à

Hæc probat infirmi passio. forma. locus :  
 Ut pede procedat stabili sententia. sunt hæc  
 Omnia iudicio discutienda tuo.

**De oolore rubeo cum substantia mediocriter spissa.**

Turbida spissa parum rubeo perfusa colore  
 Continui tritei notio certa datur:  
 Si summum viror obtineat vel livida nubes,  
 Portendit medium pleureticumve malum :  
 Spissa rubens synochum <sup>(10)</sup>. si summum livor obumbret.  
 Spissa rubens synocham demto livore figurat :  
 Causonidem si plus tenuis. quam spissa; reversa  
 Synochydem; causon subtilis et ignea monstrat.  
 Certior est testis rubicundi forma coloris.

**De colore inopos et kianos.**

Si color est inopos. fert detrimenta salutis  
 In febre continua: minus est sine febre verenda.

redouter et provient soit d'une humeur qui brûle le foie et les reins, soit d'une rupture de la veine porte, soit du sang menstruel.

La danse, l'abus du coït, la course, un travail excessif provoquent cette urine chez un homme bien portant.

L'urine rouge noire (*kyanos*) a les mêmes significations.

#### De la couleur verte.

L'urine verte indique l'ictère, les spasmes, l'hémitritée majeure et enfin la mort.

Nam renes vel hepar succendit causticus humor <sup>(11)</sup>

Aut est rupta chilis <sup>(12)</sup> aut fracto vase resudans

Menstruus elicitor muliebri corpore sanguis.

Talem disponit in sano corpore saltus,

Ant nimius coïtus, cursus, labor immoderatus.

Non est degenerans *Kyanos* a lege prioris.

#### De colore viridi.

Agriacam, spasmum, maiorem <sup>(13)</sup>, denique mortem

Indicat urina prasino tincta colore.



## SECONDE PARTIE

---

### Des choses contenues dans l'urine.

**S**IL n'a égard qu'à la couleur et à la consistance de l'urine, le médecin sera souvent induit en erreur ; c'est dans l'examen des choses contenues dans l'urine qu'il trouvera la règle de son jugement, l'absolue certitude et l'infailible loi.

C'est là qu'Hippocrate, ce maître pour qui la nature n'avait pas de secrets, a puisé le germe de sa doctrine si solide et si vraie.

Nous allons donc énumérer maintenant, dans leur ordre propre, chacune des choses contenues dans l'urine et leur assigner leur signification spéciale.

### Énumération des choses contenues dans l'urine.

Ce sont : le cercle, les bulles, les grains, la nuée, l'écume, le pus, la graisse, le chyme, le sang, le sable, les poils, le furfur,

### *Incipit capitulum de contentis et est secunda pars principalis.*

**S**EPIUS artificem deludit forma coloris  
Et fraudat plerumque fidem censura liquoris ;  
Est in contentis rata lex, discretio certa,  
Judicii constans regula, vera fides.  
Cetera postponens naturæ conscius auctor  
Hinc Hippocras veri semina firma trahit.  
Nunc contentorum seriatim forma notetur  
Et proprios teneant significata modos :

### **Aenumerat contenta.**

Circulus, ampulla, granum, nubecula, spuma,  
Pus, pinguedo, chymus, sanguis, arena, pilus,

les crimnoïdes, les écailles, les atomes, le sperme, la matière cendreuse, le sédiment, l'esprit (*vapeur*) qui monte en haut.

**Du cercle de l'urine.**

Le cercle blanc et épais marque l'abondance du phlegme (*de la pituite*) dans la partie postérieure de la tête.

**Du cercle rouge et épais.**

Rouge et épais, le cercle signifie que les humeurs ou vapeurs du sang montent vers la partie antérieure de la tête. De couleur pâle et de consistance ténue, il indique que les vapeurs mélancoliques montent à la partie gauche de la tête.

**Du cercle rouge et ténu.**

Le cercle rouge et ténu signifie le bouillonnement des humeurs bilieuses au côté droit de la tête.

Furfura, crimnoïdes, squamæ, partes atomosæ,  
Sperma, cinis, sedimen, spiritus alta petens.

**De circulo tractat.**

Spissus in urina si circulus est et aquosus  
Cellula posterior <sup>(44)</sup> phlegmate pressa dolet.

**Sequitur de purpureo circulo et spisso.**

Purpureus spissus affligit sanguine proram <sup>(45)</sup>,  
Lævam felle nigro pallidus et tenuis.

**De circulo rubeo et tenui.**

Dextra parte furit cholerae ferventis acumen,  
Si tenuis fuerit circulus atque rubens.



**Du cercle couleur de plomb.**

Le cercle couleur de plomb signifie l'épilepsie qui s'attaque au cerveau, racine et source du sentiment, et de là gagne toutes les ramifications nerveuses.

**Du cercle rouge qui succède au livide.**

Si, de livide, le cercle devient ensuite rouge, c'est signe que le cerveau se dégage et que les forces se réparent.

**Du cercle verdâtre.**

Si, dans la fièvre ardente, le cercle est verdâtre, il est à craindre que l'excès de bile provoque un accès de pleurésie.

**Du cercle tremblotant.**

Le cercle tremblotant signifie une maladie de la moëlle épinière.

Le cercle noir est signe de mortification ou d'adustion, suivant qu'il a été auparavant verdâtre ou livide.

**De circulo plumbeo.**

Insinuat sensus radicem <sup>(46)</sup> mortificari  
Plumbeus et ramis hinc nocumenta dari.

**De rubeo circulo non simpliciter sed respectu livoris praecedentis.**

De livente prius si post rubeus videatur.  
Exsurgit cerebri natura <sup>(47)</sup>, vigor reparatur.

**Sequitur de viridi circulo.**

Si formam, causam in febre, viroris adoptet,  
Felleus ad motum phrenesis succenditur humor.

**De circulo tremulo.**

Si tremulus fuerit, spinalia membra gravantur.  
Si niger extiterit, vel mortificat, vel adurit.  
Praeveniens viror aut livor distinguit utrumque.

**Des bulles dans le cercle de l'urine.**

Les bulles qui persistent, qui sont grosses, gonflées d'air et adhérentes entre elles, signifient la crudité des humeurs et *par suite* la prolongation de la maladie, la colique néphrétique, les douleurs de tête, les flatuosités intestinales, les vomissements et la diarrhée.

**Des grains.**

Les grains annoncent toujours la matière rhumatisante ; s'ils adhèrent au cercle de l'urine, ils indiquent que la maladie a son siège dans le cerveau ; s'ils se tiennent un peu au-dessous du cercle et qu'après agitation il n'y reviennent pas, c'est signe que la maladie réside un peu au-dessous de la tête et que la matière rhumatisante s'écoule vers les parties moins résistantes.

**De la nuée.**

La nuée signifie la maladie des voies respiratoires ou une chaleur excessive dans le foie.

**De ampulla in circulo urinae.**

Non residens ampulla tumens, ventosa, cohærens,  
Morbi crudificat causam morbumque prolongat,  
Et nephresim generat cerebrumque dolore molestat,  
Rugitum vomitumque notat ventremque solutum.

**De granulis.**

Granula rheumaticæ semper sunt nuncia causæ :  
In circi serie si granula fixa tenentur,  
In cerebro secreta latet confusio morbi ;  
Si substant depressa parum, nec mota regressum  
Accelerant, capiti loca proxima percutit humor ;  
Pronior ad partem fit fluxus debiliorem.

**De nubecula.**

Corporis aërei nubecula spiritualis  
Indicat offensæ vitium iecorisque calorem.

Si l'écume est continue et persévérante dans toutes ses parties, c'est signe de ventosité ou d'un excès de chaleur. La couleur de l'urine et la consistance de l'écume en permettent la différence ; la vapeur (*ou le vent*) rend l'écume plus épaisse, tandis qu'au contraire la chaleur l'atténue et la rend plus déliée.

L'écume qui reste divisée et qui est parsemée de fines granulations, indique que le rhumatisme envahit les membres les plus faibles ; si elle est noire, verdâtre ou de couleur safranée elle annonce l'ictère jaune ou l'adustion du foie.

#### Du pus dans l'urine.

La sanie (*pus*), mêlée à l'urine, annonce ou l'ulcère de la vessie, ou celui du rein, si l'odeur de l'urine est forte et repoussante. Elle peut indiquer aussi un abcès du foie. Le lieu où siège la douleur sert à en distinguer l'origine.

#### De la graisse dans l'urine.

Rappelant l'aspect de l'huile, la graisse dans l'urine indique la fonte (*ou consommation*) de tout l'organisme, si elle s'accompagne de fièvre ; sans fièvre, c'est seulement les reins qui sont en cause.

Est ventosa vel incensi fit spuma caloris  
 Nuncia particulis continuata suis,  
 Hoc color urinæ probat et substantia spumæ :  
 Spiritus ingrossat, attenuatque calor.  
 Intercisa manens, granis distincta minutis,  
 Imbecilla gravi rheumate membra ferit :  
 Indicat ictericum vel hepar portendit aduri  
 Si nigra vel viridis vel quasi tincta croco.

#### Sequitur de sanie.

Ulcera vesicæ sanies effusa faletur,  
 Aut renum scabiem, si gravit assit odor.  
 Ex hepatis regione fluit sedimen saniosum :  
 Hoc dolor et partis actio læsa docet.

#### De pinguedine in urina apparente.

Præterdens olei formam resolutio pinguis  
 Cum febre dissolvit totum, lumbos sine febre.

**De l'humeur crue.**

L'humeur crue apparaît à la superficie de l'urine, nage au milieu ou réside au fond ; suivant ces diverses positions, elle indique les maladies des membres supérieurs, de ceux qui sont au milieu du corps ou des membres inférieurs. — Au fond de l'urine, elle signifie la strangurie, la colique néphrétique et le ténésme. — Au milieu, elle indique une affection des organes de la nutrition. — Au sommet, celle des voies respiratoires.

**Du sang dans l'urine.**

Le sang, dans l'urine, vient du foie, de la vessie, des reins ou de la veine porte. C'est ce que l'examen des autres symptômes permet de déterminer. — S'il vient de la vessie, le sang est lourd, épais, comme puant et tombe en caillots au fond du vase. — Une déchirure de la veine porte, donne un sang pur et clair ; de plus, on ressent de la douleur aux environs de la septième vertèbre. — Si le sang vient des reins, il s'écoule pur et sans caillots ; la dou-

**De crudo humore.**

Humor in urina fit summus, pendulus, imus :  
 Membraque suprema lædit mediana vel ima ;  
 Stranguriam, nephresim residens facit atque tenasmon,  
 Nutritiva gravat medius, diaphragma supremus.

**De sanguinea urina.**

Ex vitio iecoris trahitur minctura cruoris  
 Vesicæ, renum, venæ chilis, hæc tibi plenum  
 Provida signorum doctrina facit reliquorum :  
 Fundit trumbosum vesica, gravem, maculosum,  
 Et subsistentem, modicum factoris habentem ;  
 Minctio fit pura chilis ex venæ crepatura,  
 Et dolet a fine graviter pars septima spinæ ;  
 Si fluit a lumbis purus manat et sine trumbis,



leur du rein confirme ce diagnostic. — Si c'est au côté droit que l'on souffre, le sang vient du foie et son passage *par l'urine* calme la douleur.

#### Du sable dans l'urine.

Le sable, dans l'urine, atteste la présence d'une pierre dans les reins ou la vessie ; dans les reins, s'il est rouge ; dans la vessie, s'il est blanc. C'est ainsi que le contenu prend l'aspect du contenant.

#### Des poils de l'urine.

Ce qu'on appelle poil de l'urine est constitué par de petits lambeaux de chair, *ou caroncules*, ou par des parcelles d'humeurs desséchées par la chaleur ; on en déduira soit une affection des reins, *dans le premier cas*, soit une maladie générale, *dans le second*.

Renum testatur hoc punctio. quæ comitatur :  
 Dextra dolor cruciat si fluxus ab hepate fiat  
 Et sanguis purus manat fomenta daturus.

#### Determinat de arenis.

Renum, vesicæ lapidem testantur arenæ :  
 Renum si rubeæ, vesicæ si magis albæ.  
 Æmula contenti fit forma suo retinenti.

#### Determinat de pilis.

Forma pilo similis vel erit decisio carnis,  
 Aut pars humoris lima siccata caloris,  
 Inde probes renum vel totius nocumentum.

**Des écailles et du furfur.**

Les écailles et le furfur, *son de l'urine*, en l'absence de fièvre, indiquent une ulcération *desquamative* de la vessie. — S'il y a fièvre, c'est signe de consommation générale et d'amaigrissement.

**Des crimnoïdes.**

Les crimnoïdes signifient que la troisième forme de la fièvre éthique a envahi l'organisme jusque dans ses profondeurs les plus intimes.

**Des atomes et des corpuscules blancs.**

*D'une façon générale*, les atomes ou corpuscules blancs annoncent la goutte. S'il s'agit d'une femme, on diagnostiquera soit une grossesse, soit un état de langueur de mauvais augure.

**De squamis et furfuribus.**

Per squamas tenues et furfura mincta notatur  
Vesicæ scabies, aut si febris comitatur  
Totius fluit integritas, corpus tenuatur.

**De crimnoïdibus.**

Certa fides per crimnoïdes, quod tertia febris  
Est ethicæ <sup>(18)</sup> species imis inserta latebris.

**De athomosis resolutionibus et albis minutis.**

Innuitur gutta regnare per alba minuta :  
Si mulier fuerit, non alterutrum tibi deerit,  
Quin vel conceptus assit vel languor ineptus.

**Signes de la grossesse.**

La sécheresse de la matrice, l'assoupissement des désirs, la suppression des règles, la perversion de l'appétit, les vomissements, la compression du membre viril *pendant le coït*, le gonflement des mamelles, les coliques que provoque l'usage de l'eau miellée, sont les signes ordinaires de la grossesse.

**Signes de la conception d'un mâle.**

L'éclat du teint, la légèreté des membres, l'écoulement d'un lait épais, la grosseur du ventre plus prononcée à droite font présumer de la conception d'un garçon. Les signes opposés présagent une fille.

**Du sperme dans l'urine.**

Le sperme dans l'urine révèle qu'on vient de se livrer aux plaisirs du coït, la réplétion des vaisseaux spermatiques, les pollutions nocturnes, ou encore la gonorrhée et la paralysie des organes génitaux.

**De signis conceptionis.**

Matrix sicca, venus sopita, retentio fluxus,  
 Discolor affectus, vomitus, compressio virgæ<sup>(49)</sup>,  
 Mammæ grossities et perturbatio ventris  
 Ex mellicrato, conceptus signa probantur.

**De signis conceptionis masculi.**

Conceptum maris insinuat splendor faciei,  
 Membrorum lævitas, spissi concretio lactis  
 Atque tumor ventris in dextra parte rotundus,  
 Fœmineum sexum contraria signa figurant.

**De spermaticis résolutionibus.**

Spermaticis inscripta notis urina fatetur  
 Illecebras coïtus, genitalia membra gravari  
 Fermento veneris, ludibria vana soporis  
 Sive gonorrhœam vel membri vim resolutam.

**Des résolutions pulvérulentes.**

Les corpuscules cendreaux qui tombent au fond de l'urinal correspondent à divers états morbides des membres inférieurs. Ils se montrent le plus souvent dans les hémorroïdes, les tumeurs de la rate, ou lorsque les menstrues ne viennent pas à époques fixes.

**De l'Hypostase.**

Il y a considérer dans le sédiment : sa couleur, sa consistance, le temps pendant lequel il persiste, sa forme et le lieu qu'il occupe dans l'urinal. Sa couleur doit être blanche ; sa substance, continue *c'est-à-dire non divisée* ; sa forme, conique. Il doit occuper le fond de l'urinal et conserver ces caractères au moins quelque temps.

Si donc le sédiment a tous ces caractères, c'est signe que la digestion est bonne, que l'organisme jouit de toute sa vitalité et que rien n'entrave la triple action de la nature, dans la troisième digestion, qui consiste à blanchir l'aliment, à le purifier, et à l'agglomérer pour l'unir à la partie à nourrir ; c'est signe que la cha-

**De pulvereis resolutionibus.**

Sub forma cineris corpuscula pressa deorsum  
 Infima membra notant morbi languore gravari.  
 Ex attricis hæmorroïdis splenisque tumore  
 Sæpius apparent, vel quando menstruus humor  
 Temporibus certis sua respiracula nescit.

**De Ipostasi.**

Informat sedimen color et substantia, tempus,  
 Forma, locus : color est albus ; substantia gumplis  
 Continuata suis ; conum sua forma figurat ;  
 Inferior fundus locus est ; constantia tempus :  
 Album, continuum, residens, constans, pineatum  
 Si sedimen fiat, bona fit digestio, virtus  
 Fortis, naturæ triplici viget actio motu :



leur dissipe les ventosités et absorbe les vapeurs. que la force vitale retient bien les parties utiles et chasse les mauvaises et que la nature n'e souffre ni intervalles ni arrêts dans ses opérations.

C'est à cela que se reconnaît la santé ; s'il survient de la fièvre, elle est bientôt dissipée et la maladie ne dure jamais longtemps

**Du sédiment qui pêche par quelque côté.**

Tout sédiment qui manque de l'une ou l'autre des qualités. que nous venons d'énumérer. est mauvais et annonce une mauvaise digestion *des humeurs*.

Toutes choses égales d'ailleurs, si le sédiment reste suspendu au milieu de l'urine ou en occupe le sommet, c'est signe que des ventosités troublent la digestion. Si le sédiment est divisé. *au lieu d'être cohérent*. bien qu'il occupe sa place normale. *au fond de l'urine*. et qu'il ait sa couleur naturelle, c'est l'indice d'un excès de ventosité.

Albificat. mundat. cumulat. condensat et unit.  
 Ventosum calor extenuat. sorbetque vaporem.  
 Virtus. quæ bona sunt. retinet. quæ prava repellit.  
 Nec natura suos secat aut interpolat actus :  
 His claret signis ostensio certa salutis.  
 Eucrita fit febris. brevis est discussio morbi.

**De sedimine quod deficit in differentiis bonis.**

Lædit et incrudat sedimen quicumque priorum  
 Dissonus et varius faciens discrimina motus :  
 Servatis reliquis si pendeat aut petat altum  
 Flamme ventoso, digestio læsa probatur ;  
 Salvo iure loci. servata lege coloris,  
 Vis ventosa movet sedimen compage soluta.

**Du sédiment rouge et rouge pâle.**

Bien qu'il se rapproche davantage du blanc, le sédiment rouge pâle est pourtant plus mauvais que le rouge, parce qu'il provient d'un sang mêlé d'eau.

Le sédiment rouge indique que la fièvre sera bénigne, car elle a pour cause le sang lui-même, cette humeur fille de la nature, mais un sang léger, bien cuit, bien assimilable et bien tempéré.

**Du sédiment noir.**

Le sédiment noir est funeste à l'œuvre de la nature, dont il ruine et détruit la vigueur.

S'il réside au sommet ou au milieu de l'urinal, il est moins mauvais que s'il réside au fond, malgré que dans le premier cas il pêche par plusieurs côtés à la fois, et par un seul dans le second. La nubécule noire pêche plus en nombre et moins en fait ; le sédiment noir pêche moins en nombre et plus en fait. La gravité du mal compense ce qui manque du côté du nombre ; les circonstances qui l'accompagnent, aggravent et augmentent la faute.

**Determinat de sedimine rubeo et subrubeo.**

Subrubeum quoniam de sanguine constat aquoso  
Est peius rubeo. quamvis vicinius albo ;  
Designat rubenum, quod longa sit eucrita febris,  
Cum sit causa mali naturæ filius humor  
Levis et excoctus resolubilis et moderatus.

**De sedimine nigro sequitur.**

Naturæ funestat opus culmenque vigoris  
Altius evertit sedimen nigræ speciei :  
Quod summum tenet aut medium minus est vitiosum.  
Hoc tamen offendit in pluribus, illud in uno :  
Plus numero peccat nephelis nigra, non ideo plus,  
Plus peccat sedimen nigrum, sed non numero plus,  
Defectum numeri causæ violentia pensat,  
Aggravat et cumulat mala circumstantia culpam.

## ÉPILOGUE

Maintenant que ton œuvre est achevée, respire, ô ma Muse ! Serre le frein à la roue de ton char ! Suspends ta course ! Contiens les flots de ta doctrine ! Arrête les ondes torrentielles de ce fleuve de savoir qu'est Musandinus ! Ne t'aventures pas au-delà des trésors de science de Maître Salernus, dit Aequivocus ! Ne cherches à dépasser ni les hauteurs de Maître Urso, ni les dogmes de Maître Maurus.

Sobre *dans ton ambition*, ferme avec soin la porte de ton logis. redoute l'œil des envieux et prends garde que la secte ennemie ne te cherche querelle. Tu le connais bien, ce docteur de Montpellier qui erre à l'aventure. cet homme d'humeur acariâtre et mordante, emporté, braillard, frivole, qui se nourrit d'ivraie stérile et se gonfle de farines crues. Je tremble qu'il ne cherche à nous déchirer le visage, à ternir la blancheur de notre doctrine en nous embrassant par surprise. Garde-toi de montrer ton visage et de dévoiler ta pudeur à ce peuple corrompu : qu'il ne voie même pas la frange d'un habit qu'il est indigne de toucher.

## EPILOGUS

Nunc mea completo respira. Musa labore.  
 Stringe rotam <sup>(50)</sup>, cursum cohibe. compesce fluenta <sup>(51)</sup>.  
 Claude Musandini torrentes fluminis undas :  
 Non ultra aequivoci gazas praelata Salerni  
 Sparge, nec Ursonis apices. nec dogmata Mauri :  
 Sobria claude larem, metuens livoris ocellum <sup>(52)</sup>.  
 Ne tecum moveat contraria secta <sup>(53)</sup> duellum.  
 Dyscolus et mordax. vehemens. clamorus. inanis.  
 Quem sterili lolio pascit. farragine cruda  
 Inflat et infatuat Mons Pessulanicus errans.  
 Ne probris frontem laceret <sup>(54)</sup>. formæque nitorem  
 Obfuscet maculis. vereor. clam basia figat :  
 Lenoni populo <sup>(55)</sup> faciem nec casta reveles,  
 Fimbria <sup>(56)</sup> monstretur, quam non est tangere dignus.

L'Édition de 1515 se termine ainsi :

Et hic est finis ad laudem Dei et Beatæ  
Mariæ virginis omniumque coeli colarum  
Amen  
Explicit Aegidii carmen de urinis.

Hic finis imponitur tractatulo de cognoscendis urinis et pulsu  
peritissimi Aegidii. Impressum Lugduni per Jacobum Myt anno  
millesimo quingentesimo decimo quinto, die vero III octobris.





# NOTES

## ET

### ÉCLAIRCISSEMENTS

---

#### ÉDITIONS IMPRIMÉES DU POÈME DES URINES DE GILLES DE CORBEIL

Le poème de Gilles de Corbeil *sur les Jugemens des urines* est celle de ses œuvres, qui, avec le *Traité du pouls*, a été la plus répandue au Moyen Age. Pour ne parler que des éditions imprimées, voici, d'après Choulant, quelles sont les principales :

1° L'édition de Padoue, 1484. Cette édition a été publiée par les soins d'un certain *Arenantius de Camerino*. Elle est accompagnée d'une *exposition* qui est de Gentilis de Fulgineo, et d'un *commentaire* qu'on attribue parfois à Gilles de Corbeil lui-même. Le traité du pouls y suit celui des urines et se termine par ces mots : *Hic finis imponitur tractatulo pulsuum Magistri Aegidii cum commento Gentilis de Fulgineo, qui impressus fuit Paduæ per magistrum Mattheum Cerdonis de Vuindischgretz die Januarii, anno domini 1484.*

2° L'édition de Venise, 1494. C'est une réimpression de l'édition de Padoue.

3° L'édition de Lyon, 1505. Répétition des deux précédentes.

4° L'édition de Lyon, 1515, ou édition de Jacques Myt. C'est celle dont nous reproduisons en fac-simile, le titre, la préface et la première page, d'après un exemplaire que possède la bibliothèque Sainte-Geneviève.

5° L'édition de Lyon, 1526. Répétition des précédentes.

6° L'édition de Bâle, 1529.

Toutes ces éditions, sauf la dernière, sont imprimées en gothique et criblées de fautes.

(1) Signalons, en outre, une édition fort rare, que nous possédons, et qui a pour titre : *Opus Excellentissimi magistri Aegidii de urinis et pulsu cum expositione clarissimi magistri Gentilis de Fulgineo*. Cette édition n'est pas citée par Choulant; M<sup>l</sup><sup>r</sup> Pellechet qui l'a décrite (n° 63) et Claudin l'attribuent à Martinus Havart, imprimeur à Lyon et lui assignent la date probable de 1495 environ. In-4° gothique de 39 lignes à la page. Cette édition est de beaucoup préférable à celle de Jacquet Myt.

Heureusement pour lui, Gilles de Corbeil a trouvé, au commencement du siècle dernier, un éditeur tout à fait hors de pair dans le savant professeur allemand Ludovic Choulant ; l'édition de Choulant, publiée à Leipsik, en 1826, porte pour titre : « *Aegidii corboliensis carmina medica ad fidem manu scriptorum codicum et veterum editionum recensuit, notis et indicibus illustravit Ludovicus Choulant, medicinæ doctor et in Academia Medica Dresdensi professor* ».

Outre le traité des urines, Choulant a publié celui du pouls et le traité des vertus des médicaments composés. Le texte a été collationné sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, de telle sorte que sa lecture n'offre plus, à beaucoup près, la même difficulté que dans ces dernières ; c'est celui que nous avons adopté pour le poème des urines ; le seul changement que nous avons cru devoir faire, a été de restituer les titres de chapitres qui existent dans l'édition de 1513 et que Choulant ne donne pas.

(<sup>1</sup>) JUGEMENTS DES URINES. — Choulant donne au poème des urines le titre suivant : *Magistri Aegidii corboliensis liber de urinis metrice compositus*, alors que le titre véritable porte : *Carmina de urinarum judiciis* etc.

Cette expression de *jugements des urines*, demande quelques mots d'explication ; on peut entendre par là, en effet, soit l'art de juger des maladies d'après les urines ; soit les jugements que les urines rendent elles mêmes sur les maladies, d'après leur aspect. Au fond, les deux manières de voir reviennent au même, mais avec une nuance que nous devons signaler. Dans toute la médecine et surtout dans celle du Moyen Age, la maladie est comparée à un procès dans lequel le malade joue le rôle du défendeur et la maladie celui du demandeur. Si le malade revient à la santé, c'est lui qui a gain de cause, il gagne son procès contre la maladie qui demandait sa mort, il se *défend* ; s'il succombe au contraire, il reçoit de la mort une condamnation sans appel. Or, quels sont les juges de ce procès ? C'est l'urine d'abord, puis le pouls, ou mieux les deux ensemble. Ce sont, comme des jurés muets qui assistent aux débats et dont le médecin interprète la sentence : *urinæ judex consultus*. Les exemples de cette assertion sont fort nombreux dans le poème de Gilles ; nous n'en citerons que

quelques-uns. L'urine abondante dans la fièvre, au jour critique, suivant que les autres signes sont bons ou mauvais, condamne le malade à la mort ou le déclare hors de cause :

Sed si signa mali concurrant sive salutis.  
*Judicio mortis damnat vel liberat ægrum*

L'urine laiteuse, au début du procès (*c'est-à-dire de la maladie*), condamne le malade à la peine de mort :

Litis in ingressu signis adiuncta sinistra  
*Damnat et accusat patientem crimine mortis*

La maladie est elle-même très souvent appelée *une cause*, dans le sens de procès qui a encore ce sens aujourd'hui : *principio causæ*, au début de la maladie, ou encore, *si sit causa recens*, si la maladie est récente.

Cette expression de *jugements des urines* était populaire en français, au Moyen Age, comme nous l'avons vu dans le fabliau du *Vilain Mire*.

(<sup>2</sup>) GENTILIS DE FULGINEO. — (*Foligno*) florissait au commencement du quatorzième siècle. C'était un disciple de Thaddæus : il a commenté Avicenne et Gilles de Corbeil ; on a de lui des *consilia* ou *observations médicales*.

(<sup>3</sup>) QUEM LEGENDUM PROPONIMUS. — Au Moyen Age, la leçon se composait d'une *lecture* ou d'une dictée, accompagnée d'un commentaire ou glose improvisée. On ne disait pas « *faire un cours de médecine* », mais entendre un livre : *legere, audire librum*. *Legere*, employé seul, avait le sens de professer, enseigner. Jean de Jaudun, au quatorzième siècle, nomme encore les professeurs de droit « *lectores decretorum* ». (Cf. Franklin : *Les Médecins*, p. 46.)

(<sup>4</sup>) PLANETICI DISCURSORES. — D'après Choulant, il faudrait entendre par *discursores*, des moines mendiants qui parcouraient les campagnes en se donnant pour médecins ou bien de vulgaires charlatans « *pharmacopolæ circumforanei* ». Nous croyons que cette invective, d'un réalisme intraduisible, vise le médecin de Montpellier, que Gilles appelle plus loin : *Mons Pessulanicus errans*

(*De urinis*, vers 348). Dans l'édition de 1515, au lieu de « *a nostro dogmate profanamus* », on lit : « *a Musandino dogmate recedant alieni* ». Il est probable que Montpellier ne suivait pas exactement la doctrine de Musandinus, c'est-à-dire de Salerne, et c'est pour cela que Gilles dit que ses docteurs sont imbus de doctrines (*littéralement de boue, de lie*) étrangères « *alienis fecibus imbuti* ».

(<sup>5</sup>) DUM FIT CRIBRATIO RERUM. — Cette comparaison de la seconde digestion à un criblage est tirée de Galien. Il compare l'estomac à un grenier dans lequel on apporte le blé avec toutes ses impuretés : particules terreuses, pierres et graines sauvages. Le premier acte de la digestion est de séparer ces impuretés, *de passer le blé au crible*, pour n'en retenir que les parties utilisables. (G. GALIEN, *Utilité des parties du corps*, liv. IV). — Ici le *criblage* s'applique à la séparation des humeurs formées dans la seconde digestion, c'est-à-dire dans le foie. (Cf. chap. 3 page 37). C'est ainsi que la matière phlegmatique engendrée dans le premier mouvement de la coction, va dans le poumon où elle se transforme en phlegme. — La matière cholérique et la matière mélancholique passent l'une dans la vésicule biliaire, l'autre dans la rate. La matière sanguine est purifiée (*sinceratur*) dans le foie et sa substance aqueuse, c'est-à-dire l'urine, est transportée avec le sang dans les reins et s'échappe enfin par la vessie.

(<sup>6</sup>) INCOMMODA FEBRIS QUARTANA.E. — On distinguait plusieurs sortes de fièvre quarte, savoir la fièvre quarte vraie et la fausse ou bâtarde (*quartana notha*). La seconde provenait de la bile noire non naturelle, c'est-à-dire de la bile rouge ou du sang brûlé, calciné, par un excès de chaleur : « *Quartana non vera est quæ fit ex melancholia innaturali, ex colera adusta vel sanguine adusto.* » (*De febribus tractatus Johannis Afflatii*, in Coll. Sal., II, p. 755.) La fièvre quarte vraie provenait de bile noire naturelle ; on la reconnaissait à une urine subtile, c'est-à-dire très fluide et blanche au début, à un pouls faible, lent et dur. C'est de cette forme que parle ici Gilles de Corbeil. Lorsque la bile noire, cause de la fièvre, était expulsée par l'urine, c'était un signe de guérison prochaine. La même doctrine se trouve dans Actuarius. « *Compertum est nigras urinas homini salutare esse in*



*passionibus quæ originem ab humore nigro traxerunt: tam enim species melancholiarum, quam quartana febris terminans, urina nigra apparente celerrimè solvuntur.*» (*De judiciis urinarum*, lib. I, cap. XX.)

(<sup>7</sup>) MORTEM PORTENDIT, ADURIT. — Ce passage serait impossible à comprendre si l'on ne se reportait aux théories des anciens sur la double signification de l'urine noire. Cette couleur, en effet, indiquait à leurs yeux soit une chaleur excessive qui consumait tout l'organisme, soit un froid intense qui, au même titre que l'excès de chaleur, amenait la mort. Dans ce second cas, la couleur noire était précédée de la couleur livide ou plombée ; dans le premier, elle était précédée de la couleur verte : « *Niger autem quandoque calorem, quandoque frigiditatem significat. Si precedat lividus et sequatur niger, frigiditatem significat; si vero viridis et sequatur niger, calorem significat.* » (Cf. Coll. Salern., T. 4, p. 409.)

Aussi, lit-on, dans un manuscrit de Gilles de Corbeil, le vers suivant placé après celui que nous venons de citer :

Præcedens livor ant viror distinguit utrumque

Le commentaire de l'édition de 1515 est, d'ailleurs, très explicite : « *Mortem portendit, id est significat mortificationem ex frigiditate intensa livore præcedente.* »

En réalité donc, le sens de notre texte n'est pas, comme on pourrait le croire, que l'urine noire présage la mort et annonce l'adustion des tissus, mais bien qu'elle présage la mort ou par excès de froid, ou par excès de chaud.

(<sup>8</sup>) MATRIX PURGATUR. — L'urine avec un dépôt noirâtre, au fond du vase, signifie le retour des règles chez la femme. Gilles compare ici la matrice à la sentine d'un navire où l'on jette toutes les ordures (*superfluitates*). Cela signifie la purgation des menstrues par la sortie de l'humeur noire.

(<sup>9</sup>) DE URINA NIGRA QUÆ NIGRAM HABET NUBEM. — Il ne s'agit pas seulement ici de l'urine noire, mais de l'urine noire qui a une nuée noire ou noirâtre (*nigrum vel subnigrum*), c'est-à-dire un énéo-

rème qui la trouble et la fait paraître noire dans toute sa profondeur.

Cette urine se montrant au jour critique dans la *fièvre causus*, en même temps que de la surdité et de l'insomnie, annonce que la crise se fera par un saignement de nez et qu'elle sera bonne ou mauvaise suivant que les autres signes seront eux-mêmes bons ou mauvais.

Les anciens appelaient *causus* ou *fièvre causus* (de *καίω*, je brûle), une sorte de fièvre caractérisée par une chaleur et une soif excessives. Les modernes ont nommé cette maladie : *fièvre ardente* ou *causus*. Le *causus* d'Hippocrate est une fièvre rémittente avec affection gastrique, qui est commune dans les pays chauds. C'est notre fièvre typhoïde.

(<sup>10</sup>) CONGRUA MIXTURE, etc. — La couleur noire est naturellement liée à une substance épaisse, parce que, où il y a du noir, il y a de l'obscurité et des ténèbres, ce qui provient du trouble des parties constituantes et de leur forte grosseur, au lieu que la *tenuité* résulte de la rareté des parties (*de leur écartement*).

Mais si une urine noire et épaisse (*spissa*) passe à travers des lieux obstrués (*opilata*), elle y est resserrée et à raison de cette obstruction y est dépouillée de son épaisseur. C'est la doctrine d'Isaac d'où tout cela est tiré : « *Hoc idem testatur Isaac in libro urinarum de cujus fonte hanc doctrinam habuimus.* »

Mais, accidentellement, la couleur noire peut s'allier à une substance ténue lorsqu'il y a *enfrasis urinæ* (*clôture de l'urine — arrêt — séjour prolongé*), comme lorsque l'urine naturellement noire passe par un endroit clos (*fermé*) ubi est *enfrasis*, parce que l'épaisseur (*grossities*), reste dans le lieu de l'opilation (*de l'obstruction*).

Nous savons que l'urine noire signifie un épaissement du sang (*intensionem*), et de l'humidité naturelle soit par augmentation de la chaleur (*combustion excessive*), soit par congélation (*frigiditate nimia*), soit par expulsion de l'humeur mélancolique.

Or, ces trois causes rendent l'urine épaisse, l'épaissement du sang à cause de sa trop grande ébullition — la congélation à cause du froid — l'expulsion de la bile noire à cause du mélange de celle-ci à l'urine.

(<sup>11</sup>) PARVUS HEMITRITEUS, MEDIUS. — La fièvre hémitrée (de ἡμισυς, moitié et τριταίος, tierce), fièvre demi-tierce ; combinaison de la fièvre quotidienne avec la fièvre tierce, consistant en un accès chaque jour, et un second accès plus intense de deux jours l'un. (Litré.)

La fièvre hémitrée, dans la doctrine de Salerne, était une fièvre continue et composée due à la putréfaction des humeurs en divers lieux du corps : « *Febris continua et composita facta de diversis humoribus in diversis locis intra vasa putrefactis est emitriteus.* » (MAURUS in Coll. Salern., III, p. 30). On distinguait trois espèces de fièvres hémitrées qui se connaissaient chacune par l'urine : la petite, la moyenne et la grande. Galien avait dit, paraît-il, que les fièvres hémitrées ne pouvaient se guérir que par l'intervention de Dieu : « *Scitote omnes emitriteos potius divina quam humana manu curari.* »

(<sup>12</sup>) MORBUS CADUCUS. — Epilepsie ou mal caduque, parce que les malades sont renversés par terre. On l'appelait aussi : *morbus sacer, morbus comitalis*, du latin *comitia*, comices, assemblées publiques des Romains qui étaient dissoutes aussitôt que quelqu'un tombait en épilepsie, pour éviter le malheur dont on croyait que cet événement était le présage.

(<sup>13</sup>) ASCITES. — C'est l'ascite, une des quatre sortes ou formes d'hydropisie : « *Ascites dicitur ab alchi quod est nter, eo quod venter tallium percussus ad modum utris semipleni resonat.* » (MAURUS, Loc. cit.)

(<sup>14</sup>) SYNOCHUS. — La fièvre sinoque simple due à la putréfaction du sang dans les veines.

(<sup>15</sup>) CATARRHUS. — Flux d'humeurs descendant de la tête.

(<sup>16</sup>) STRANGURIAE LAPsus. — Lorsqu'il y a obstruction de la vessie par un amas d'humeurs ou un apostème.

(<sup>17</sup>) FLUXUS. — Flux de ventre.

(<sup>18</sup>) COSTAE PULMONIS. — Pleurésie.

(<sup>19</sup>) STRANGURIA. — Difficulté d'uriner. Sortie de l'urine goutte à goutte.

(<sup>20</sup>) SPIRITUALE MALUM. — C'est-à-dire la maladie des voies respiratoires — Maladies de poitrine.

(<sup>21</sup>) VERTEBRA SI MATRIX... etc. — C'est-à-dire si l'utérus dévié touche les vertèbres ou comprime le diaphragme.

(<sup>22</sup>) SPLENEM. — C'est-à-dire les maladies de la rate.

(<sup>23</sup>) HYDROPEM. — L'hydropisie, c'est-à-dire la leucosanie et l'iposarcie ou anasarque.

(<sup>24</sup>) CRAPULAM. — C'est l'excès des aliments qui étouffent la chaleur naturelle et l'empêchent de faire le travail de la digestion, comme il arrive dans une lampe où l'on met trop d'huile, ou dans un feu à demi-éteint qu'on surcharge de bois.

(<sup>25</sup>) NEPHRESIM. — C'est la maladie des reins due à la présence d'un calcul.

(<sup>26</sup>) PHRENESIM. — L'inflammation du cerveau et de ses membranes. Ou en distinguait une *vraie* et une *fausse*. La vraie est celle qui résulte d'un amas de bile jaune dans la partie antérieure du cerveau. (Cf. MAURUS, *Loc. cit.*, p. 32.) — Dans la fièvre aiguë, à la suite d'une urine rouge ou rouge pâle, si l'urine devient subitement pâle et ténue, sans qu'aucun signe de crise ait précédé annonçant la coction de la matière, c'est signe que la matière morbifique a été entraînée au cerveau.

Si le délire (*phrenesis*) se calme à la suite d'un flux de sang par les narines ou d'une forte transpiration et que, malgré cela, l'urine reste blanche et ténue c'est signe de mort.

(<sup>27</sup>) DIABETEM. — L'urine propre au diabète est incolore, ténue — voici la définition du diabète d'après Maurus : « *Dyabetes est immoderatus urine transitus per renes. Fit autem haec passio ex multa distemperantia renum in calefactione et exsiccatione...* (*Loc. cit.*)

(<sup>28</sup>) ARTETICAM. — C'est-à-dire la maladie des articulations, l'arthrite. « *Arthetica est passio articulorum cum inflatione et dolore.* » (Coll. Sal., II, 349.)



(<sup>29</sup>) PAEDICON. — C'est-à-dire l'épilepsie, du grec *παῖς παιδῶς*, enfant, parce que c'est une maladie très fréquente chez les enfants.

(<sup>30</sup>) SCOTOMIAM. — Le vertige.

(<sup>31</sup>) IN LAESIS HUMEROS. — Une urine blanche et ténue présage la lipothymie chez ceux qui ont une douleur d'origine interne aux épaules ou au cou. La lipothymie est une perte subite et instantanée du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore (Littre). Voici l'explication du commentateur : « *In læsis humeros aut collum, id est incipientibus habere dolorem circa collum et humeros non ab extrinseca causa sed ab interiori. Qui dolor subito surgens... certum potest esse signum sincopis venturæ.* »

(<sup>32</sup>) AMPHIMERINAM. — De *αμφι*, autour, et *ημερα*, jour, fièvre quotidienne.

PLANETICA FEBRIS. — C'est une fièvre erratique. Nous trouvons à ce mot, dans le commentaire, l'explication de cet adjectif *Planeticus* déjà rencontré dans la préface : « *Nota quod si urina citrina apparuerit in autumno quum bruinæ cadunt talis potest significare quartanam et hoc dico erraticam et dicitur PLANETICA quia tenet modum quorundam planetarum sicut Martii, Jovis, Mercurii, Veneris et saturni.* »

(<sup>34</sup>) CORPORIS EUCRATICI. — C'est-à-dire d'un organisme sain, bien tempéré. On dit *eucrasie* dans le sens de bon tempérament.

(<sup>35</sup>) CONTINUAM. — La fièvre continue.

TRITEUM. — La fièvre tierce simple.

DUPPLICEM. — La double tierce.

(<sup>36</sup>) TYPICAM FEBREM. — Fièvre interpolée ou intermittente.

(<sup>37</sup>) ENORMES ACTUS. — *Id est prurimum et scabiem* (Comm.)

(<sup>38</sup>) MEMBRA QUIBUS SUNT SPIRAMINA. — C'est-à-dire les membres qui servent à la respiration, les organes respiratoires.

(<sup>39</sup>) PROBRA MONETÆ. — Les maladies de la matrice. La matrice est assimilée ici, par métaphore, à une monnaie, parce que de même que la monnaie est frappée sur une enclume, de même le

fœtus est formé dans la matrice. « *Matrix moneta dicitur metaphore quia sicut super incudem moneta tunditur, sic in matrice fœtus monetatur.* » (Comm.)

(<sup>40</sup>) SYNOCHUS ou SINOCHIDES et SYNOCHA. — Les anciens distinguaient, avec Galien, deux sortes de fièvres synoques, la synoque simple (*synocha* et *synochides*), qui était une fièvre sans pourriture, d'une durée de trois ou quatre jours, causée par l'altération des esprits ou des humeurs et la synoque putride (*synochus*) qui était une fièvre continue causée par la pourriture du sang dans les gros vaisseaux. Voici ce qu'en dit Maurus : « *Est autem sinoca iusflatira febris proveniens ex habundantia sanguinis non corrupti, nec putrefacti, sed superaccensi.* »

Tandis que le *Sinocus* ou *Sinochides*, comme la fièvre causus, est provoquée par la pourriture des deux humeurs : le sang et la bile. Mais c'est le sang qui domine dans la synoque, tandis que c'est la bile qui domine dans le causus. « *Fiunt autem tam sinochides quam causonides ex sanguine et colera sed sinochides ex majori parte sanguinis et minori colere, causonides ex majori parte colere et minori sanguinis.* » (MAURUS, *Loc. cit.*, p. 28 et 29.)

(<sup>41</sup>) CAUSTICUS HUMOR. — C'est un amas d'humeurs, qui va se pourrir et donner naissance à un apostème (*abcès*).

(<sup>42</sup>) CHILIS. — C'est la veine porte. *Aut fracto vase* ou toute autre veine.

(<sup>43</sup>) AGRIACAM. — C'est l'ictère avec coloration verdâtre de la face. On distinguait l'ictère jaune, *crocea icteritia*, l'ictère vert, *viridis icteritia seu agriaca pegmosilvulis vel agrestis mustela*, et l'ictère noir, *nigra icteritia seu melanchirou*.

SPASMUM. — C'est le spasme qui se produit dans toutes les fièvres aiguës.

MAJOREM. — La fièvre hémitrée grave.

(<sup>44</sup>) CELLULA POSTERIOR. — C'est-à-dire la partie occipitale du cerveau où domine le phlegme.

(<sup>45</sup>) PRORAM. — C'est-à-dire le sinciput, la partie antérieure du cerveau où domine le sang. (Du grec *πρωρα*, proue ou front).

(<sup>46</sup>) SENSUS RADICEM. — Cela signifie l'épilepsie : « *Epilepsiam significat et tanquam mortificationem ipsius cerebri quod est radix sensus et nervorum.* » (Comm.)

RAMI. — C'est-à-dire les ramifications nerveuses.

(<sup>47</sup>) CEREBRI NATURA. — Id est *virtus regitiva cerebri.* (Comment.)

(<sup>48</sup>) FEBRIS ETHICÆ. — La fièvre éthique ou hectique, comportait l'altération de la substance même du corps. On en distinguait trois espèces : la première était celle dans laquelle l'accès était plus fort avant le repas ; la seconde était caractérisée par un accès plus fort après le repas et enfin, dans la troisième, l'accès était plus violent avant qu'après le repas.

« *Ethica febris est febris in principali vitio membrorum proveniens. Dicitur autem ethica ab ethis, quod est habitus : eo quod adveniens corpori in habitum convertitur. Cujus tres sunt species. Prima species ethice est in qua patiens acutius infestatur ante prandium quam post. Secunda species ethice est in qua patiens acutius affligitur post prandium quam ante ; tertia in qua æqualiter affligitur ante et postea.* » (Maurus.)

(<sup>49</sup>) COMPRESSIO VIRGÆ. — « *Ex augustatione interioris orificii matricis. Unde videtur viro cum cõit eum muliere quod virga a vulva fugatur præcipue quando virga est longa.* » (Comment.)

(<sup>50</sup>) STRINGE ROTAM. — « *Id est siste mobile ingenium Aegidii quod est capax omnium sicut figura circularis rotæ.* » (Comment.)

(<sup>51</sup>) COMPESCE FLUENTA. — « *Id est canones et regulas traditas in hoc libro. Nota quod meritò assimilat scientiam flumini, quia sicut flumen continue labitur et mutatur ita scientia a doctoribus tradita in suis opinionibus continue seu quotidie diversificatur et inovatur.* » (Comment.)

(<sup>52</sup>) LIVORIS OCELLUM. — « *Id est oculum invidiæ illorum de Montepessulano.* » (Comment.)

(<sup>53</sup>) CONTRARIA SECTA. — « *Id est invidiorum de Montepessulano qui Aegidio invidabant de tam præclaro opere.* » (Comment.)

(<sup>54</sup>) NE PROBRIS FRONTEM LACERET. — Choulant a adopté la leçon de *probris* (*de probrum, outrage*) ; nous croyons qu'il faut lire *probis*, c'est-à-dire *ne laceret frontem probis*, qu'il n'outrage point les médecins honnêtes. C'est en effet le sens que donne Gentilis de Foligno : « *Probis, id est medicis de Salerno quia probi et boni medici sunt.* »

(<sup>55</sup>) LENONI POPULO. — « *Id est reportatori malorum verborum populus leno et invidus propter suam grossiciem.* »

(<sup>56</sup>) FIMBRIA CASTA. — « *Id est tua secreta et pudibunda quæ sub vestibis et fimbria velantur, non monstrentur.* »

---